

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

UNITÉ – TRAVAIL – PROGRÈS

COUR SUPRÊME

CHAMBRE DES COMPTES



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

محكمة للبي

ديوان المحاسبة

RAPPORT DEFINITIF SUR L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES EXERCICE 2022

DECEMBRE 2023

BP 5495 Ndjamena-Tchad – Tél +235 22525178 - Fax: +235 22525178

E-mail : contact@chambredescomptes.td

Site web : www.chambredescomptes.td

SOMMAIRE

DELIBERE	3
LISTE DES ABREVIATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES GRAPHIQUES	9
SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS	10
INTRODUCTION	11
CHAPITRE I : CONTEXTE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES 2022	13
1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL	13
1.2. CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE	13
1.3. CONTEXTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC.....	14
1.3. 1. <i>L'inflation</i>	15
1.3. 2. <i>Le solde budgétaire</i>	15
1.3. 3. <i>Les réserves de change</i>	16
1.3. 4. <i>Le solde extérieur</i>	16
1.4. CONTEXTE GENERAL DU TCHAD.....	16
1.4. 1. <i>Contexte politique, sécuritaire et institutionnel</i>	16
1.4. 2. <i>Contexte économique et social</i>	17
1.4. 3. <i>Evolution récente, déterminants de la croissance et prix</i>	18
1.4. 4. <i>Situation des finances publiques</i>	20
CHAPITRE II : RESULTATS GLOBAUX DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES	22
2.1. BUDGET GENERAL	22
2.2. ANALYSE DES SOLDES PREVISIONNELS ET DES SOLDES DES REALISATIONS (SOLDES REALISES).....	23
CHAPITRE III : RECETTES	25
3.1. PREVISIONS DES RECETTES	25
3.1.1. <i>Comparaison des recettes entre 2021 et 2022</i>	26
3.1.2. <i>Recettes fiscales</i>	26
3.1.3. <i>Dons, legs et fonds de concours</i>	30
3.1.4. <i>Autres recettes</i>	31
3.2. LE RECOUVREMENT DES RECETTES	31
3.2.1. <i>Recouvrement des recettes fiscales</i>	32
3.2.2. <i>Recouvrement des dons, legs et fonds de concours</i>	36
3.2.3. <i>Recouvrement des autres recettes</i>	36
3.3. LA SITUATION DES RESTES A RECOUVRER	37
CHAPITRE IV : PREVISIONS ET ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES	39
4.1. PREVISIONS DES DEPENSES DE LA LOI DE FINANCES	40
4.1.1. <i>Comparaison des lois de finances initiales 2021 et 2022</i>	40
4.1.2. <i>Comparaison de la loi de finances initiale 2021 à la loi de finances révisée 2022</i>	41
4.1.3. <i>Détails des prévisions de la loi de finances 2022</i>	42
4.1.4. <i>Evolution des prévisions des dépenses d'investissement et de personnel dans les lois de finances 2018 à 2022</i>	44
4.2. ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES.....	45
4.2.1. <i>Ordonnancements par titre de dépenses</i>	45
4.2.2. <i>Evolution des prévisions et des ordonnancements</i>	46

4.2.4. Situation des crédits non consommés et des dépassements par titre	49
4.2.5. Comparaison des dépenses de personnel aux autres titres de dépenses	49
4.2.6. Détails des ordonnancements	49
CHAPITRE V : COMPTES DES OPERATIONS DE TRESORERIE	55
5.1. COMPTES DES DEPOSANTS	55
5.1.1. Comptes des déposants autres que les collectivités territoriales	55
5.1.2. Comptes des communes	59
5.1.3. Autres divers dépôts et consignations	60
5. 2. COMPTES DE TRESORERIE.....	62
5.2.1 Comptes des opérations bancaires.....	62
CHAPITRES VI : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES.....	67
6.1. PRESENTATION ET ANALYSE DES MODIFICATIONS DU BUDGET	67
6.2 ACTES REGLEMENTAIRES MODIFICATIFS DU BUDGET INITIAL.....	68
6.2.1 Modification des dépenses initiales par arrêtés d'annulation et par décret de transferts/virements	68
6.2.2. Modification des crédits par arrêtés d'annulation et décrets de virement et transfert	69
6.3. AJUSTEMENT DES CREDITS	74
6. 4. SITUATIONS DES DEPENSES AVANT ORDONNANCEMENT	76
ANNEXES.....	78
DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE GESTION 2022	83
I FONDEMENTS JURIDIQUES ET CONDITIONS GENERALES DE LA DECLARATION DE CONFORMITE	84
II OBSERVATIONS SUR LES COMPTES DE 2022	85
2-1 OBSERVATIONS SUR LA FORME	85
2-2 OBSERVATIONS SUR LE FOND.....	85
2.2.1. Rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de la gestion 2021 et la balance générale d'entrée de la gestion 2022 du TPG.....	85
2-2-2 Rapprochement entre le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du TPG	86
ANNEXES.....	92

DELIBERE

DELIBERE

Le Rapport sur l'exécution de Loi de finances 2022 est élaboré par la Chambre des Comptes conformément aux dispositions de la Loi organique n° 004/PR/2014 du 18 février 2014 relative aux Lois de finances et les articles 48, 55 et 58 de l'Ordonnance N° 015/PR/2018, du 31 Mai 2018 portant Attributions, Organisation, Fonctionnement et Règles de Procédure devant la Cour Suprême. Cette compétence est également reconnue et recommandée par les directives de la CEMAC n° 01 et 06.

Conformément aux dispositions susvisées et délibérant le 27 décembre 2023 en chambre de conseil en application des dispositions de l'article 53 de l'Ordonnance n° 015/PR/2018, la Chambre des Comptes a adopté le présent rapport sur l'exécution de Loi de Finances 2022 et donné son avis sur la Déclaration Générale de Conformité entre le Compte Administratif du Ministre des Finances, du Budget et des Comptes publics (MFBCP) et le Compte de gestion du Trésorier Payeur Général (TPG).

Ont siégé :

Avec voix délibérante :

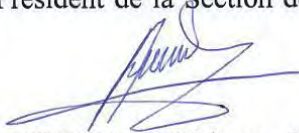
- Mme **ZARA IBRAHIM MAHAMAT ITNO**, Présidente de la Chambre des Comptes, Présidente de Séance.



- M. **OUSMAN MAMADOU AFFONO**, Président de la Section de Jugement des Comptes.



- M. **AMADOU OUMAROU**, Président de la Section de Discipline Budgétaire et Financière.



- Mme. **NEPIDE DOSSOUM POPEE**, Présidente de la Section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires.



- M. NDINTAMNAN PANINGAR, Conseiller Rapporteur.

- M. OUMAR ADOUM SINI, Conseiller.

- M. NDOUBAHIDI SAMADJINGAR FRANCOIS, Conseiller

- M. HAMIT ATIM, Conseiller.

- M. ALI MAHAMAT ABDOUL, Conseiller.

- M. HASSAN HAMIT DABOU, Conseiller.

- M. LAMENE OUYA, Conseiller.

- M. MOHAMED EL-NOUR MAKI, Conseiller

- M. TATA MAHAMAT ZENE, Conseiller.

- M. KABADI KARERI EGNE, Conseiller.

- M. MAHAMAT AHMAT DOGO, Conseiller.



Avec voix consultative :

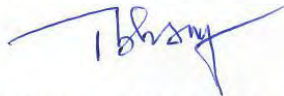
- Mme. KOULARAMBAYE NELDENGAR Clémentine, Conseillère référendaire.



- Mme. DJIMRABAYE DIONODJI Viviane, Conseillère référendaire.



- M. MAHAMAT ASBALLAH HAGRI, Conseiller référendaire.



- M. ABDRAMANE ADAM FADOU, Conseiller référendaire.



- M. YOUSOUF BRAHIM MAHAMAT TIDEI, Conseiller référendaire.



A représenté le Parquet Général :

M. RATOU ANDO, 3^{ème} Avocat Général.

En présence de :

Maitre MERSIA HLOKODI Justin, greffier.



Fait à la Chambre des Comptes à N'Djamena, le 27 décembre 2023



z

LISTE DES ABREVIATIONS

AEN : Avoirs Extérieurs Nets
A.M.R : Avis de Mise en Recouvrement
A.A.N.T : Agence Aéronautique Nationale Tchadienne
ANIE : Agence Nationale d'Investissement et d'Exportation
Art. : Article
ARSAT : Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad
ARCEP : Agence de Régulation des Communications Electroniques du Tchad
BCC : Banque Commerciale du Chari
BEAC : Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BGR : Budget Général Révisé
BNF : Bureau National de Fret
CA : Compte Administratif
CAF : Cout-Assurance-Fret
CBT : Commercial Bank du Tchad
CCP : Centre des Chèques Postaux
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CESCE : Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental
CF : Consommation Finale
CG : Compte de Gestion
CNOU : Centre National des Œuvres Universitaires
CS : Cour Suprême
FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine
FEC : Facilité Elargie de Crédit
CAER : Caisse Autonome d'Entretien Routier
CESRAP : Cellule Technique Chargée du Suivi de la mise en Œuvre de la Réforme de l'Administration Publique
CST : Compagnie Sucrière du Tchad
CCSRP : Collège de Contrôle et Surveillance des Ressources Pétrolières
CNAR : Centre National d'Appui à la Recherche
CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRT : Caisse National de Retraite du Tchad
CPM : Comité de Politique Monétaire
COBAC : Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
DGE : Direction des Grandes Entreprises
DGDDI : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects
DGO : Direction Générale de l'Ordonnancement
EMF : Etablissement de Micro finance
ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
ENFJ : Ecole Nationale de Formation Judiciaire
ENSA : Ecole Normale Supérieure d'Abéché
ENT : Ecole Nationale des Télécommunications
ENTP : Ecole Nationale des Travaux Publics
EPA : Etablissement Public Administratif
FER : Fonds d'Entretien Routier
FMI : Fonds Monétaire International

FIR : Fonds d'Intervention Rurale
FNE : Fonds Nationale pour l'Elevage
FNDS : Fonds National de Développement de l'Sport
FONAJ : Fonds National d'Appui à la Jeunesse
FONAP : Fonds National d'Appui à la formation Professionnelle
FSE : Fonds Spécial de l'Environnement
HCC : Haut Conseil de la Communication
IDH : Indice du Développement Humain
INSEED : Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IGL : Impôt Général Libérateur
IPC : Indice des Prix à la Consommation
IPTE : Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ISBL : Institutions Sans But Lucratif
LFI : Loi des Finances Initiale
LFR : Loi de Finances Rectificative
LOLF : Loi Organique relative aux Lois des Finances
MFB : Ministère des Finances et du Budget
OFT : Observatoire Foncier du Tchad
ONAPE : Office National de la Promotion de l'Emploi
ONASPORT : Office National du Sport
ONECS : Office National des Examens et Concours du Supérieur
PIB : Produits Intérieur Brut
PM : Pour Mémoire
PR : Présidence de la République
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
RP : Recette Perception
SGG : Secrétariat Général du Gouvernement
SODELAC : Société de Développement du Lac
TCM : Taux Créditeur Minimum
TD : Trésorerie Départementale
TIAO : Taux d'Intérêt des Appels d'Offre
TIPP : Taxes Intérieures sur les Produits Pétroliers
TPG : Trésorier Payeur Général
TR : Trésorerie Régionale
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau n°1 : Exécution des recettes et dépenses en millions de FCFA
- Tableau n°2 : Evolutions des soldes prévisionnels et des soldes de réalisations entre 2017 et 2022
- Tableau n° 3 : Répartition des recettes budgétaires par titre en millions de FCFA
- Tableau n° 4 : Comparaison des prévisions des recettes 2021 et 2022
- Tableau n° 5 : Comparaison des prévisions des recettes fiscales des exercices 2021 et 2022
- Tableau n° 6 : Prévisions des impôts sur les revenus et bénéfiques
- Tableau n° 7 : Prévisions des Impôts sur les salaires et rémunérations en 2021 et 2022
- Tableau n° 8 : Prévisions des impôts sur le patrimoine en 2021 et 2022
- Tableau n° 9 : Prévisions des impôts et taxes intérieurs sur biens et services en 2021 et 2022
- Tableau n° 10 : Prévisions des impôts sur le commerce extérieur et transactions internationales
- Tableau n° 11 : Dons, legs et fonds de concours
- Tableau n° 12 : Autres recettes
- Tableau n° 13 : Recouvrements des recettes 2022
- Tableau n°14 : Recouvrement des recettes fiscales
- Tableau n° 15 : Recouvrements des Impôts sur les revenus et bénéfiques
- Tableau n° 16 : Recouvrements des impôts sur le patrimoine
- Tableau n°17 : Recouvrements des impôts et taxes sur biens et services
- Tableau n° 18 : Recouvrement des dons, legs et fonds de concours
- Tableau n° 19 : Recouvrement des Autres recettes
- Tableau n° 20 : Evolution des recouvrements des autres recettes au cours des exercices 2021 et 2022
- Tableau n°21 : Situation des prises en charge des émissions, des recouvrements et des restes à recouvrer
- Tableau n°22 : Prévisions et ordonnancements des dépenses du budget général
- Tableau n°23 : Comparaison des lois de finances initiales 2021 et 2022
- Tableau n°24 : Comparaison de la loi de finances initiale 2021 à la loi de finances révisée 2022
- Tableau n°25 : Présentation du service de la dette
- Tableau n°26 : Présentation des équipements et investissements
- Tableau n°27 : Situation des dépenses ordonnancées par titre (en millions de FCFA)
- Tableau n°28 : Situation des ordonnancements par institutions et ministères
- Tableau N° 29 : Situation des crédits non consommés et des dépassements par titre
- Tableau n° 30 : Dépenses de personnel par institutions et ministères
- Tableau n°31 : Dépenses de biens et services par institutions et ministères
- Tableau n°32 : Répartition des subventions et contributions par institutions et ministères
- Tableau n°33: Situation des comptes des déposants
- Tableau n°34: Situation des comptes des communes de N'Djamena et des provinces
- Tableau n°35 : Situation des comptes des divers dépôts et consignations
- Tableau n° 36 : Situation des comptes bancaires (en FCFA)
- Tableau n°37 : Situation des comptes en numéraires (en FCFA)
- Tableau n°38 : prévisions initiales des dépenses 2022
- Tableau n°39 : Modification des crédits (dépenses) par arrêtés d'annulation et décrets de virements/transferts par titres.
- Tableau n°40 : crédits modifiés par section
- Tableau n°41 Modification des dépenses par arrêtés d'annulation et décrets de transferts/virements par titre
- Tableau n° 42 ; Situation des autorisations

Tableau 43 : Situation des autorisations des dépenses ordonnancées par titre Tableau n°43 : récapitulatif des dépenses ordonnancées par titre et sous-titre

Tableau n°44 : Récapitulatif des dépenses ordonnancées par titre et sous-titre

Tableau n°45 : Evolution des DAO de 2018-2022

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : Evolutions du solde prévisionnel et du solde budgétaire réalisé entre 2017 et 2022 (en milliards de FCFA)

Graphique n° 2 : Répartition des recettes du budget de l'Etat

Graphique n° 3 : Comparaison des prévisions des recettes fiscales 2021 et 2022

Graphique n° 4 : Recouvrement des recettes 2022

Graphique n°5 Recouvrement des recettes fiscales

Graphique n° 6 : Restes à recouvrer

Graphique n° 7: Répartition de la LFI par sources de financement

Graphique n°8: Evolution des prévisions des dépenses d'investissements et de personnel du budget de l'Etat entre 2018 et 2022 (en millions de FCFA)

Graphique n°9: Evolution des prévisions et des ordonnancements des dépenses entre 2018 et 2022 (en millions de FCFA)

Graphique N°10 : Comparaison des dépenses de personnel aux autres titres de dépenses (en millions de FCFA)

Graphique n°11 : Evolution des prévisions et des ordonnancements (réalisations) des services de la dette publique entre 2017 et 2022 (en millions de FCFA)

Graphique n° 12 : Répartition des ordonnancements des dépenses de personnel

Graphique n°13: Répartition des ordonnancements des dépenses des biens et services

Graphique n° 14: Répartition des transferts et subventions par institutions et ministères

Graphique n° 15: Répartition des dépenses d'investissements intérieurs et extérieurs

Graphique n° 16: Dépenses ordonnancées par titre

Graphique n° 17 : Evolution des dépenses avant ordonnancement (DAO) de 2018 à 2022

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n°1 (page 24)

La Chambre des Comptes recommande l'application stricte de la LOLF en comptabilisant la part de l'Etat et les retenues sur les traitements du personnel qui constituent la Cotisation sociale.

Recommandation : n°2 (page 29)

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de faire des prévisions réalistes de la taxe patronale d'apprentissage.

Recommandation n°3 (page 34)

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de faire diligence pour le recouvrement de ces recettes.

Recommandation n°4 (page 38)

La Chambre des Comptes recommande d'assurer le recouvrement intégral des émissions des recettes

Recommandation n°5 (page 42)

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP l'application stricte de la LOLF en son article 34 concernant l'annulation des crédits.

Recommandation n°6 (page 48)

La Chambre des Comptes recommande l'application stricte des articles 23 et 24 de la LOLF en matière de dépenses du personnel.

Recommandation n°7 (page 50)

La Chambre des Comptes recommande l'application des dispositions de la LOLF relatives aux dépenses de personnel.

Recommandation n°8 (page 60)

La Chambre des Comptes recommande l'alimentation du compte de la CNRT par la part patronale versée par l'Etat et les cotisations de travailleurs et l'érection du compte de la CNRT en un compte spécial.

Recommandation n°9 (page 64)

La Chambre des Comptes recommande au TPG l'assainissement du fichier des établissements publics.

Recommandation n°10 (page 71)

La Chambre des Comptes recommande l'application des dispositions de la LOLF relatives aux dépenses de personnel.

Recommandation n°11 (page 73)

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de reprendre, comme proposée à l'observation 14, le projet de loi de règlement avec les chiffres proposés par la Chambre des Comptes.

Recommandation n°12 (page 74)

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP d'avoir recours à une Loi de finances rectificative pour régulariser les dépassements sur tous les crédits limitatifs.

A cet effet, le MFBCP doit assurer le suivi de l'exécution du budget durant l'exercice.

Recommandation n°13 (page 75)

Les dépenses avant ordonnancement doivent être régularisées conformément aux dispositions de l'article 49 alinéa 2 du décret N° 817 /PR/PM/MFB/2015 du 1er Avril 2015 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique.

INTRODUCTION

La Chambre des Comptes de la Cour Suprême dans son rôle d'assistance au parlement, a mandat de « *contrôler la légalité financière et la conformité budgétaire de toutes opérations des dépenses et de recettes de l'État*¹ » à travers la production d'un rapport sur l'exécution des lois de finances.

Cette mission de contrôle a pour fondement les textes suivants :

- La Charte de Transition de la République du Tchad, en son article 89, dispose que le pouvoir judiciaire, pendant la période de transition, est assuré par la Cour Suprême et les tribunaux existants ;
- L'Ordonnance n°015/PR/2018 du 31 mai 2018 portant attributions, organisation, fonctionnement et règles de procédure devant la Cour Suprême, en son article 55, dispose que la Chambre des Comptes est la juridiction compétente en matière de contrôle des finances publiques ;
- La Loi Organique n°004/PR/2014 du 14 février 2014 relative aux Lois de Finances (LOLF), en son article 57, point 9, dispose qu'un rapport de la Cour des Comptes² sur l'exécution de la Loi de finances accompagné d'une certification de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes de l'Etat doit être joint au projet de loi de règlement.

En application des textes précités, le Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, par courrier n°177/PT/PMT/MFBCP/DGO/2023 du 12 juin 2023, a transmis à la Présidente de la Chambre des Comptes, le compte administratif de l'Ordonnateur principal du budget de l'Etat et le compte de gestion du Trésorier Payeur Général pour l'année 2022, accompagnés des documents annexes relatifs aux recettes et aux dépenses exécutées en 2022. Ces documents sont transmis à la Chambre en même temps que le projet de Loi de Règlement et sa note de présentation.

Par ordonnance n°009/PCS/PCC/2023 du 16/06/2023, la Présidente de la Chambre des Comptes a mis en place une équipe chargée de procéder aux vérifications des documents produits et à l'élaboration d'un rapport sur l'exécution de la loi de finances de l'exercice 2022. Les membres de cette équipe sont : NDOUBAHIDI SAMADINGAR François, HASSAN HAMIT DABOU, ALI MAHAMAT ABDOL, HAMIT ATIM, OUMAR ADOUM SINI, LAMENE OUYA JOB, OUSMAN MAMADOU AFFONO, NGARKETE DJIDINGAR.

¹ Art 55, alinéa 5 de l'ordonnance n°015/PR/2018 du 31 mai 2018.

² Chambre des Comptes

Le Conseiller NDINTAMNAN PANINGAR a été désigné rapporteur.

Me MERSIA HLOKODI Justin, greffier, assure le secrétariat.

Monsieur BIAKBA GABRIEL est chargé de la logistique et de la reprographie.

La supervision des travaux est assurée par Madame ZARA IBRAHIM MAHAMAT ITNO, présidente de la Chambre des Comptes et Madame NEPIDE DOSSOUM POPEE, présidente de la Section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires.

Le présent rapport de contrôle est produit sur la base des documents financiers relatifs à l'exécution de la Loi de Finances 2022. Il est soumis à une procédure contradictoire. A cet effet, le Ministre en charge des Finances a apporté ses réponses aux observations de la Chambre. Ces réponses sont intégrées au rapport définitif destiné à l'Assemblée nationale.

Le présent rapport est structuré comme suit :

- Chapitre I : Contexte de l'exécution de la loi de finances pour 2022
- Chapitre II : Résultats globaux de l'exécution de la loi de finances
- Chapitre III : Recettes
- Chapitre IV : Dépenses
- Chapitre V : Comptes relatifs aux opérations de trésorerie
- Chapitre VI : Gestion des autorisations budgétaires

CHAPITRE I : CONTEXTE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES 2022

1.1. Contexte économique mondial

L'environnement économique mondial a été marqué en 2022 par un net ralentissement de la reprise amorcée en 2021. Selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), le taux de croissance de l'économie mondiale est ressorti à 3,4% en 2022, après une progression de 6,2% un an auparavant. Cette décélération est liée à la conjonction de plusieurs chocs, notamment les fortes pressions inflationnistes induites par les répercussions négatives de la guerre en Ukraine, les hausses rapides des taux d'intérêt consécutives au resserrement de la politique monétaire dans de nombreux pays, en vue de lutter contre la forte remontée de l'inflation.

Dans les pays émergents et en développement, le taux de croissance a chuté à 3,9% en 2022 contre 6,7% en 2021. En Chine, la croissance a ralenti, passant de 8,4% en 2021 à 3,0% en 2022, dans un contexte marqué par des confinements, en raison de la politique Zéro-Covid-19, et l'aggravation de la crise de l'immobilier. L'économie indienne a enregistré un taux de croissance de 6,8% en 2022 contre 8,7% en 2021. Au Brésil, le taux de croissance s'est établi à 3,1% en 2022, après une réalisation de 5,0% en 2021. En Russie, l'activité économique a été impactée par les sanctions occidentales, suite à son offensive en Ukraine. Le pays a ainsi enregistré une contraction de 2,2% en 2022, après une croissance de 4,7% en 2021.

En effet, au cours de l'année 2022, les taux d'inflation ont atteint des niveaux particulièrement élevés, se situant dans de nombreux pays du monde bien au-delà des objectifs cibles des banques centrales. Globalement, le niveau général des prix à la consommation à l'échelle mondiale a augmenté de 8,8% en moyenne en 2022 contre 4,7% en 2021. L'accélération de l'inflation ainsi observée résulte des effets combinés de facteurs de demande et d'offre. Le choc inflationniste a été alimenté notamment par les tensions sur les cours des produits énergétiques et alimentaires que le conflit entre la Russie et l'Ukraine a accentués.

1.2. Contexte économique de l'Afrique Subsaharienne

En Afrique subsaharienne, la croissance du PIB est ressortie à 3,8% en 2022, après une évolution de 4,7% en 2021. En dépit du ralentissement constaté, la progression de l'activité est restée élevée pour certains pays exportateurs de produits de base, sous l'effet des cours élevés des combustibles fossiles et des métaux. Le Nigeria a enregistré un ralentissement du rythme

de progression de la production, qui passe de 3,6% en 2021 à 3,0% en 2022, en raison notamment des difficultés dans la production d'hydrocarbures. En Afrique du Sud, l'économie a connu une progression plus faible de son PIB, avec un taux de croissance de 2,6% en 2022, après un accroissement de 4,9% en 2021.

En dépit de la persistance d'une conjoncture internationale peu favorable et des problèmes sécuritaires au plan interne, l'activité économique dans l'UEMOA est demeurée dynamique en 2022. Bien que la contribution du secteur extérieur ait été négative, le taux de croissance est ressorti à 5,6% en 2022 après 6,1% en 2021. Cette croissance a été tirée principalement par les investissements réalisés dans le cadre de l'exécution de plusieurs chantiers de construction d'infrastructures ainsi que dans le secteur des hydrocarbures.

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est ressorti à 7,4% en 2022, contre une réalisation de 3,6% en 2021. L'augmentation du niveau général des prix à la consommation en 2022 est imputable aux tensions sur les prix des produits alimentaires consécutives à la baisse de la production céréalière en 2021/2022, aux difficultés d'approvisionnement des marchés dans un contexte sécuritaire fragile et à l'envolée des cours des denrées alimentaires importées et des produits énergétiques.

1.3. Contexte économique et monétaire des pays membres de la CEMAC

Au cours de l'année 2022, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a enregistré un taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de 2,9% contre 1,7% au cours de l'année 2021, soit une progression de 1,2 point de pourcentage en glissement annuel. Cette performance est portée principalement par un rebond de la croissance pétrolière (+1,9% en 2022 contre -8,2% en 2021).

L'activité économique devrait enregistrer une évolution contrastée. L'atonie de la demande intérieure, en proie à des tensions inflationnistes, de même que l'incidence toujours prononcée de la crise russo-ukrainienne et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales devraient affecter négativement l'activité économique dans la CEMAC. A contrario, les activités sylvicoles, minières et gazières demeureront de solides soutiens à la croissance dans la sous-région.

1.3. 1. L'inflation

D'après les données du Fonds Monétaire International (FMI), le taux d'inflation dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) s'est établi à 4,9% au cours de l'année 2022 contre 1,5% en 2021, soit une progression de 3,4 points de pourcentage en glissement annuel.

L'évolution des prix dans la zone CEMAC s'explique aussi bien sur le plan externe qu'interne :

- sur le plan externe, l'inflation alimentaire importée s'est accrue, en lien avec les tensions persistantes au niveau mondial dans le sillage du conflit Russo-Ukrainien, qui ont contribué au renchérissement, sur le marché international, des prix des céréales, des oléagineux, et même du fret maritime en dépit d'une modération observée du coût depuis juin 2022. L'affaiblissement de la parité EUR/USD a contribué à renforcer les tensions inflationnistes par le canal des importations ;
- sur le plan interne, les chocs climatiques ont eu un impact négatif sur l'offre alimentaire domestique, tandis que l'indisponibilité des engrais, en raison de leur prix élevé, a dégradé les rendements des cultures dans la sous-région. Les mesures prises par les autorités, notamment le resserrement des conditions monétaires et les mesures d'encadrement des prix n'ont pas permis de contenir l'inflation.

1.3. 2. Le solde budgétaire

La situation des finances publiques s'est révélée favorable, en raison de la hausse des cours des produits exportés par les pays de la zone CEMAC, notamment le pétrole brut, et des appuis budgétaires du Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des mécanismes et Facilités Élargies du Crédit (FEC).

Ainsi, le solde budgétaire global, dons compris, s'est établi à 1,5% du PIB en 2022 contre -1,5% du PIB en 2021.

Dans le détail, les engagements, dons compris, en pourcentage du PIB, ont progressé de 2,1 points de pourcentage en 2022 en relation principalement avec la hausse des recettes pétrolières (contribution de 2,1 points) et non-pétrolières (contribution de 1,4 point de pourcentage), qui ont plus que compensé la hausse des dépenses totales (contribution de 1,8 point de pourcentage).

1.3. 3. Les réserves de change

Les réserves de change de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) se sont établies à 6.771,3 milliards FCFA au 31 janvier 2023 contre 4.781,9 milliards FCFA à la même période l'année précédente, soit une hausse de 41,6% en glissement annuel. Ce montant représente environ 4,2 mois d'importations.

Cette évolution favorable résulte principalement de la hausse du cours du baril de pétrole brut, des efforts de rapatriement des recettes d'exportation et de la forte hausse des rétrocessions des devises par les banques primaires (+557,0 MMFCFA), pour le compte de leur clientèle du secteur extractif autorisée à détenir des comptes en devises.

1.3. 4. Le solde extérieur

La balance des paiements au sein de la CEMAC, d'après les statistiques du FMI, a enregistré un déficit extérieur de l'ordre de 2,1% du PIB en 2022 contre un déficit de 2,8% du PIB en 2021, soit une amélioration de 0,7 point de pourcentage du solde de ladite balance en glissement annuel. Cette performance est en lien avec l'amélioration des termes de l'échange de 28,0%.

Dans le détail, la dynamique des exportations découlerait des hausses respectives de 60,7% à 16.319,3 milliards FCFA, de 117,9% à 2.508,8 milliards FCFA, de 5,9% à 1.005,0 milliards FCFA et de 25,7% à 856,8 milliards FCFA, du pétrole, gaz, bois et manganèse. Cette tendance serait cependant atténuée par la hausse des importations (+30,5 %) ainsi que le creusement des déficits des balances des services (+34,5%) et des revenus (+78,9%). L'évolution des importations demeurerait liée à l'appréciation du dollar et à l'augmentation des prix à l'importation (+ 20,2%).

1.4. Contexte général du Tchad

1.4. 1. Contexte politique, sécuritaire et institutionnel

Les conclusions du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS), organisé du 20 août au 08 octobre 2022, prolongent la transition politique de deux ans.

Le Président de la Transition est investi le 10 octobre 2022. Un Premier Ministre est nommé à la sortie du DNIS et un Gouvernement d'Union Nationale est mis en place le 14 octobre 2022. Fort de 44 ministres, ministres délégués et secrétaires d'État, dont 13 femmes, ce gouvernement vise à répondre à l'objectif fixé par le Dialogue d'être un gouvernement d'unité nationale, marqué par une ouverture vers l'opposition et les politico-militaires.

1.4. 2. Contexte économique et social

En 2022, l'économie tchadienne a renoué avec la croissance, après une récession en 2020 et 2021, avec un taux de croissance de 2,4 %, contre 1,1 % et -2,2 % en 2021 et 2020. Cette performance résulte principalement de la reprise de la production pétrolière tirée par la hausse des cours mondiaux et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Du côté de la demande, la croissance a été tirée principalement par les exportations et, dans une moindre mesure, par la consommation des ménages. Le taux d'inflation a été de 5,3 % en 2022 contre -0,8 % en 2021, en raison de l'inflation mondiale, plus particulièrement des denrées alimentaires. À fin décembre 2022, le taux d'inflation sur les céréales a été de 18,4 %. Le solde budgétaire a été excédentaire à 0,5 % du PIB, contre -2,4 % en 2021 grâce à d'importantes recettes pétrolières.

Avec un ratio de dette publique/PIB de 55,9 %, en 2021, dont 25,5 % de dette extérieure et 30,4 % de dette intérieure, le Tchad demeure un « pays à risque d'endettement élevé ». Le Tchad a été parmi les premiers pays à bénéficier de l'Initiative pour la Suspension du Service de la Dette (ISSD). La composition de la dette publique extérieure a considérablement évolué avec une part importante de la dette commerciale (GLENCORE). La deuxième renégociation de la dette GLENCORE en novembre 2022 a permis la conclusion du programme du FMI. Le solde courant ressort excédentaire à +0,5 % en 2022 contre -4,5 % en 2021. Il convient de noter que l'inflation mondiale est à l'origine de la dégradation des conditions de vie des ménages pauvres, aggravée par les inondations de 2022, qui ont touché plus de 340 000 personnes.

Les perspectives économiques s'annoncent bonnes avec des taux de croissance attendus de 3,6 % en 2023 et 3,7 % en 2024, toujours nourris par la bonne dynamique du secteur pétrolier. Le Tchad enregistre depuis 2020 une position budgétaire relativement soutenable à moins de 3 % du PIB. Le solde budgétaire devrait être positif à 6,1 % et 5,3 % respectivement, en 2023 et

2024. Selon le FMI, après la deuxième renégociation de la dette GLENCORE de 2022, le Tchad devrait retrouver un profil de « pays à risque d'endettement modéré » à l'horizon 2024.

L'inflation entamerait une phase déclinante pour atteindre +3,5 % en 2023 et +3,2 % en 2024, proche ainsi de la norme de la CEMAC de 3 %. Pour le compte courant structurellement déficitaire au Tchad, il ressortirait négatif en 2023 et 2024 à -1,2 % et -4,4 %, en raison d'importantes importations de produits alimentaires aux coûts élevés. Rappelons que le FMI a approuvé en janvier 2023 les première et deuxième revues de la FEC approuvée en décembre 2021 pour 570 millions d'USD. Toutefois, ces bonnes perspectives restent fragiles en raison de la dégradation des conditions de vie des ménages pauvres affectés par l'inflation mondiale et une forte exposition du pays aux effets du changement climatique, à la volatilité des cours du pétrole et aux chocs politiques et sécuritaires.

Alors que le pays enregistre un haut niveau de scolarisation, le Tchad reste dominé par la pauvreté et de fortes inégalités sociales. Cependant, au cours des dernières années, le pourcentage de pauvres a diminué, mais la crise que traverse actuellement le pays a fait grimper le taux de pauvreté, qui a atteint 42 % en 2022.

1. 4. 3. Evolution récente, déterminants de la croissance et prix

En 2022, l'environnement économique a été marqué par la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles et de l'organisation du DNIS. L'économie a ainsi affiché un taux de croissance tiré par le secteur pétrolier et l'amélioration du côté de l'offre par le secteur primaire et du côté de la demande par les investissements et les exportations de biens et services malgré les inondations intervenues en début de l'année.

1. 4. 3. 1. Côté de l'offre

La croissance a été soutenue par le secteur primaire avec un taux de croissance de 8,7% en 2022 contre -2,4% en 2021. L'évolution des différentes composantes en 2022 se présente comme suit :

- Dans le secteur primaire, l'activité économique en 2022 a atteint un taux de croissance de 8,7% après une décélération (-2,4%) en 2021 en relation avec la hausse dans les branches « exploitation pétrolière », « extraction minière hors pétrole », « élevage, sylviculture, pêche » et « agriculture » avec des taux de 17,4%, de 11,0% et de 4,4%, respectivement. Au niveau de l'agriculture vivrière, la hausse est en lien avec

l'accroissement de la production des produits vivriers (+ 6,1% en 2022 contre -3,9% en 2021) et des produits industriels (+4,5% en 2022 contre + 1,1% en 2021). Toutefois, cette amélioration induit une hausse des prix des produits vivriers, attribuable aux inondations, à l'inégale répartition de la pluviométrie et aux conflits agriculteurs-éleveurs.

- L'activité économique dans le secteur secondaire a enregistré une détérioration de la croissance en 2022 se traduisant par un taux de -4,4% après celui de -0,9% en 2021. Ce ralentissement de la croissance est le principal résultat de la contreperformance au niveau de la branche « fabrications de Produits alimentaires, boissons et tabacs » (-7,0%) et les « autres produits manufacturés » (-1,0%). En revanche, ce ralentissement est atténué par la hausse des activités au niveau des branches « coton fibre », « construction », « raffinage du pétrole » et « Electricité, gaz et eau » qui se sont améliorées avec des taux de croissance respectivement de 2,7%, 1,4%, 1,2% et 1,0%.
- Au niveau du secteur tertiaire, après une accélération de la croissance en 2021, l'activité économique a reculé en 2022. En effet, le taux de croissance est passé de +3,7% en 2021 à -1,0%, en 2022 en raison essentiellement de la baisse des activités dans les branches notamment les « branches non marchandes » (-21,2%). Cet amoindrissement du rythme de la croissance, par ailleurs atténué par la hausse de l'activité dans les branches « commerce » (13,1%), « transport » (2,3) et « communication » (2,0%) et « hôtellerie et restauration » (2,0%) a permis de freiner cette baisse.

Enfin les Taxes nettes sur les produits sont ressorties en baisse de 4,4% en 2022 contre en 11,5% en 2021 malgré le rebond de l'activité économique et les différentes réformes administratives et de la politique fiscale.

1. 4. 3. 2. Côté de la demande

La croissance économique est tirée principalement par les exportations et la Formation Brut de Capital Fixe avec des taux de 16,4% et 1% en 2022 contre 3,7%, -18,5%, -3,7% et 11,6% en 2021 et en 2020.

Au niveau des exportations de biens et services, cette hausse résulte de l'augmentation de la production du pétrole et de la reprise des activités de production par le CONSORTIUM PERENCO tandis que celle de la FBCF résulte de la reprise des activités d'investissement des ménages et entrepreneurs individuels (4,5% en 2022 contre -29,6% en 2021 et 121,5% en 2020)

et des administrations publiques (APU) et institutions sans but lucratifs aux services des ménages (ISBLM) (1,2% en 2022 contre -24,5% en 2021 et 19,7% en 2020).

Toutefois, les dépenses de consommation finales ont chuté de -3,4% en 2022 contre 10,4% en 2021 et -5,0% en 2020, dû à la baisse drastique de la consommation finale privée. De même, les importations de biens et services ont baissé, passant de -6,4% en 2021 à -2,6% en 2022 après avoir enregistré une hausse de 1,8% en 2020.

1. 4. 3. 3. Evolution de l'inflation

L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation a fortement augmenté en 2022. Elle passe de -0,8% en 2021 à +5,8% en 2022 après avoir atteint 4,5% en 2020, soit une hausse de 5 points de pourcentage par rapport à 2021. Cet accroissement des prix s'explique essentiellement par l'augmentation des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (12,18%) en raison des prix alimentaires mondiaux élevés et de la faiblesse de la production agricole nationale ; des prix de « loisirs et culture » (4,87%) ; « meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison » (4,66%) ; « articles d'habillement et chaussures » (4,33%) ; « restaurants et hôtels » (4,22%) et des prix de « transports » (4,08%).

1.4. 4. Situation des finances publiques

Élaborée dans un contexte marqué principalement par l'organisation du DNIS, la lutte contre l'insécurité tant à l'intérieur qu'aux frontières, la poursuite des réformes des finances publiques et des nombreuses tractations entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers, la **Loi N°0010/PCMT/2021 du 31 décembre 2021** portant Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2022 a arrêté les recettes et les dépenses budgétaires respectivement à **1.359.000.000.000 FCFA** et à **1 203 000 000 000 FCFA** avec un excédent budgétaire prévisionnel de **156 000 000 000 FCFA**.

Deux arrêtés d'annulation de crédits ont ramené les dépenses à **1.167.999.688.003 FCFA**, dont **948.949.688.004 FCFA** à financer sur les ressources propres et **219.050.000.000 FCFA** par les financements extérieurs des investissements attendus.

La situation d'exécution budgétaire à fin décembre 2022 se présente comme suit :

● Au titre des recettes publiques

Un montant de **1.479.390.931.278 FCFA** a été recouvré par le Trésor Public, soit un taux de réalisation de 109%. Les décaissements directs effectués par les bailleurs dans le cadre des financements extérieurs des investissements et équipement est de **109.562.747.636 FCFA**.

Ainsi, les ressources mobilisées au titre du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2022 s'élèvent au total à la somme de **1.588.953.678.914 FCFA**.

● **Au titre des dépenses publiques**

Les dépenses ordonnancées au cours de l'exercice budgétaire 2022 sur les ressources propres s'élèvent à **961.962.124.956 FCFA**, soit un taux d'exécution de 101,4%.

Elles se décomposent comme suit :

- Dépenses des services de la dette : un montant **27.431.485.089 FCFA** a été ordonnancé sur une prévision de **54,714 milliards de FCFA**, soit un taux d'exécution de 50% ;
- Dépenses de personnel : le montant ordonnancé est de **571 506 703 433 FCFA** sur une prévision de **454 436 949 000 FCFA**, soit un taux d'exécution de 126% ;
- Dépenses de biens et matériels : un montant de **95 780 143 123 FCFA** a été ordonnancé sur une prévision de **104 498 944 398 FCFA**, soit un taux d'exécution de 92% ;
- Dépenses de transferts et subventions : le montant ordonnancé a atteint **155 671 957 261 FCFA** sur une prévision **208 746 595 727 FCFA**, soit un taux d'exécution de 75% ;
- Dépenses d'investissements sur ressources intérieures : l'ordonnancement de ces dépenses est de **111,572 milliards de FCFA** sur une prévision de **126,553 milliards de FCFA**, soit un taux de 88,2%.
- Dépenses d'investissements sur ressources extérieures : l'ordonnancement de ces dépenses est **109,563 milliards de FCFA** sur une prévision de **219,050 milliards de FCFA**, soit un taux de 50%.

CHAPITRE II : RESULTATS GLOBAUX DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES

2.1. Budget général

La loi n°0010/PR/2021 du 31 décembre 2021 portant budget général de l'Etat pour l'exercice 2022 a arrêté les ressources à **1 359 000 millions de FCFA** et les charges de l'Etat à **1 203 000 millions de FCFA** avec un excédent budgétaire prévisionnel de **156 000 millions de FCFA**.

La partie dépenses du budget général de l'Etat a connu des modifications par arrêtés d'annulation de crédits et décrets de transferts et virements de crédits, notamment les arrêtés n°55/PMCT/PMT/MFB/2022 du 13 avril 2022 portant annulation de **30 milliards FCFA** sur les titres III, IV et V et n°065/PMCT/PMT/MFB/2022 du 14 juin 2022 portant annulation de **5 milliards de FCFA** sur les titres IV et V, ramenant le montant des charges à **1.167.999.688.003 FCFA**.

L'exécution de la loi de finances pour l'exercice 2022 a dégagé les résultats indiqués au tableau suivant qui présente un rapprochement, en recettes et en dépenses, entre les opérations effectives de la gestion et les prévisions.

Tableau n°1 : Tableau d'exécution des recettes et des dépenses en millions de FCFA

Nature	Prévision LFI			Décrets et Arrêtés d'annulation de crédits			Opérations effectives		
	Ressources	Charges	Solde	Ressources	Charges	Solde	Ressources	Charges	Solde
I- BUDGET GENERAL	1 359 000	1 203 000	156 000	1 359 000	1 167 999	191 001	1 479 275	1 071 525	407 750
I -1 OPERATIONS DONT LE COMPTABLE EST ASSIGNATAIRE		983 950			948 949			961 962	
TITRE I: Recettes fiscales	897 553			897 553			1 228 409		
TITRE II: Dons, legs et fonds de concours	169 238			169 238			92 125		
TITRE III: Cotisation sociale									
TITRE IV: Autres recettes	292 209			292 209			158 741		
Emprunts									
Autres emprunts									
Titre I : CHARGES FINANCIERES		54 714			54 714			27 431	
Intérêt dette intérieure		17 098			17 098				
Intérêt dette extérieure		37 616			37 616				
TITRE II: DEPENSES DE PERSONNEL		454 437			454 437			571 507	
TITRE III : DEPENSES DE BIENS SERVICE		119 499			104 499			95 780	
TITRE IV : DEPENSES DE TRANFERT		213 850			208 746			155 672	

TITRE V : DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		360 500			345 603			221 134	
V-1 Dépenses d'investissements intérieurs		141 450			126 553			111 572	
TITRE VI: AUTRES DEPENSES									
I -2 OPERATIONS DONT LE COMPTABLE N'EST PAS ASSIGNATAIRE		219 050			219 050			109 563	
V-2 Dépenses d'investissements extérieurs		219 050			219 050			109 563	
II- COMPTES DES OPERATIONS DE TRESORERIE	437 790	437 790		437 790	437 790				
Solde budgétaire	156 000			156 000					
Prêts projets, bancaire et non bancaires	168 790			168 790					
Allègements de la dette	25 000			25 000					
Nouveau programme	88 000			88 000					
Banque centrale		81 788			81 788				
Lissage de prix		10 000			10 000				
Déboursement FMI		13 197			13 197				
Rembrst des titres publics		55 314			55 314				
Paiement arriérés		64 815			64 815				
Amortissement de la dette		212 676			212 676				
TOTAL (I+II)	1 796 790	1 640 790	156 000	1 796 790	1 605 789	191 001	1 479 275	1 071 525	407 750

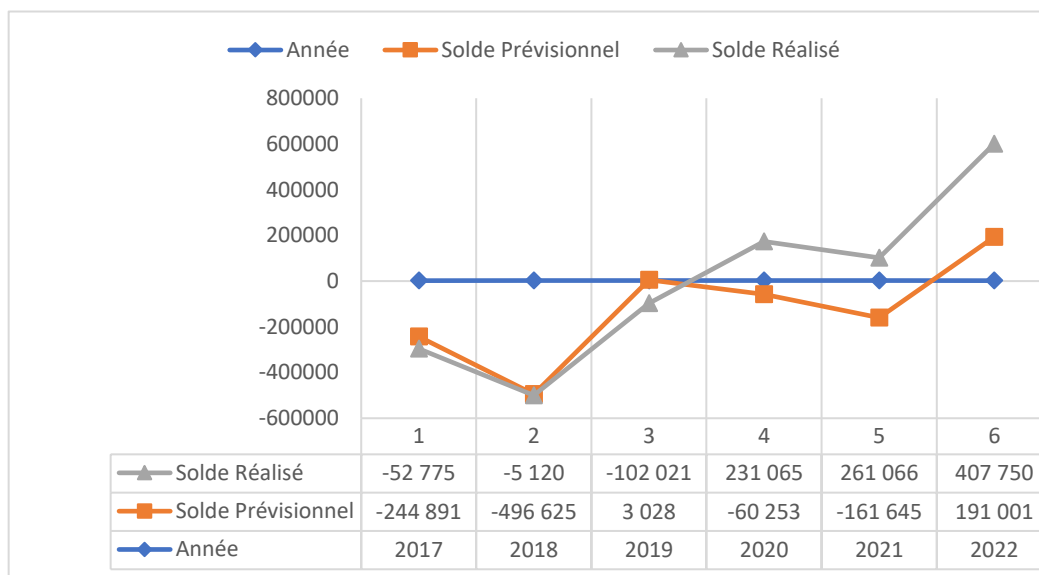
L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir un solde des réalisations global de **407 750 millions de F CFA**.

2.2. Analyse des soldes prévisionnels et des soldes des réalisations (soldes réalisés)

Tableau n°2 : Evolutions des soldes prévisionnels et des soldes des réalisations entre 2017 et 2022

Année	Prévisions			Réalizations		
	RECETTES	DEPENSES	SOLDES	RECETTES	DEPENSES	SOLDES
2 017	692 206 119 091	937 097 182 018	- 244 891 062 927	800 344 000 000	853 119 617 697	- 52 775 617 697
2 018	846 408 315 808	1 343 033 435 336	- 496 625 119 528	817 531 707 714	822 652 126 178	- 5 120 418 464
2 019	983 003 000 000	979 975 000 000	3 028 000 000	796 261 335 632	898 283 283 337	- 102 021 947 705
2 020	1 136 450 000 000	1 196 703 000 000	- 60 253 000 000	1 179 960 556 350	948 895 510 043	231 065 046 307
2 021	1 098 208 000 000	1 259 853 000 000	- 161 645 000 000	1 154 351 000 000	893 285 000 000	261 066 000 000
2 022	1 359 000 000 000	1 167 999 000 000	191 001 000 000	1 479 275 000 000	1 071 525 000 000	407 750 000 000

Graphique n° 1 : Evolutions du solde prévisionnel et du solde budgétaire réalisé entre 2017 et 2022 (en milliards de FCFA)



La courbe de solde prévisionnel révèle une variation à la baisse entre 2017 et 2018. Cette tendance à la baisse s'est inversée entre 2018 et 2019 avant de reprendre sa décroissance entre 2019 et 2021, pour se relever entre 2021 et 2022.

Quant au solde réalisé, il apparaît de façon contrastée avec une tendance légère à la hausse entre 2017 et 2018. La tendance s'est inversée entre 2018 et 2019 avant d'amorcer un bond à la hausse entre 2019 et 2022. Cette tendance s'est poursuivie pour s'établir à 407,750 milliards de FCFA entre 2021 et 2022.

CHAPITRE III : RECETTES

La loi n°0010/PCMT/2021 du 31 décembre 2021 portant Loi de Finances pour l'exercice 2022 a arrêté l'ensemble des recettes budgétaires à la somme de **1 359 000 millions de FCFA**.

3.1. Prévisions des Recettes

Les recettes budgétaires prévues au titre de l'exercice 2022 sont composées des recettes fiscales, des dons, legs et fonds de concours, des cotisations sociales et des autres recettes. Elles sont réparties comme suit :

- ⇒ Titre I - **Recettes fiscales** : 897 553 millions de FCFA dont 360 688 millions FCFA de recettes pétrolières ;
- ⇒ Titre II - **Dons, legs et fonds de concours** : 169 238 millions de FCFA ;
- ⇒ Titre III- **Cotisations sociales**
- ⇒ Titre IV - **Autres recettes** : 292 209 millions de FCFA dont 273 209 millions de FCFA de recettes pétrolières.

Observation n° 1 : La Chambre des Comptes constate que le titre III relatif aux cotisations sociales n'est pas approvisionné.

La Chambre des Comptes demande des explications au MFBCP.

Réponse MFBCP

Ce titre est prévu par la nouvelle nomenclature qui consacre des recettes pour les organismes sociaux. C'est ainsi que dans cet esprit de la LOLF qu'on a pu ressortir ce titre même avec zéro prévision. Pour l'exercice 2022, comme rien n'a été prévu c'est pourquoi aucun recouvrement n'a été effectué.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP, elle maintient l'observation.

Recommandation n°1

La Chambre des Comptes recommande l'application stricte de la LOLF en comptabilisant la part de l'Etat et les retenues sur les traitements du personnel qui constituent la Cotisation sociale.

Tableau n° 3 : Répartition des recettes budgétaires par titre en millions de FCFA

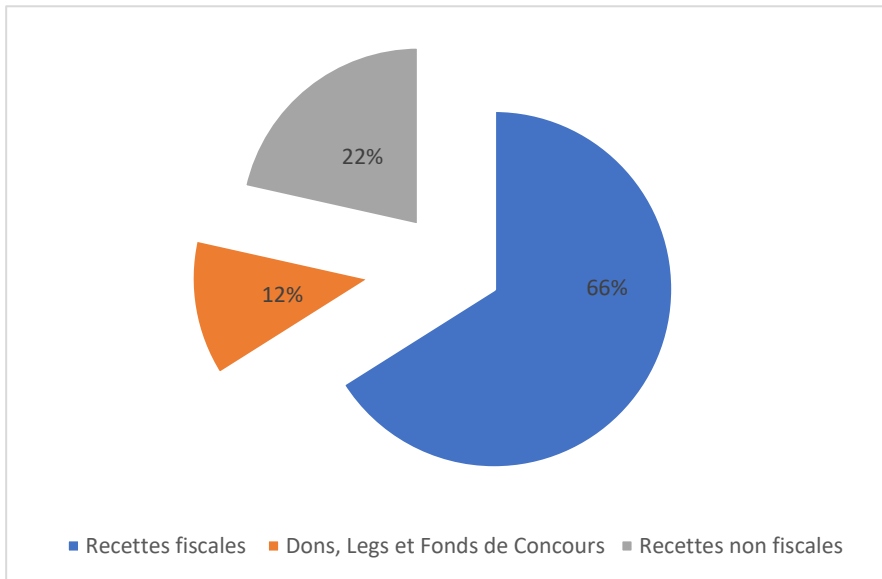
Titre	Nature des produits	LFI 2022	% par Titre
I	Recettes fiscales	897,55	66%
	dont pétrole	360,69	40%
II	Dons, Legs et Fonds de Concours	169,24	12%
III	Cotisations Sociales		
IV	Autres Recettes (Recettes non fiscales)	292,21	22%
	dont pétrole	273,21	93%
	RECETTES TOTALES	1 359,00	100%

Sources : LFI 2021 & 2022

Il ressort de ce tableau les remarques suivantes :

- Les recettes fiscales représentent 66% de l'ensemble des recettes budgétaires de l'exercice 2022,
- La part du pétrole est de 40% dans les recettes fiscales de l'exercice 2022 et représente 47% de l'ensemble des recettes de ce même exercice,
- Le poids du pétrole est passé de 25% en 2021 à 40% en 2022 dans les recettes fiscales et de 84% en 2021 à 93% en 2022 dans les autres recettes,

Graphique n° 2 : Répartition des recettes du budget de l'Etat



3.1.1. Comparaison des recettes entre 2021 et 2022

En 2022, les recettes ont connu une hausse de 24% par rapport à 2021. Cette hausse est consécutive à l'augmentation des recettes fiscales de 45% et autres recettes de 33%. Par contre, les Dons, Legs et Fonds de concours ont accusé une baisse de 35%.

Tableau n° 4 : comparaison des prévisions des recettes 2021 et 2022

Titre	Nature des produits	LFI 2021	LFI 2022	Ecart absolu	Ecart relatif
I	Recettes fiscales	618 347 802 000	897 552 777 297	279 204 975 297	45%
II	Dons, Legs et Fonds de Concours	259 757 779 000	169 238 280 000	- 90 519 499 000	-35%
III	Cotisations Sociales			-	
IV	Recettes non fiscales	220 102 074 000	292 208 942 703	72 106 868 703	33%
	RECETTES TOTALES	1 098 207 655 000	1 359 000 000 000	260 792 345 000	24%

Sources : LFI 2021 et 2022

3.1.2. Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont composées des cinq types d'impôts suivants :

-Impôts sur les revenus et bénéfices ;

- Impôts sur salaires versés et rémunérations ;
- Impôts sur le patrimoine ;
- Impôts et taxes intérieurs sur biens et services ;
- Impôts sur le commerce extérieur et transactions.

Les prévisions de ces recettes pour l'exercice budgétaire 2022 sont de **897 553 000 000 FCFA**, soit une augmentation de 45% par rapport aux prévisions de l'année 2021.

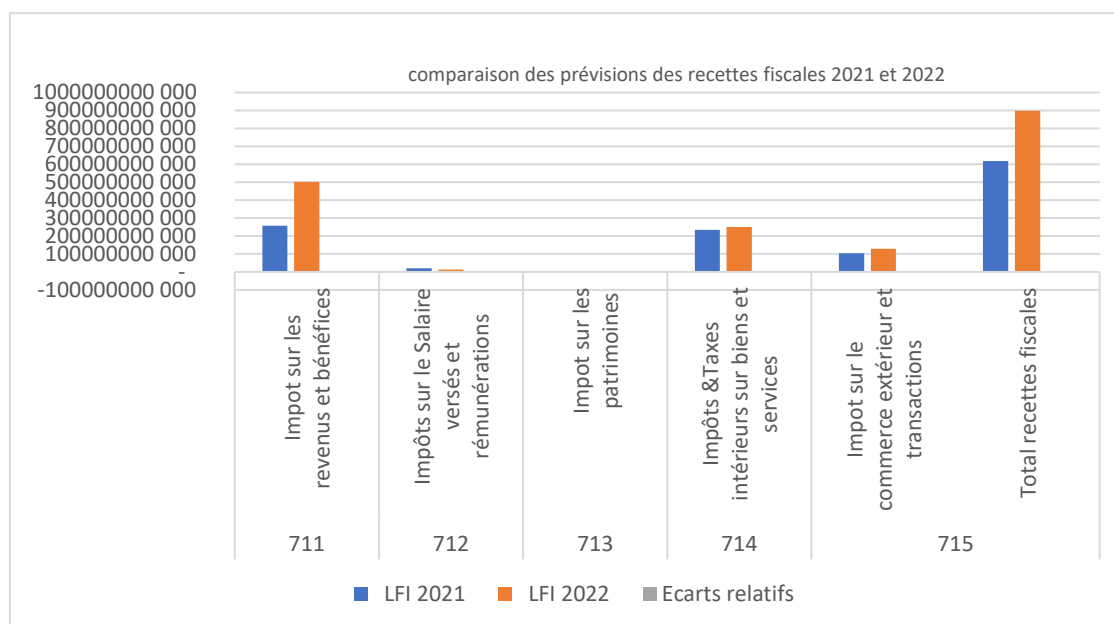
Le tableau ci-dessous présente à titre comparatif les prévisions des recettes fiscales des exercices 2021 et 2022

Tableau n° 5 : Comparaison des prévisions des recettes fiscales des exercices 2021 et 2022

Code	Recettes fiscales	LFI 2021	LFI 2022	Ecart absolu	Ecart relatif
711	Impôt sur les revenus et bénéfices	258 577 051 000	502 767 304 688	244 190 253 688	94%
712	Impôts sur le Salaire versés et rémunérations	20 000 904 000	14 227 560 223	- 5 773 343 777	-29%
713	Impôt sur les patrimoines	326 847 000	400 000 000	73 153 000	22%
714	Impôts & Taxes intérieurs sur biens et services	234 862 901 000	250 512 544 598	15 649 643 598	7%
715	impôt sur le commerce extérieur et transactions	104 580 099 000	129 645 367 388	25 065 268 388	24%
Total recettes fiscales		618 347 802 000	897 552 776 897	279 204 974 897	45%

Source : LFI 2021 et LFI 2022

Graphique n° 3 : comparaison des prévisions des recettes fiscales 2021 et 2022



3.1.2.1. Impôts sur les revenus et bénéfices

Les impôts sur les revenus et bénéfices comprennent les impôts sur le bénéfice des sociétés pétrolières et non pétrolières, les salaires, pensions et rentes viagères, les revenus fonciers, le

bénéfice industriel et commercial, ainsi que l'IGL, les retenus de 4% et les contributions diverses.

Les prévisions de ces impôts en 2022 sont de **502 767 304 338 FCFA**, soit une augmentation de **94%** par rapport aux prévisions de l'exercice 2021 qui sont de **258 577 051 000 FCFA**. Le tableau ci-après donne les détails des composantes de ces impôts.

Tableau n° 6 : Prévisions des impôts sur les revenus et bénéfices

711	IMPOTS SU REVENUS ET BENEFICES	LFI 2021	LFI 2022	ECART ABSOLU	ECART RELATIF
71 111	Impôts sur le Bénéfice des Sociétés pétrolières	140 815 239 000	336 413 130 420	195 597 891 420	139%
711 211	Impôt sur le Bénéfice des Société non pétrolières	34 258 668 000	50 363 045 036	16 104 377 036	47%
711 311	Salaire ; pension et rente viagère	46 129 027 000	57 917 502 000	11 788 475 000	26%
711 321	Revenu foncier	1 251 998 000	1 888 614 189	636 616 189	51%
711 331	Bénéfice industriel et commercial	1 593 430 000	2 014 521 801	421 091 801	26%
711 341	Bénéfice industriel non commercial	18 669 018 000	22 663 370 266	3 994 352 266	21%
711 351	Revenus des valeurs mobilières	11 554 540 000	20 145 218 014	8 590 678 014	74%
711 361	Retenus 4"%	-	3 777 228 379	3 777 228 379	
711 371	IGL	3 024 000 000	3 807 446 205	783 446 205	26%
711 411	Contributions diverses	1 281 131 000	3 777 228 378	2 496 097 378	195%
TOTAL REVENUS		258 577 051 000	502 767 304 688	244 190 253 688	94%

Source : LFI 2021 et LFI 2022

Les données contenues dans ce tableau montrent le poids des impôts sur les bénéfices des sociétés notamment pétrolières avec une progression de 139% par rapport à l'exercice 2021.

3.1.2.2 Impôts sur les salaires et rémunérations

Les impôts sur les salaires et rémunérations comprennent les taxes forfaitaires sur les salaires et les taxes patronales d'apprentissage. Ils sont prévus à 14 227 560 223 FCFA pour l'exercice budgétaire 2022 soit un montant en diminution de 29% par rapport aux prévisions de l'exercice précédent 2021 arrêtées à 20 001 904 000 FCFA.

Tableau n° 7 : prévisions des Impôts sur les salaires et rémunérations en 2021 et 2022

712	IMPOTS SUR SALAIRES VERSES ET REMUNERATIONS	LFI 2021	LFI 2022	ECART ABSOLU	ECART RELATIF
712111	Taxes forfaitaires su le salaire	12 805 110 000	12 590 761 000	- 214 349 000	-2%
72211	Taxes patronales d'apprentissage	7 195 794 000	1 636 799 223	- 5 558 994 777	-77%
TOTAL		20 000 904 000	14 227 560 223	- 5 773 343 777	-29%

Source : LFI 2021 et LFI 2022

Observations n°2 :

La Chambre des Comptes constate une baisse drastique des prévisions des taxes patronales d'apprentissage en 2022.

La Chambre des Comptes demande des explications au MFBCP.

Réponse du MFBCP :

Cette baisse s'explique par le fait que l'Etat dans sa politique de la recherche de la paix sociale a orienté une partie importante du montant de ces taxes vers la solution au chômage de la jeunesse en intégrant assez de jeunes à la fonction publique.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse de MFBCP. La taxe d'apprentissage n'a aucun rapport avec l'intégration des jeunes à la fonction publique.

Recommandation : n°2

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de faire des prévisions réalistes de la taxe patronale d'apprentissage.

3.1.2.3. Impôts sur le patrimoine

Les impôts sur le patrimoine, composés des impôts sur les mutations par décès, des impôts sur les donations entre vifs et de la conservation de la propriété foncière sont prévus à **400 000 000 FCFA** en 2022 contre 326 847 000 FCFA en 2021.

Tableau n° 8 : Prévisions des impôts sur le patrimoine en 2021 et 2022

713	Impôts sur le Patrimoine	LFI 2021	LFI 2022	Ecart absolu	Ecart relatifs
7133111	Impôts sur les mutations par décès	2 515 000	2 515 000	-	100%
713321	Impôts sur les mutations entre vifs	2 515 000	2 515 000	-	100%
7133711	Conservation Propriété Foncières	321 817 000	394 970 000	73 153 000	123%
TOTAL		326 847 000	400 000 000	73 153 000	122%

Source : LFI 2021 et LFI 2022

3.1.2.4. Impôts et taxes intérieurs sur biens et services

Les impôts et taxes intérieurs sur biens et services sont prévus en 2022 à **250 512 544 998 FCFA** contre des prévisions de **234 862 901 000 FCFA** en 2021, soit une augmentation de 7%.

Le tableau ci-dessous détaille les montants des prévisions des impôts et taxes sur les biens et services au cours des exercices 2021 et 2022

Tableau n° 9 : prévisions des impôts et taxes intérieurs sur biens et services en 2021 et 2022

714	Impôts et taxes intérieur sur biens et services	LFI 2021	LFI 2022	Ecart absolu	Ecart Relatif
714111	TVA à l'intérieur	96 911 592 000	88 135 328 813	- 8 776 263 187	-9%
714131	TVA à l'importation	61 957 694 000	66 940 196 156	4 982 502 156	8%
714221	Impôts sur les produits particuliers	25 859 070 000	31 476 903 148	5 617 833 148	22%
714299	Autres accises	6 598 264 000	8 813 532 881	2 215 268 881	34%
714311	Droits de timbres fiscaux	355 772 000	360 000 000	4 228 000	1%
714321	Droits d'enregistrement	15 756 061 000	21 840 000 000	6 083 939 000	39%
714341	Taxes spéciales sur les produits pétroliers	24 000 000 000	18 130 696 000	- 5 869 304 000	-24%
714351	Taxes sur la vente du bétail	1 314 587 000	1 762 707 000	448 120 000	34%

714361	Taxe sur la protection de l'environnement	-	2 140 429 000	2 140 429 000	
714361	Contributions des patentes et licences	1 397 541 000	5 036 305 000	3 638 764 000	260%
714399	Autres taxes	65 204 000	4 876 447 000	4 811 243 000	7379%
714399	taxes de bornage	36 673 000	1 000 000 000	963 327 000	2627%
	Taxes sur la convention d'assurance	610 443 000	-	- 610 443 000	-100%
TOTAL		234 862 901 000	250 512 544 998	15 649 643 998	7%

Source : LFI 2021 et LFI 2022

3.1.2.5. Impôts sur le commerce extérieur et transactions internationales

Les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales sont composés essentiellement des droits et taxes à l'importation, des surtaxes non douanières, des redevances statistiques et des droits de sortie.

Les prévisions de ces impôts pour l'exercice budgétaire 2022 sont de **129 645 367 388 FCFA** contre une prévision de **104 580 09900 FCFA**, soit une augmentation de **25 065 268388 FCFA (24%)** par rapport à l'exercice précédent.

Tableau n° 10 : Prévisions des impôts sur le commerce extérieur et transactions internationales

715	Impôts sur le commerce extérieur et transaction	LFI 2021	LFI 2022	ECART ABSOLU	ECART RELATIF
715111	Droits et taxes à l'importation	55 258 694 000	66 161 530 000	10 902 836 000	20%
715121	Surtaxes non douanières	10 756 000 000	18 796 000 000	8 040 000 000	75%
715251	Redevances statistiques	29 931 467 000	37 210 455 388	7 278 988 388	24%
715261	Droits de Sortie	6 240 612 000	4 904 000 000	- 1 336 612 000	-21%
715919	Autres taxes sur opérations de changes	2 393 326 000	2 573 382 000	180 056 000	8%
	Taxe de préférence				
	Droits d'accises				
	Taxes spécifiques				
TOTAL		104 580 099 000	129 645 367 388	25 065 268 388	24%

Source : LFI 2021 et LFI 2022

3.1.3 Dons, legs et fonds de concours

Les dons, legs et fonds de concours ont été prévus à **169 238 280 000 FCFA** en 2022 contre **259 757 779000 FCFA**, soit une baisse de **35%** par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2021.

Tableau n° 11 : Dons, legs et fonds de concours

74	Dons, Legs et Fonds de Concours	LFI 2021	LFI 2022	ECART ABSOLU	ECART RELATIF
	Dons, Legs et Fonds de Concours	259 757 779 000	169 238 280 000	- 90 519 499 000	-35%
TOTAL		259 757 779 000	169 238 280 000	- 90 519 499 000	-35%

Source : LFI 2021 et LFI 2022

3.1.4 Autres recettes

Les autres recettes sont constituées des ventes des produits et des prestations de services, de revenus de la propriété autres que les intérêts, des droits et frais administratifs ainsi que des amendes, pénalités, condamnations et autres recettes non fiscales.

Ces autres recettes ont été prévues à deux cent quatre-vingt-douze milliards deux cent huit millions neuf cent quarante-deux mil sept cent trois (292 208 942 703) FCFA, soit une augmentation de 33% par rapport à 2021.

Tableau n° 12 : Autres recettes

Code	Autres recettes	LFI 2021	LFI 2022	ECART ABSOLU	ECART RELATIF
701	Ventes des produits	6 711 017 000	2 000 000 000	- 4 711 017 000	-70%
702	Ventes des Prestations de services	7 179 537 000	11 611 370 375	4 431 833 375	62%
721	Revenus sur la propriété autres que les intérêts	191 715 013 000	277 663 803 719	85 948 790 719	45%
722	Droits et frais adm	2 280 895 000	387 815 676	- 1 893 079 324	-83%
723	Amendes, Pénalités et Condamnations Pécuniaires	215 612 000	341 952 933	126 340 933	59%
	Autres recettes non fiscales	12 000 000 000	204 000 000	- 11 796 000 000	-98%
Total autres recettes		220 102 074 000	292 208 942 703	72 106 868 703	33%

Source : LFI 2021 et LFI 2022

3.2 Le recouvrement des recettes

Le recouvrement global des recettes au titre de l'exercice 2022 est de **1 479 390 931 278 FCFA** contre des prévisions de **1 359 000 000 000 FCFA**, soit un taux de réalisation de 109%.

Le montant de ce recouvrement est supérieur à celui de l'exercice 2021 qui était de **1 154 351 078 841 FCFA**.

La hausse de recouvrement ainsi constatée est soutenue par la réalisation des recettes fiscales dont le montant est de **1 228 409 068 659 FCFA** pour des prévisions de **897 552 777 297 FCFA**, soit un taux de réalisation de 137%.

Par contre, le recouvrement des dons, legs et fonds de concours et celui des autres recettes est nettement bas, situé respectivement à **92 124 662 222 FCFA** pour des prévisions de **169 238 280 000 FCFA**, soit un taux de 54% et à **158 857 200 397 FCFA** pour des prévisions de **292 208 942 703 FCFA**, soit un taux de 54%.

Le tableau ci-dessous donne une vue globale de réalisations des recettes de l'exercice 2022.

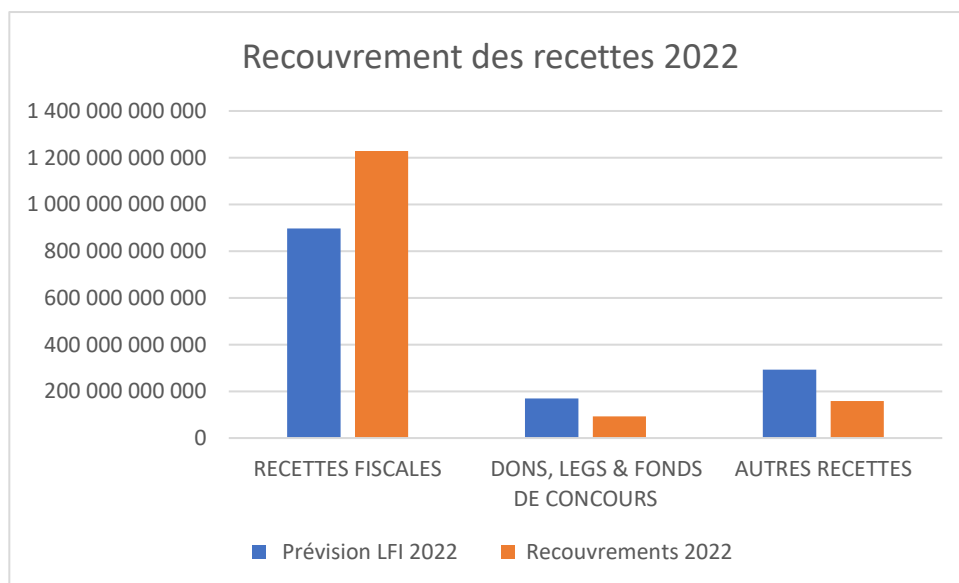
Tableau n° 13 : Recouvrements des recettes 2022

Code	RECETTES FISCALES	PREVISION LFI 2022	RECOUVREMENTS 2022	ECART ABSOLU	ECART RELATIF
711	Impôts sur les revenus et bénéfiques	502 767 304 688	912 521 441 437	- 409 754 136 749	181%
712	Impôts sur le Salaire versés et rémunérations	14 227 560 223	10 192 959 697	4 034 600 526	72%
713	Impôts sur les patrimoines	400 000 000	1 660 676 401	- 1 260 676 401	415%
714	Impôts & Taxes intérieurs sur biens et services	250 512 544 598	128 178 362 152	122 334 182 446	51%

715	Impôts sur le commerce extérieur et transactions	129 645 367 388	175 855 928 972	- 46 210 561 584	136%
	Total recettes fiscales	897 552 776 897	1 228 409 368 659	- 330 856 591 762	137%
74	DONS, LEGS & FONDS DE CONCOURS			-	
	Dons, Legs & Fonds de Concours	169 238 280 000	92 124 662 222	77 113 617 778	54%
	autres recettes			-	
	Total Dons, Legs et Fonds de Concours	169 238 280 000	92 124 662 222	77 113 617 778	54%
	AUTRES RECETTES				
701	Ventes des produits	2 000 000 000	-	2 000 000 000	0%
702	Ventes des Prestations de services	11 611 370 375	3 009 673 063	8 601 697 312	26%
721	Revenus sur la propriété autres que les intérêts	277 663 803 719	137 337 581 348	140 326 222 371	49%
722	Droits et frais adm	387 815 676	342 725 841	45 089 835	88%
723	Amendes, Pénalités et Condamnations Pécuniaires	341 952 933	154 776 850	187 176 083	45%
729	Autres recettes non fiscales	204 000 000	18 012 445 295	- 17 808 445 295	8830%
	Total autres recettes	292 208 942 703	158 857 202 397	133 351 740 306	54%
	TOTAL RECETTES	1 358 999 999 600	1 479 391 233 278	- 120 391 233 678	109%

Source : LF 2022 et Compte administratif 2022

Graphique n° 4 : Recouvrement des recettes 2022



3.2.1. Recouvrement des recettes fiscales

Les recettes fiscales prévues pour **897 552 777 297 FCFA** ont été recouvrées à hauteur de **1 228 409 068 659 FCFA**, soit un taux de réalisation de 137%. Comparés aux recouvrements de l'exercice 2021 réalisés à hauteur de **663 387 858 806 FCFA**, ceux de l'exercice 2022 connaissent une nette progression.

Le tableau ci-dessous donne la situation détaillée des réalisations des recettes fiscales.

Tableau n°14 : Recouvrement des recettes fiscales

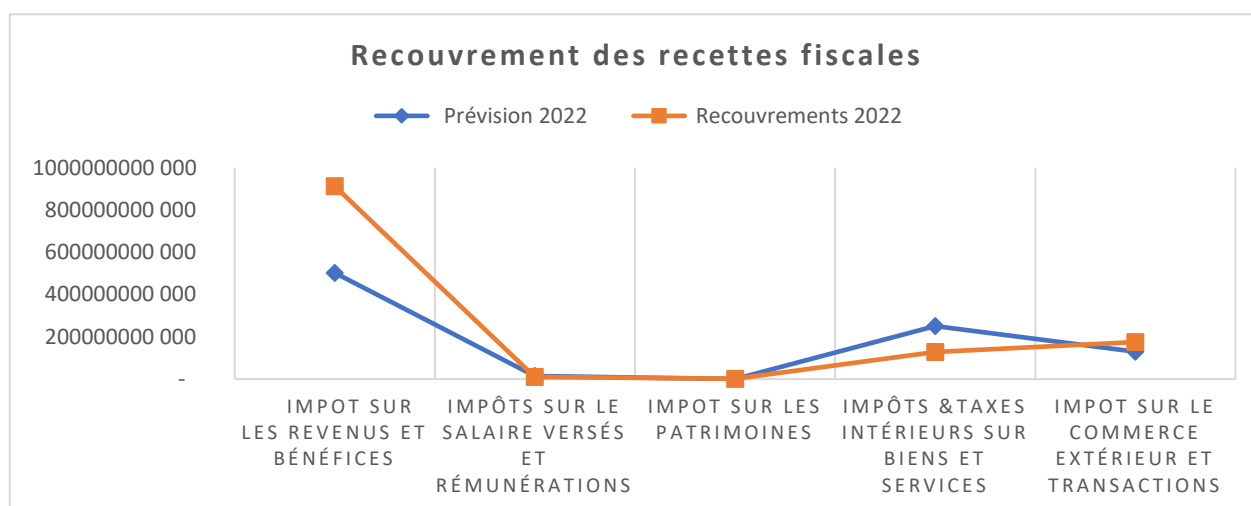
Code	Recettes fiscales	PREVISION 2022	RECOUVREMENTS 2022	ECART ABSOLU	ECART RELATIF
711	Impôt sur les revenus et bénéfices	502 767 304 688	912 521 441 437	- 409 754 136 749	181%
712	Impôts sur le Salaire versés et rémunérations	14 227 560 223	10 192 959 697	4 034 600 526	72%
713	Impôt sur les patrimoines	400 000 000	1 660 676 401	- 1 260 676 401	415%
714	Impôts & Taxes intérieurs sur biens et services	250 512 544 598	128 178 362 152	122 334 182 446	51%
715	Impôt sur le commerce extérieur et transactions	129 645 367 388	175 855 928 972	- 46 210 561 584	136%
Total recettes fiscales		897 552 776 897	1 228 409 368 659	- 330 856 591 762	137%

Source : LF 2022 et Compte administratif 2022

Les trois types d'impôts ci-dessous sur les cinq composants ces recettes fiscales, ont été recouvrés à plus de 100% :

- ⇒ Impôts sur les revenus et bénéfices : 181% ;
- ⇒ Impôts sur le patrimoine : 415% ;
- ⇒ Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales : 136%.

Graphique n°5 : Recouvrement des recettes fiscales



3.2.1.1 Recouvrement des impôts sur les revenus et bénéfices

Les impôts sur les revenus et bénéfices ont été recouvrés en 2022 à **912 521 441 437 FCFA** pour une prévision de **502 767 304 688 FCFA**. Par rapport à l'exercice 2021 dont le recouvrement était de **352 077 890 420 FCFA** pour une prévision de **258 577 051 000 FCFA**, le recouvrement de l'exercice 2022 est en augmentation de **560 443 551 017 FCFA**, soit **159%**.

Tableau n° 15: recouvrements des Impôts sur les revenus et bénéfices

711	Impôts su revenus et Bénéfices	Prévisions 2022	Recouvrement 2022	% de réalisation
71 111	Impôts sur le Bénéfice des Sociétés pétrolières	336 413 130 420	399 782 718 597	119%

711 211	Impôt sur le Bénéfice des Société non pétrolières	50 363 045 036	309 696 339 970	615%
711 311	Salaire ; pension et rente viagère	57 917 502 000	150 965 609 903	261%
711 321	Revenu foncier	1 888 614 189	1 709 431 697	91%
711 331	Bénéfice industriel et commercial	2 014 521 801	2 050 373 918	102%
711 341	Bénéfice industriel non commercial	22 663 370 266	13 288 483 627	59%
711 351	Revenus des valeurs mobilières	20 145 218 014	16 960 574 877	84%
711 361	Retenu 4 %	3 777 228 379	1 751 190 193	46%
711 371	IGL	3 807 446 205	2 077 984 673	55%
711 411	Contributions diverses	3 777 228 378	14 238 483 627	377%
TOTAL REVENUS		502 767 304 688	912 521 191 082	181%

Source : Comptes administratifs 2021 et 2022

Il résulte du tableau ci-dessus que cinq des produits composant ces impôts sur le revenu et bénéfices ont connu en 2022 un recouvrement supérieur à 100% par rapport aux prévisions. Il s'agit des Impôts sur les bénéfices des sociétés pétrolières (119%), des Impôts sur le bénéfice des sociétés non pétrolières (615%), des Impôts sur les Salaires, pensions et rentes viagères (261%), du Bénéfice industriel et commercial (102%) et les contributions diverses (377%).

Par contre, les autres produits de cet impôt sur le revenu et bénéfices affichent un taux de recouvrement relativement bas. Il s'agit de : revenu foncier (91%), bénéfice industriel non commercial (59%), revenus de valeurs mobilières (84%), IGL (55%), retenu 4% (46%).

3.2.1.2 Impôts sur le salaire et rémunérations

Prévus pour **14 227 560 223 FCFA** dans le budget de l'exercice 2022, cet impôt a été recouvré à **10 192 959 897 FCFA** soit un taux de 72%. Ce recouvrement est en hausse par rapport à celui opéré au cours de l'exercice précédent 2021 qui était de **9 367 573 757 FCFA** sur une prévision de **20 000 904 000 FCFA**.

3.2.1.3 Impôt sur le patrimoine

Cet impôt sur le patrimoine, composé des impôts sur les mutations par décès, des impôts sur les donations entre vifs et la conservation de la propriété foncière, est recouvré à **1 660 376 401 FCFA** contre une prévision de **400 000 000 FCFA** soit un taux de réalisation de **415%**.

Tableau n° 16 : recouvrements des impôts sur le patrimoine

Code	Rubriques	Prévision 2021	Recouv.2021	Prévision 2022	Recouv.2022	Tx Recouv. 2022
7133111	Impôts sur les mutations par décès	2 515 000	-	2 515 000	-	-
713321	Impôts sur les mutations par décès	2 515 000	-	2 515 000	-	-
7133711	Conservation Propriété Foncières	321 817 000	365 817 322	394 970 000	1 660 376 401	420%
TOTAL		326 847 000	365 817 322	400 000 000	1 660 376 401	415%

Source : Comptes administratifs 2021 et 2022

Observation n°5 :

La Chambre des Comptes constate que les impôts sur les mutations par décès et ceux sur les donations entre vifs, bien que prévus chacun à 2 515 000 FCFA n'ont connu aucune réalisation au cours des exercices 2021 et 2022.

La Chambre des Comptes demande des explications au MFBCP sur le non-recouvrement de ces impôts.

Réponse du MFBCP

Bien que ces catégories des recettes ont été prévues dans les budgets 2021 et 2022 mais ces prévisions n'ont pas été réalisées en termes de recouvrement.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP et maintient l'observation.

Recommandation n°3

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de faire diligence pour le recouvrement de ces recettes.

3.2.1.4 Impôts et taxes intérieurs sur biens et services

Les impôts et taxes intérieurs sur biens et services ont été recouverts à **128 178 362 152 FCFA** sur une prévision de **250 512 544 998 FCFA**, soit un taux de réalisation de 51%.

Le recouvrement de ces impôts en 2022 est en baisse de 27% par rapport à l'exercice 2021 dont les réalisations étaient de **175 985 459 287 FCFA**

Tableau n°17 : Recouvrements des impôts et taxes sur biens et services

714	Impôts et taxes intérieur sur biens et services	Prévision 2022	Recouvrement 2022	Taux de recouvrement
714111	TVA à l'intérieur	88 135 328 813	60 698 081 631	69%
714131	TVA à l'importation	66 940 196 156	2 430 826 749	4%
714221	Impôts sur les produits particuliers	31 476 903 148		0%
714299	Autres accises	8 813 532 881	14 329 803 624	163%
714311	Droits de timbres fiscaux	360 000 000	376 225 280	105%
714321	Droits d'enregistrement	21 840 000 000	20 342 840 263	93%
714341	Taxes spéciales sur les produits pétroliers	18 130 696 000	13 004 270 658	72%
714351	Taxes sur la vente du bétail	1 762 707 000	1 726 641 520	98%
714361	Taxe sur la protection de l'environnement	2 140 429 000		0%
714361	Contributions des patentes et licences	5 036 305 000	5 817 798 968	116%
	Autres taxes	4 876 447 000	1 176 807 419	24%
	taxes de bornage	1 000 000 000	8 275 066 040	828%
	Taxes sur la convention d'assurance	-	-	
TOTAL		250 512 544 998	128 178 362 152	51%

Source : Compte administratif 2022

Il résulte du tableau ci-dessus que les recouvrements des impôts et taxes sur biens et services en 2022, sont en baisse par rapport aux prévisions. Certains impôts n'ont pas du tout été recouverts (impôts sur les produits particuliers, taxes sur la protection de l'environnement et les taxes sur les conventions d'assurance), seulement 4% de la TVA à l'importation et 50% des taxes spéciales sur les produits pétroliers ont été recouverts.

Par contre, les taux de réalisation des Autres accises, les contributions des patentes et licences et la taxe de bornage sont en forte hausse, soit respectivement 163%, 116% et 828%.

3.2.1.5 Impôt sur le commerce extérieur et transactions internationales

L'impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales, prévu dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022 à **129 645 467 388 FCFA**, a été recouvré à **175 855 928 972 FCFA**, soit un taux de réalisation de **136%**.

Comparé aux recouvrements de l'exercice 2021 qui étaient de **125 591 1180 20 FCFA**, ils sont en hausse de **50 264 810 952 FCFA**, soit un taux de 40,02%.

3.2.2 Recouvrement des dons, legs et fonds de concours

Les dons, legs et fonds de concours, prévus pour **169 238 280 000 FCFA** ont été recouverts à **92 124 662 222 FCFA**, soit un taux de réalisation de 54%.

Ce montant est faible comparé aux réalisations de l'exercice précédent 2021 qui était de **348 199 382 455 FCFA** sur une prévision de **259 757 779 000 FCFA** accusant ainsi une régression de **256 074 720 233 FCFA**

Tableau n° 18 : recouvrement des dons, legs et fonds de concours

DONS, LEGS & FONDS DE CONCOURS	Prévisions	Recouvrements	Ecart absolu -	Ecart relatif
Dons, Legs & Fonds de Concours	169 238 280 000	92 124 662 222	77 113 617 778	54%
Autres recettes			-	
Total Dons, Legs et Fonds de Concours	169 238 280 000	92 124 662 222	77 113 617 778	54%

Source : Compte administratif 2022

3.2.3. Recouvrement des autres recettes

Les autres recettes (Titre IV) ont été recouvrées à **158 857 200 397 FCFA** pour une prévision de **292 208 942 703 FCFA**, soit un taux de réalisation de **54%**. Comparativement à l'exercice 2021, les recouvrements des autres recettes de 2022 ont augmenté de **16 093 362 817 FCFA**, soit 11%.

Tableau n° 19 : Recouvrement des Autres recettes

Cod e	Autres Recettes	Prévision 2022	Recouvrement 2022	Réalisation
701	Ventes des produits	2 000 000 000		0%
702	Ventes des Prestations de services	11 611 370 375	3 009 673 063	26%
721	Revenus sur la propriété autres que les intérêts	277 663 803 719	137 337 581 348	49%
722	Droits et frais adm	387 815 676	342 725 841	88%
723	Amendes, Pénalités et Condamnations Pécuniaires	341 952 933	154 776 850	45%
	Autres recettes non fiscales	204 000 000	18 012 445 295	8830%
	Total autres recettes	292 208 942 703	158 857 202 397	54%

Source : LF 2022 et Compte administratif 2022

Tableau n° 20 : Evolution des recouvrements des autres recettes au cours des exercices 2021 et 2022

Code	Nature Nature des des produits	Recouvrement 2021	Recouvrement 2022	Ecart absolu	Ecart relatif
701	Ventes des produits	5 641 452 873	0	5 641 452 873	-100%
702	ventes des prestations des servicesr	5 287 943 751	3 009 673 063	2 278 270 688	-43%
721	revenus de la propriété autres que les intérêts	118 113 020 471	137 337 581 348	- 19 224 560 877	16%
722	droits et frais administratifs	2 530 541 743	342 725 841	2 187 815 902	-86%
723	amendes, pénalités et condamnations pecuniaires	177 993 641	154 776 850	23 216 791	-13%
	autres recettes non fiscales	11 012 885 101	18 012 445 295	- 6 999 560 194	64%
Total autres recettes		142 763 837 580	158 857 202 397	- 16 093 364 817	11%

Source : Compte administratif 2021 et 2022

3.3. La situation des restes à recouvrer

La situation des restes à recouvrer résulte de la différence entre le montant des ordonnancements des recettes pris en charge par le TPG et le montant des recouvrements effectués.

C'est sur cette base que le tableau ci-dessous a été établi, donnant un montant total des restes à recouvrer de **576 820 017 146 FCFA** dont **49 409 613 918 FCFA** pour l'exercice 2022.

Tableau n°21: Situation des prises en charge des émissions, des recouvrements et des restes à recouvrer

Nature des impots	prises en charges			Recouvrements			Restes à recouvrer		
	antérieurs	2022	Total	Antérieurs	2022	Total	Antérieurs	2022	Total
Impots directs sur role (IR)	221 112	929 458	1 150 570	1 924	900 796	902 720	219 188	28 662	247 850
Autres contributions directes (ACD)	251 833	83 529	335 362	2 019	65 916	67 935	249 814	17 613	267 427
Droits de douanes	51 824	204 062	255 886	326	200 927	201 253	51 498	3 135	54 633
Taxes sur valeurs ajoutées (TVA)	6 398	58 699	65 097	122	58 700	58 822	6 276		6 276
Impots général libératoire (IGL)	635	2 070	2 705	-	2 070	2 070	635		635
TOTAL	531 802	1 277 818	1 809 620	4 391	1 228 409	1 232 800	527 411	49 410	576 821

Source : Compte administratif et compte de gestion 2022

Observation n°6 :

La Chambre des comptes constate que le montant des ordonnancements de recettes fiscales pris en charge au titre de l'exercice 2022 est de 1 277 818 682 577 FCFA et que les recouvrements opérés sur ces prises en charge sont de 1 228 409 068 659 FCFA, ce qui dégage des restes à recouvrer de 49 409 613 918 FCFA au titre de l'exercice 2022.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les restes à recouvrer sont passés de 169,18 milliards en 2017 à 576,821 milliards en 2022 soit une augmentation de 362,621 milliards de FCFA sur six ans.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, des explications sur ces augmentations et les mesures prises pour inverser la tendance qui persiste.

Par ailleurs, la Chambre des Comptes demande les détails de ces restes à recouvrer

Réponse du MFBCP

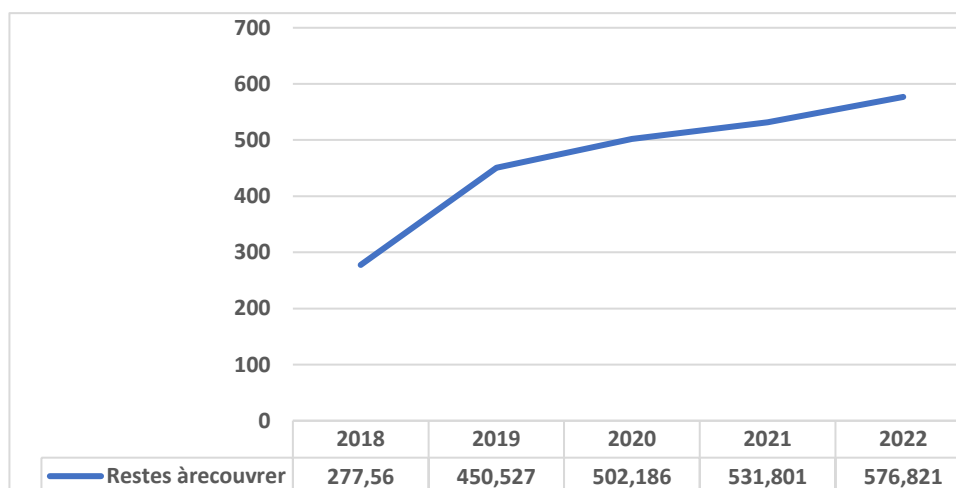
- ✓ *Ces augmentations des restes à recouvrer sont dues au fait qu'il y'a accumulation de recettes sont irrécouvrables dû sont introuvables. Toutefois, une commission de recouvrement est mise en place. Celle-ci déterminera les recettes irrécouvrables pour permettre d'engager la procédure de demande d'admission en non-valeur des recettes irrécouvrables.*
- ✓ *Parmi les mesures prises, il y'a :*
 - *La création d'une commission chargée de recouvrer les restes à recouvrer des années antérieures par arrêté N° 029/du 22 mars 2023 ;*
 - *Le dépôt du rapport de la commission périodiquement à l'attention de la hiérarchie et un suivi et évaluation régulier de ces activités par le TPG.*

La Chambre des Comptes attend la concrétisation et le résultat de toutes les mesures préconisées.

Recommandation : n°4

La Chambre des Comptes recommande d'assurer le recouvrement intégral des émissions des recettes.

Graphique n°6 : Restes à recouvrer



CHAPITRE IV : PREVISIONS ET ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES

Prévues à **1 203 000 000 000 FCFA** par la loi n°0010/PCMT/2021 du 31 décembre 2021 portant Loi de Finances pour l'exercice 2022, les dépenses ont connu une baisse de 35 milliards par deux arrêtés d'annulation de crédits les ramenant à **1 167 999 688 003 FCFA**.

Les dépenses du budget général ont été ordonnancées à **1 071 524 872 592 FCFA**, soit un taux d'exécution de 71,63 %. Elles sont constituées des dépenses sur financements intérieurs pour **932 971 751 251 FCFA** et des dépenses sur financements extérieurs pour **314 181 248 749 FCFA**.

Les prévisions et les ordonnancements des dépenses du budget général, par titre, sont indiqués au tableau ci-dessous.

Tableau n°22 : Prévisions et ordonnancements des dépenses du budget général

NATURE DE LA DEPENSE	LFI 2022 (1)	ORDONNANCEMENTS (2)	ECART (1) - (2)	TAUX (2) /(1)	Part sur dépenses prévues
TITRE I : SERVICE DE LA DETTE	54 714 106 605	27 431 485 089	27 282 621 516	50,14%	4,68%
S/TITRE intérêts intérieurs	17 098 441 613	-	17 098 441 613	0,00%	1,46%
S/TITRE intérêts extérieurs	37 615 664 992	-	37 615 664 992	0,00%	3,22%
TITRE II : Dépenses de personnel	454 436 949 000	571 506 703 433	- 117 069 754 433	125,76%	38,91%
TITRE II : BIENS ET SERVICES	104 498 944 398	95 780 143 123	8 718 801 275	91,66%	8,95%
TITRE IV: Transfert et Subventions	208 746 595 727	155 671 957 261	53 074 638 466	74,57%	17,87%
Titre V: Equipements et investissements	345 603 092 273	221 134 583 686	124 468 508 587	63,99%	29,59%
Sous-Titre V: Investissements Intérieurs	126 553 092 273	111 571 836 044	14 981 256 229	88,16%	10,84%
Sous-Titre V: Investissements Extérieurs	219 050 000 000	109 562 747 642	109 487 252 358	50,02%	18,75%
TOTAL BUDGET ETAT	1 167 999 688 003³	1 071 524 872 592	96 474 815 411	91,74%	100,00%
Ressources propres	948 949 688 003	961 962 124 956	- 13 012 436 953	101,37%	81,25%
Ressources extérieures	219 050 000 000	109 562 747 636	109 487 252 364	50,02%	18,75%

Source : LFI et Compte administratif 2022

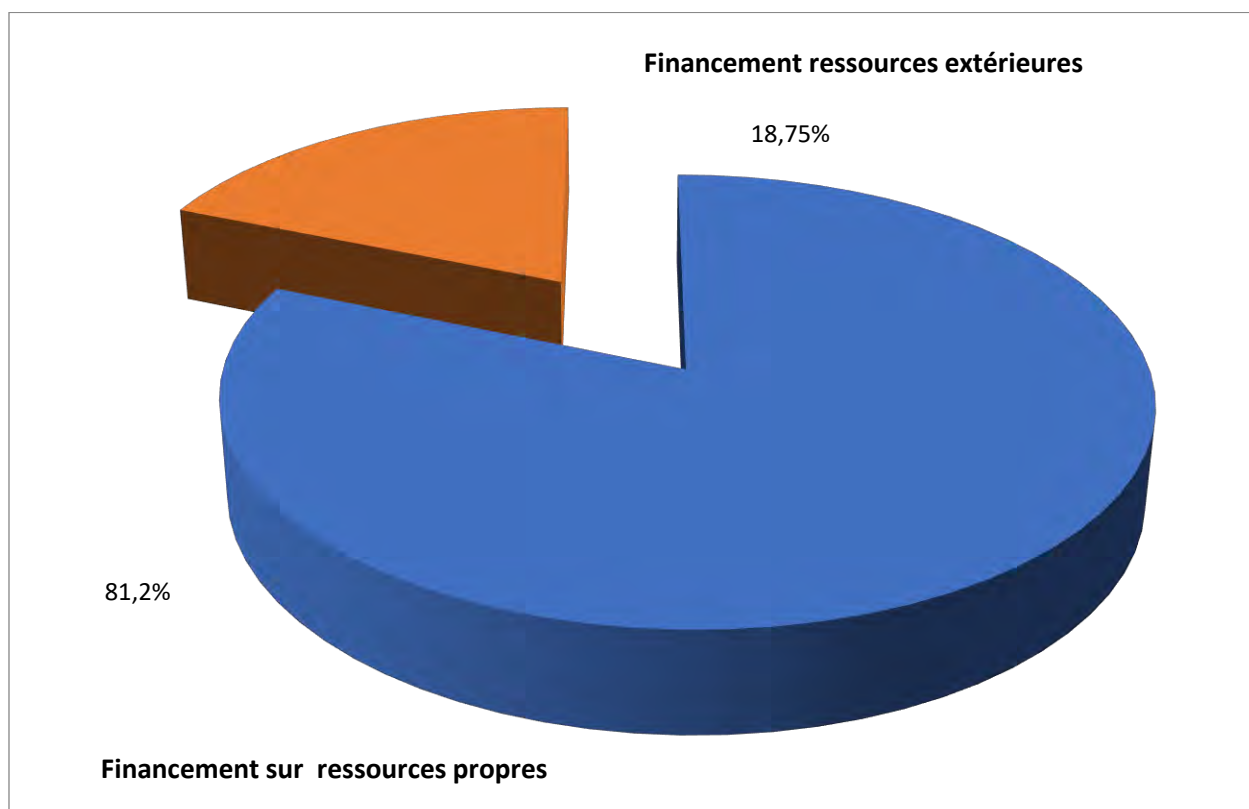
Les dépenses sur financements propres sont ordonnancées à **961 962 124 956 FCFA** pour une prévision de **948 949 688 003 FCFA** soit un dépassement de **13 012 436 953 FCFA** et un taux d'exécution de 101,37 %. Ces prévisions représentent 81, 25 % des dépenses prévisionnelles du budget général.

Quant aux dépenses sur ressources extérieures, prévues pour **219 050 000 000 FCFA**, elles ont été ordonnancées à **109 562 747 636 FCFA**, soit un taux d'exécution de 50,02 %, représentant 18,75 % des dépenses du budget général.

³ Prévu à 1 203 milliards de FCFA par LFI 2022, le budget de l'Etat a été modifié à 1 167 milliards FCFA par Arrêté N°055/PCMT/PMT/MFB/22 du 13 avril 2022.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition du budget général entre les dépenses sur ressources propres et les dépenses sur ressources extérieures.

Graphique n° 7: Répartition de la LFI par sources de financement



4.1. Prévisions des dépenses de la loi de finances

Arrêtées par la loi de finances à **1 203 000 000 000 FCFA**, les prévisions des dépenses du budget général ont connu une baisse de **56 852 998 998 FCFA** par rapport aux prévisions de l'année 2021, soit un taux de 4,51%.

4.1.1. Comparaison des lois de finances initiales 2021 et 2022

Tableau n°23 : Comparaison des lois de finances initiales 2021 et 2022

TITRE	NATURE DE LA DEPENSE	LFI 2021	LFI 2022	Ecart 2021/2022		Part LFI 2022
				Montant	%	
I	SERVICE DE LA DETTE	60 000 000 000	54 714 000 000	- 5 286 000 000	-8,81%	4,55%
	INTERETS INTERIEURS	24 450 000 000	17 098 000 000	- 7 352 000 000	-30,07%	2,03%
	INTERET EXTERIEURS	35 550 000 000	37 616 000 000	2 066 000 000	5,81%	2,96%
II	DEPENSES DE PERSONNEL	427 229 133 420	454 437 000 000	27 207 866 580	6,37%	35,51%

III	BIENS ET SERVICES	102 087 151 600	119 499 000 000	17 411 848 400	17,06%	8,49%
IV	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	208 667 170 000	213 850 000 000	5 182 830 000	2,48%	17,35%
V	EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS	461 869 543 978	360 500 000 000	- 101 369 543 978	-21,95%	29,97%
	INVESTISSEMENTS INTERIEURS	147 688 295 229	141 450 000 000	- 6 238 295 229	-4,22%	12,28%
	INVESTISSEMENTS EXTERIEURS	314 181 248 749	219 050 000 000	- 95 131 248 749	-30,28%	26,12%
	TOTAL BUDGET	1 259 852 998 998	1 203 000 000 000	-56 852 998 998	-4,51%	100,00%
	RESSOURCES PROPRES	945 671 750 249	948 949 688 003	3 277 937 754	0,35%	78,88%
	RESSOURCES EXTERIEURS	314 181 248 749	219 050 000 000	- 95 131 248 749	-30,28%	18,21%

Source : Comptes administratifs 2021 et 2022

Comparées aux dotations de l'année 2021, les prévisions de l'année 2022 ont globalement connu une baisse de 4,51%. Cette baisse résulte d'une diminution simultanée des services de la dette intérieure et extérieure de 8,81%, et des dépenses des équipements et investissements de 21,95%. Par contre, les autres titres des dépenses ont connu une augmentation notamment, les dépenses de personnel de 6,37%, les dépenses des biens et services de 17,06%, les transferts et subventions de 2,48%.

Dans la prévision budgétaire initiale de l'exercice 2022, les dépenses de personnel et les dépenses d'équipements et d'investissements représentent respectivement 35,51% et 29,97% des dépenses globales du budget de l'Etat.

4.1.2. Comparaison de la loi de finances initiale 2021 à la loi de finances révisée 2022

Tableau n°24 : Comparaison de la loi de finances initiale 2021 à la loi de finances révisée 2022

TITRE	NATURE DE LA DEPENSE	LFI 2021	LFI 2022 ⁴	Ecart 2021/2022		Part LFI 2022
				Montant	%	
I	SERVICE DE LA DETTE	60 000 000 000	54 714 106 605	- 5 285 893 395	-8,81%	4,68%
	INTERETS INTERIEURS	24 450 000 000	17 098 441 613	-7 351 558 387	-30,07%	1,46%
	INTERET EXTERIEURS	35 550 000 000	37 615 664 992	2 065 664 992	5,81%	3,22%
II	DEPENSES DE PERSONNEL	427 229 133 420	454 436 949 000	27 207 815 580	6,37%	38,91%
III	BIENS ET SERVICES	102 087 151 600	104 498 944 398	2 411 792 798	2,36%	8,95%
IV	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	208 667 170 000	208 746 595 727	79 425 727	0,04%	17,87%
V	EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS	461 869 543 978	345 603 092 273	- 116 266 451 705	-25,17%	29,59%
	INVESTISSEMENTS INTERIEURS	147 688 295 229	126 553 092 273	-21 135 202 956	-14,31%	10,84%
	INVESTISSEMENTS EXTERIEURS	314 181 248 749	219 050 000 000	-95 131 248 749	-30,28%	18,75%
	TOTAL BUDGET	1 259 852 998 998	1 167 999 688 003	-91 853 310 995	-7,29%	100,00%
	RESSOURCES PROPRES	945 671 750 249	948 949 688 003	3 277 937 754	0,35%	81,25%
	RESSOURCES EXTERIEURS	314 181 248 749	219 050 000 000	- 95 131 248 749	-30,28%	18,75%

Source : LFI 2021 et 2022

Les dépenses, initialement prévues à **1 203 000 000 000 FCFA**, ont été revues en baisse par deux arrêtés n°055/PCMT/PMT/MFB/22 du 13 avril 2013 et n°065/PCMT/PMT/MFB/22 du 14 juin 2022 à **1 167 999 688 003 FCFA**.

⁴ 35milliards de FCFA des prévisions de la LFI ont été annulés par arrêtés du Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics.

Comparées aux dotations de l'année 2021, les prévisions de l'année 2022 révisées ont globalement connu une baisse de 7,29%. Cette baisse résulte d'une diminution simultanée des services de la dette intérieure et extérieure de 8,81%, et des dépenses des équipements et investissements 25,17%. Par contre, les autres titres des dépenses ont connu une augmentation notamment, les dépenses du personnel 6,37%, les dépenses des biens et services (2,36%), les transferts et subventions de 0,04%.

Dans la prévision budgétaire de l'exercice 2022, les dépenses de personnel et les dépenses d'équipements et investissements représentent respectivement 38,91% et 29,59% des dépenses globales du budget de l'Etat.

Observation N° 7 :

La Chambre des Comptes constate que l'annulation des crédits effectuée sur plusieurs sections à hauteur de 2,9% des crédits ouverts devrait faire l'objet d'un arrêté interministériel comme le prévoit l'article 34 de la LOLF qui précise qu'un crédit doit être annulé lorsqu'il est devenu sans objet. Le montant cumulé des crédits annulés à ce titre ne peut dépasser 1,5% des crédits ouverts par la loi de finances afférente à l'année en cours. L'annulation est décidée par arrêté interministériel signé par le Ministre en charge des finances et le Ministre concerné. Cet arrêté est immédiatement communiqué, pour information, à l'Assemblée Nationale.

La Chambre des Comptes demande des explications sur le dépassement du seuil légal et la violation de la procédure d'annulation des crédits.

Réponses du MFBCP

- Cette annulation des crédits qui concerne presque tous les ministères a été annoncée en conseil des ministres donc la procédure d'annulation des crédits n'a pas été violée.
- Seulement ces arrêtés n'ont pas été transmis au CNT pour information. Avec la nouvelle dynamique de concertation et d'échanges instaurée entre le MFBCP et la Commission Finances, Budget et Comptabilité Publique toute modification intervenue au cours de l'exécution sera communiqué.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite des réponses du MFBCP.

Recommandation n°5

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP l'application stricte de la LOLF en son article 34 concernant l'annulation des crédits.

4.1.3. Détails des prévisions de la loi de finances 2022

❖ **Prévisions du service de la dette publique**

Tableau n°25 : Présentation du service de la dette

NATURE DE LA DEPENSE	LFI 2021	LFI 2022	Ecart 2021/2022		Part LFI 2022
			Montant	%	
Service de la dette	60 000 000 000	54 714 106 605	- 5 285 893 395	-8,81%	4,68%

Intérêts intérieurs	24 450 000 000	17 098 441 613	- 7 351 558 387	- 30,07%	1,46%
Intérêts extérieurs	35 550 000 000	37 615 664 992	2 065 664 992	5,81%	3,22%

Source : LFI 2021 et LF 2022

Le service de la dette publique est prévu à **54 714 millions** de FCFA par la loi de finances de 2022 contre **60 000 millions** de FCFA en 2021, soit une baisse de **5 286 millions** de FCFA et 8,81% en valeur relative par rapport à la LFI 2021.

Les prévisions relatives au service de la dette extérieure s'élèvent à **37 616 millions** de FCFA contre **35 550 millions** de FCFA en 2021 et celles du service de la dette intérieure à **17 098 millions** de FCFA contre **24 450 millions** de FCFA en 2021 soit respectivement des diminutions de 5,81% et 30,07%.

Le service de la dette représente 4,68% des dépenses du budget général de l'Etat.

❖ Prévisions des dépenses de personnel

Les dotations des dépenses de personnel sont évaluées à 454 436,95 millions de FCFA par la LF 2022 contre 427 229,13 millions de FCFA en 2021 représentant une augmentation de 27 207,815 millions de FCFA, soit 6,37%. Elles représentent 38,91% des prévisions totales des dépenses du budget de l'Etat pour l'exercice 2022.

❖ Prévisions des dépenses des biens et services

Les prévisions des dépenses des biens et services sont évaluées à 104 498,944 millions de FCFA par la LF 2022 contre 102 087,151 millions de FCFA en 2021, soit une augmentation de 2 411,792 millions de FCFA représentant 2,36%. Elles représentent 8,95% des prévisions totales des dépenses du budget de l'Etat.

❖ Prévisions des dépenses de transferts et subventions de l'Etat

Les dépenses relatives aux transferts et subventions de l'Etat sont prévues dans la LF 2022 à 208 746,595 millions FCFA contre 208 667,17 millions de FCFA à la gestion 2021. Elles sont en hausse de 79 425720 FCFA, soit 0,04 %. Elles représentent 17,87 % des prévisions totales du budget de l'Etat.

❖ Prévisions des dépenses d'équipements et investissements

Tableau n°26 : Présentation des équipements et investissements

Nature de la dépense	LF 2021	LF 2022	Ecart 2021/2022		Part LF 2022
Equipements et Investissements	461 869 543 978	345 603 092 273	- 116 266 451 705	-25,17%	29,59%
Investissements Intérieurs	147 688 295 229	126 553 092 273	- 21 135 202 956	-14,31%	10,84%
Investissements Extérieurs	314 181 248 749	219 050 000 000	- 95 131 248 749	-30,28%	18,75%

Source : LF 2021 et 2022

Les dépenses d'équipements et investissements sont prévues pour un montant de 345 603,092 millions de FCFA par la loi de finances 2022 et représentent 29,59% des prévisions totales des dépenses. Comparées à la gestion 2021 où elles étaient de 461 869,543 millions de FCFA, elles sont en baisse de 116 266,451 millions de FCFA, soit 25,17 %.

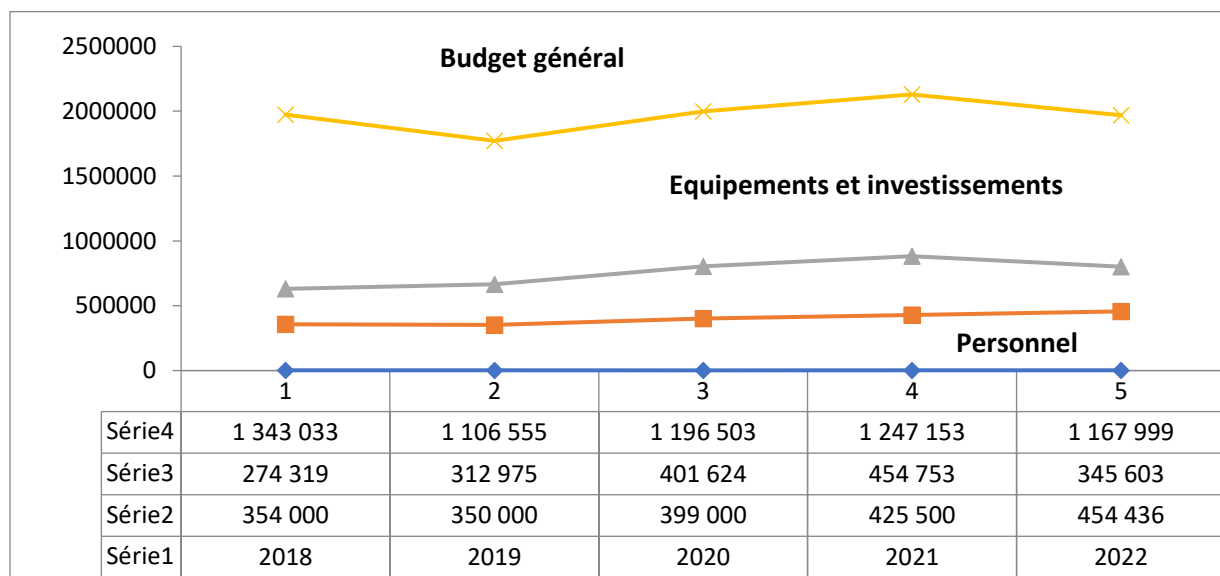
Elles se décomposent en investissements intérieurs et en investissements extérieurs représentant respectivement 10,84% et 18,75 % des prévisions totales des dépenses du budget de l'Etat.

En 2022, les investissements intérieurs sont prévus pour un montant de 126 553,092 millions de FCFA par la LF contre 147 688,29 millions de FCFA en 2021, soit une hausse de 21 135,202 millions de FCFA, représentant 14,31%.

Les investissements extérieurs sont prévus en 2022 à 219 050 millions de FCFA contre 314 181,248 millions de FCFA en 2021. Elles sont en baisse de 95 131, 248 millions de FCFA, soit 30,28 %. Elles représentent 18,75 % des prévisions totales.

4.1.4. Evolution des prévisions des dépenses d'investissement et de personnel dans les lois de finances 2018 à 2022

Graphique n°8 : Evolution des prévisions des dépenses d'investissements et de personnel du budget de l'Etat entre 2018 et 2022 (en millions de FCFA)



La courbe du budget général de l'Etat montre une baisse des prévisions budgétaires entre 2018 et 2019. Cette tendance s'est inversée entre 2019 et 2021 avant de reprendre sa décroissance qui a atteint 1167 999 millions en 2022.

La courbe des prévisions des dépenses d'investissements et d'équipements a suivi la tendance à la hausse en passant de 274 319 millions de FCFA en 2018 à 454 753 millions de FCFA en 2021. Cette tendance s'est inversée entre 2021 et 2022 pour atteindre 345 603 millions de FCFA.

La courbe des prévisions des dépenses de personnel est restée croissante sur la période en passant de 354 000 millions de FCFA en 2018 à 454 436 millions de FCFA en 2022.

4.2. Ordonnancements des dépenses

Les ordonnancements des dépenses du budget général s'élèvent à 1 071 525 millions de FCFA dont 961 962 millions de FCFA au titre des ressources propres de l'Etat et 109 563 millions de FCFA au titre de financements sur ressources extérieures. Comparés à la gestion 2021 où ils s'élevaient à 893 284 millions de FCFA, ces ordonnancements ont connu une hausse de 178 241 millions de FCFA, soit 19,95%.

4.2.1 Ordonnancements par titre de dépenses

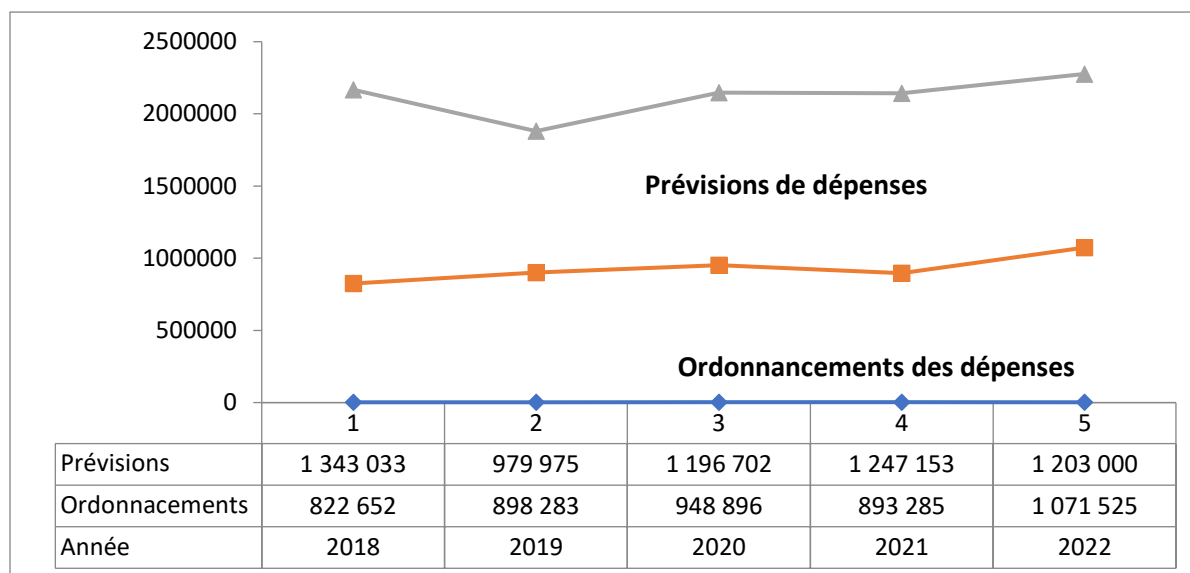
Tableau n°27 : Situation des dépenses ordonnancées par titre (en millions de FCFA)

Nature de la dépense	LFI 2022 (1)	Ordonnancements				Ecart		Part ordonnancé e exercice 2022
		2021 (2)	2022 (3)	Montant t (1) - (3)	Taux (3)/(1)	Montant (4) = (3)- (2)	Taux (4)/(2)	
TITRE I : SERVICE DE LA DETTE	54 714	15 552	27 431	27 283	50,14%	11 879	43,31 %	2,56%
S/TITRE intérêts intérieurs	17 098	15 552	27 431	-10 333	160,43 %	11 879	43,31 %	2,56%
S/TITRE intérêt extérieurs	37 616	-	-	37 616	0,00%	-		
TITRE II : Dépenses de personnel	454 437	502 986	571 507	-117 070	125,76 %	68 521	11,99 %	53,34%
TITRE II : BIENS ET SERVICES	104 499	83 085	95 780	8 719	91,66%	12 695	13,25 %	8,94%
TITRE IV: Transfert et subventions	208 747	125 718	155 672	53 075	74,57%	29 954	19,24 %	14,53%
Titre V : Equipements et investissements	345 603	165 943	221 135	124 469	63,99%	55 192	24,96 %	20,64%
Sous-Titre V : Investissements Intérieurs	126 553	85 540	111 572	14 981	88,16%	26 032	23,33 %	10,41%
Sous-Titre V: Investissements Extérieurs	219 050	80 403	109 563	109 487	50,02%	29 160	26,61 %	10,22%
Total	1 168 000	893 284	1 071 525	96 475	91,74%	178 241	19,95 %	100,00%
Ressources propres	948 950	812 881	961 962	-13 012	101,37 %	149 081	15,50 %	89,78%
Ressources extérieures	219 050	80 403	109 563	109 487	50,02%	29 160	26,61 %	10,22%

Source : LF et Comptes administratifs 2021 et 2022

4.2.2. Evolution des prévisions et des ordonnancements

Graphique n°9 : Evolution des prévisions et des ordonnancements des dépenses entre 2018 et 2022 (en millions de FCFA)



La courbe des prévisions des dépenses présente une tendance décroissante entre 2018 et 2019, en passant de 1 343 003 millions de FCFA à 979 975 millions de FCFA. Cette tendance s'est inversée pour atteindre 1 196 702 millions de FCFA en 2020. Sans atteindre le niveau de l'année 2018, la croissance s'est hissée en 2022 à 1 203 000 millions de FCFA.

La courbe des dépenses totales ordonnancées montre une situation quelque peu constante autour de 800 milliards de FCFA entre 2018 et 2021. Elle présente une tendance haussière entre 2021 et 2022 en passant de 893 285 millions FCFA à 1 071 525 millions de FCFA.

4.2.3. Situation des ordonnancements par section

Tableau n°28 : Situation des ordonnancements par institutions et ministères

N°	INSTITUTIONS	BUDGET GENERAL LFI 2022	TOTAL DES DEPENSES ORDONNANCEES	ECART ABSOLU	ECART RELATIF
1	PRESIDENCE	29 710 291 590	30 605 472 367	- 895 180 777	103,0%
2	PRIMATURE	3 904 502 690	4 085 164 176	- 180 661 486	104,6%
3	ASSEMBLEE NATIONALE	21 508 070 121	20 296 762 060	1 211 308 061	94,4%
4	HAMA	1 215 308 236	1 375 985 137	- 160 676 901	113,2%
5	COUR SUPREME	2 341 600 020	2 439 707 317	- 98 107 297	104,2%
7	PLAN COOP. INTERN.	28 051 923 441	26 931 945 586	1 119 977 855	96,0%
8	COMMUNICATION	3 327 490 442	3 687 602 164	- 360 111 722	110,8%
9	A. ETR. INTE. AFRI	17 322 238 175	16 932 441 767	389 796 408	97,7%
10	FINANCES & BUDGET	76 771 096 683	52 695 326 137	24 075 770 546	68,6%

11	FONCTION PUBLIQUE	2 194 569 410	2 286 773 643	- 92 204 233	104,2%
12	JUSTICE DROITS HOMM	12 026 316 034	13 001 424 710	- 975 108 676	108,1%
13	ADM. TERR. SEC. PUB.	58 058 976 008	38 573 193 215	19 485 782 793	66,4%
14	DEFENSE NATIONALE	181 908 540 182	223 342 206 815	- 41 433 666 633	122,8%
15	EDUCATION NATIONALE	154 978 260 037	160 759 259 446	- 5 780 999 409	103,7%
16	SANTE PUBLIQUE	93 351 747 664	117 472 538 671	- 24 120 791 007	125,8%
17	FEMME ET FAMILLE.	6 999 051 550	8 473 922 557	- 1 474 871 007	121,1%
18	AGRICULTURE	60 439 241 221	42 881 796 366	17 557 444 855	71,0%
19	MINISTERE DE L'ELEVAGE	22 424 155 609	8 437 483 834	13 986 671 775	37,6%
20	MINES INDUSTRIE ET COMMERCE	3 015 612 055	1 536 972 466	1 478 639 589	51,0%
21	MINES ET GEOLOGIE	1 749 105 788	1 996 280 944	-247 175 156	114,1%
22	INFRASTR& DESENCLAVEMENT	66 511 867 369	34 979 522 354	31 532 345 015	52,6%
23	JEUN. SPORT & LOISIRS	6 382 470 851	10 083 402 885	- 3 700 932 034	158,0%
24	DVPT TOUTRISTIQUE	1 869 698 740	1 637 737 391	231 961 349	87,6%
25	POSTE ET NOUVELLE TECH	5 901 444 501	1 740 946 085	4 160 498 416	29,5%
26	ENVIRON,& EAU	22 518 637 298	32 156 595 377	- 9 637 958 079	142,8%
27	ENSEIGNEMENT. SUP	29 561 694 679	29 325 880 994	235 813 685	99,2%
28	S. G.G.	3 686 780 467	4 294 997 215	- 608 216 748	116,5%
31	AMENAGEM. TERRITOIRE	8 051 081 628	2 166 138 259	5 884 943 369	26,9%
32	SECURITE	22 187 108 181	38 348 289 133	- 16 161 180 952	172,8%
33	PETROLE& ENERGIE	10 999 712 169	7 818 579 203	3 181 132 966	71,1%
37	CULTURE PROMOTION DIVERSITE	2 438 899 786	2 594 886 890	- 155 987 104	106,4%
38	EAU ET ASSAINISSEMENT	21 400 664 426	7 518 819 489	13 881 844 937	35,1%
40	CONS. ECO. & SOCIAL	616 142 247	718 973 631	- 102 831 384	116,7%
42	FORM. PROF. PROMOT. METIER	6 592 698 048	4 176 747 328	2 415 950 720	63,4%
43	AVIATION CIVILE	4 046 206 499	1 962 888 184	2 083 318 315	48,5%
46	RECONCILIATION ET DIALOGUE	3 946 992 970	3 919 268 324	27 724 646	99,3%
50	CNDH	840 083 277	931 236 870	- 91 153 593	110,9%
52	TRANSPORT ET SECURITE ROUTIERE	1 390 287 397	663 632 037	726 655 360	47,7%
88	DEPENSES COMMUNES	167 759 120 514	108 614 071 566	59 145 048 948	64,7%

TOTAL GENERAL	1 167 999 688 003⁵	1 071 464 872 593	96 534 815 410	91,7%
Financement ressources propres	948 949 688 003	961 962 124 956	193 964 811 597	101,4%
Financements ressources extérieurs	219 050 000 000	109 562 747 636	388 110 284 680	50,0%

Source : Compte administratif 2022

Sur des dépenses prévues à 1 167 999 millions de FCFA, les ordonnancements s'élèvent 1 071 464,87 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 91,7 %.

Observation n ° 8:

La Chambre des Comptes constate que les Ministères et institutions suivants ont consommé des crédits au-delà de la dotation accordée par la loi de finances, notamment la Présidence (103%), la Primature (104%), la HAMA (113,2%), la Cour Suprême (104,2%), le Ministère de la communication (110,8%), le Ministère de la Fonction Publique (104,2%), le Ministère des Droits de l'homme (108,1%), le Ministère de la Défense Nationale (122,8%), le Ministère de l'éducation nationale (103,7%), le Ministère de la Santé Publique (125,8%), le Ministère de la Famille (121,1%), le Ministère des Mines et Géologie (114,1%), le Ministère de la Jeunesse et des sports (158,%), le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (142,8), le SGG (116,5%), le Ministère de la Sécurité Publique (172,8%), le Ministère de la Culture et de la Diversité (106,4%), le Conseil Economique, Social et Culturel (116,7%) et la Commission Nationale des Droits de l'Homme (110,9%).

Cette situation contrevient aux dispositions de l'article 26 de la loi organique n°004/PR/2014 relative aux lois de finances qui proscrivent l'imputation de dépenses au-delà du montant des crédits ouverts, sauf lorsqu'il s'agit de crédits relatifs aux charges de la dette de l'Etat, comme le prévoit l'article 27 de ladite loi organique.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics de donner les détails des dépenses citées ci-haut et de justifier les dépassements des crédits.

Réponse du MFBCP

En ce qui concerne ces dépassements, pour la plupart des cas il s'agit des dépassements en dépenses du personnel. Cela découle du recrutement des jeunes opéré et surtout les paiements des rappels des salaires, frais de transports, primes de départ à la retraite, etc. et autres engagements pris par le gouvernement dans le cadre du Pacte Social avec les syndicats.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP, elle maintient son observation.

Recommandation n°6

La Chambre des Comptes recommande l'application stricte des articles 23 et 24 de la LOLF en matière de dépenses du personnel.

⁵La prévision initiale des dépenses de 1 203 000 millions de FCFA a été revue en baisse à 1 167999 millions de FCFA par arrêté du MFBCP

4.2.4. Situation des crédits non consommés et des dépassements par titre

Tableau N° 29 : Situation des crédits non consommés et des dépassements par titre

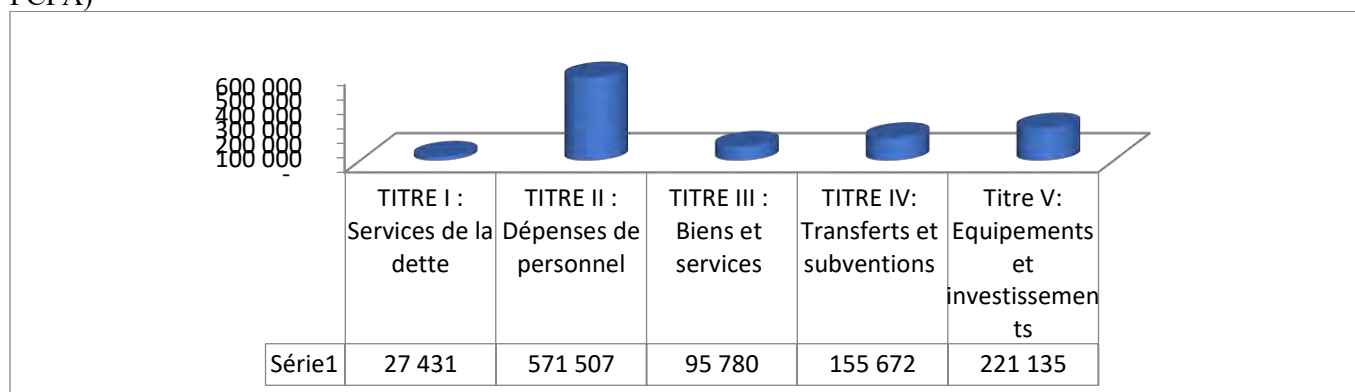
Nature	LFI 2022	Ordonnancements	Taux	Dépassements	Economies
TITRE I : SERVICE DE LA DETTE	54 714 106 605	27 431 485 089	50,1%	-	27 282 621 516
S/TITRE intérêts intérieurs	17 098 441 613	-	0,0%		
S/TITRE intérêt extérieurs	37 615 664 992	-	0,0%		
TITRE II : Dépenses de Personnel	454 436 949 000	571 506 703 433	125,8%	- 121 687 132 056	4 617 377 623
TITRE II : BIENS ET SERVICES	104 498 944 398	95 780 143 123	91,7%	- 59 197 978	8 777 999 253
TITRE IV: Transfert et Subventions	208 746 595 727	155 671 957 261	74,6%	-	53 074 638 466
Titre V: Equipements et Investissements	345 603 092 273	221 134 583 686	64,0%	-	-
Sous-Titre V: Investissements Intérieurs	126 553 092 273	111 571 836 044	88,2%	- 783 672 581	15 764 928 810
Sous-Titre V: Investissements Extérieurs	219 050 000 000	109 562 747 642	50,0%	- 18 793 962 555	128 281 214 913
TOTAL	1 167 999 688 003	1 071 524 872 592	91,7%	- 141 323 965 170	237 798 780 581

Source : comptes administratif 2022

Il se dégage de ce tableau, les crédits non consommés de 237 798 780 581 FCFA à annuler et les dépassements de crédits à régulariser de 141 323 965 170 FCFA.

4.2.5. Comparaison des dépenses de personnel aux autres titres de dépenses

Graphique N°10 : Comparaison des dépenses de personnel aux autres titres de dépenses (en millions de FCFA)



4.2.6. Détails des ordonnancements

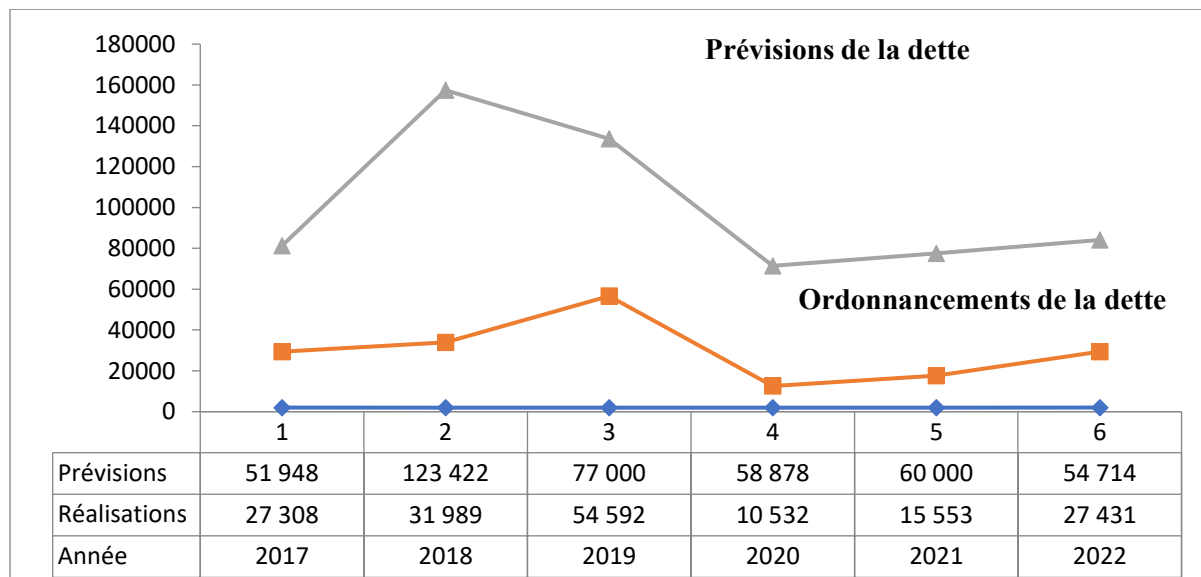
❖ Ordonnement des dépenses du service de la dette publique

Le service de la dette publique est exécuté à 27 431 millions de FCFA et représente 2,56% des dépenses totales ordonnancées. Par rapport à la gestion 2021 où il était exécuté à 15 552

millions FCFA, le service de la dette publique a connu une hausse de 11 879 millions de FCFA, soit 43,31%.

Le graphique suivant montre l'évolution des prévisions et des réalisations du service de la dette entre 2017 et 2022.

Graphique n°11 : Evolution des prévisions et des ordonnancements (réalisations) des services de la dette publique entre 2017 et 2022 (en millions de FCFA)



De 2017 à 2018, les prévisions du service de la dette publique ont constamment augmenté en passant de 51 948 millions de FCFA à 123 422 millions de FCFA, soit une hausse par rapport à l'année 2017 de 71 474 millions de FCFA représentant 137,58 %. Cette tendance s'est inversée entre 2019 et 2022 en passant de 77 000 millions de FCFA à 54 714 millions de FCFA, soit une baisse par rapport à l'année 2019 de 28,94%.

Les ordonnancements du service de la dette ont suivi la même tendance haussière entre 2017 et 2019 en passant de 27 308 millions FCFA à 54 592 millions de FCFA. La tendance s'est inversée en baisse pour atteindre 10 532 millions de FCFA en 2020 avant de reprendre la croissance qui a atteint 27 431 millions de FCFA en 2022.

❖ Ordonnement des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont été ordonnancées à 571 507 millions de FCFA pour des prévisions de 454 437 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 125,76% correspondant à un dépassement de 117 070 millions de FCFA. Comparées à la gestion de l'exercice 2021 où elles étaient exécutées à 502 986 millions de FCFA, elles ont augmenté de 68 521 millions de FCFA, soit 11,99%. Elles représentent 53,34% des dépenses totales ordonnancées.

Observation n° 9

La Chambre des Comptes constate que les dépenses de personnel prévues à 454 437 millions de FCFA par la LF, ont été ordonnancées à 571 507 millions de FCFA correspondant à un dépassement de 117 070 millions de FCFA, soit 27,76% des prévisions.

Cette situation contrevient aux dispositions des articles 23 et 24 de la loi organique n°004/PR/2014 relative aux lois de finances qui proscrivent l'engagement des dépenses de personnel au-delà du montant des crédits ouverts et au principe de la fongibilité asymétrique des dépenses de personnel.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics d'expliquer l'exécution des dépenses de personnel en dépassement des crédits ouverts.

Réponse du MFBCP

Les raisons évoquées ci-haut à l'observation précédente sont bien justifient ces dépassements. Certes il y a la loi qu'il faut respecter les dispositions. Mais, il ne faut non plus oublier les contraintes politiques qui pèsent sur le Gouvernement. Ces contraintes sont très fortes, il s'agit de PAIX SOCIALE.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP, elle maintient l'observation.

Recommandation n°7

La Chambre des Comptes recommande l'application des dispositions de la LOLF relatives aux dépenses de personnel.

Tableau n° 30 : Dépenses de personnel par institutions et ministères

Dépenses de personnel	Prévisions	Ordonnancements	Taux	Ecarts	Parts
Grandes institutions	17 049 941 227	21 159 247 520	124,10%	- 4 109 306 293	3,70%
Défense nationale et sécurité	162 295 743 550	222 615 297 415	137,17%	- 60 319 553 865	38,95%
Education Nationale	126 944 183 428	148 561 411 901	117,03%	- 21 617 228 473	25,99%
Santé publique	32 235 455 378	49 895 882 772	154,79%	- 17 660 427 394	8,73%
Autres ministères	115 911 625 417	129 274 863 825	111,53%	- 13 363 238 408	22,62%
Total	454 436 949 000	571 506 703 433	125,76%	- 117 069 754 433	100,00%

Source : LFI et Compte administratif 2022

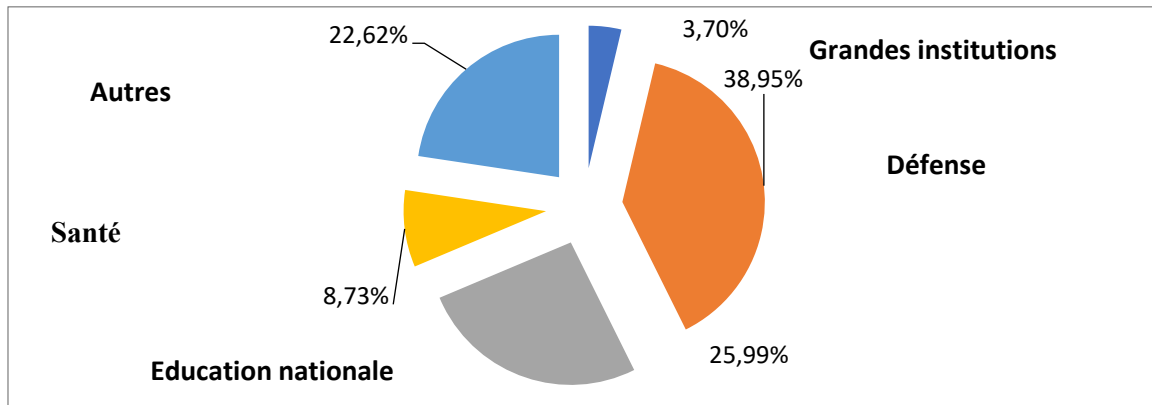
Les dépenses de personnel sont exécutées en 2022 à 571 506 703 433 FCFA contre une prévision de 454 436 949 000 FCFA, soit 125,76%.

Ces ordonnancements sont effectués par les ministères et institutions comme suit :

✓ Grandes institutions	3,70%
✓ Défense nationale et sécurité	38,95%
✓ Education Nationale	25,99%
✓ Santé publique	8,73%
✓ Autres ministères	22,62%

Le graphique suivant illustre la répartition des ordonnancements des dépenses du personnel par institutions et ministères.

Graphique n° 12 : Répartition des ordonnancements des dépenses de personnel



❖ **Ordonnancement des dépenses de biens et services**

Les dépenses des biens et services sont ordonnancés à 95 780 millions de FCFA pour une prévision de 104 499 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 91,66 %. Ces dépenses représentent 8,94 % des dépenses totales ordonnancées. Comparées à la gestion 2021 où elles étaient exécutées à 83 085 millions de FCFA, la hausse est de 13,25 %.

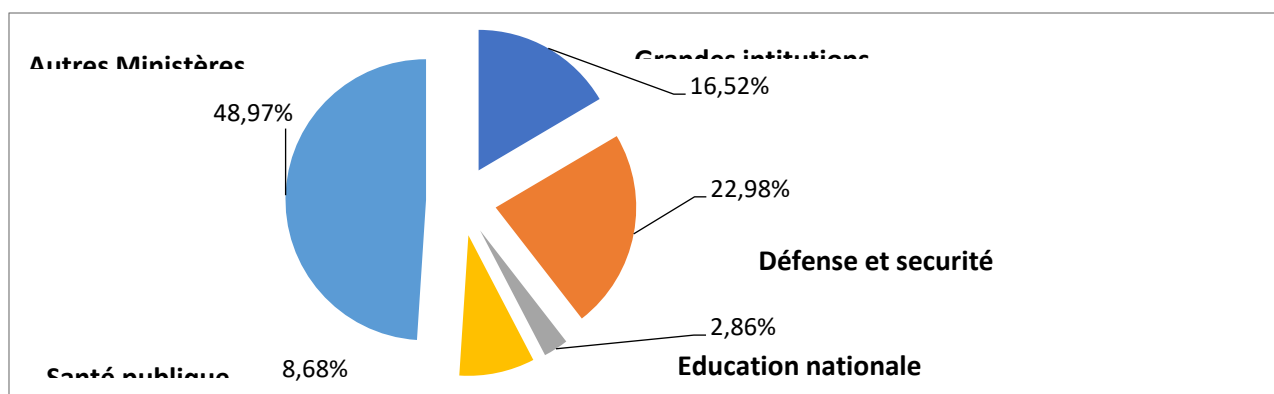
Tableau n°31 : Dépenses de biens et services par institutions et ministères

Dépenses biens et services	Prévisions	Ordonnancements	Taux	Ecarts	Part
Grandes institutions	17 477 901 532	15 822 751 899	90,53%	1 655 149 633	16,52%
Défense nationale et sécurité	22 526 752 373	22 005 866 903	97,69%	520 885 470	22,98%
Education Nationale	3 106 290 506	2 740 325 550	88,22%	365 964 956	2,86%
Santé publique	10 987 161 873	8 309 890 307	75,63%	2 677 271 566	8,68%
Autres ministères	50 400 838 114	46 901 308 464	93,06%	3 499 529 650	48,97%
Total	104 498 944 398	95 780 143 123	91,66%	8 718 801 275	100,00%

Source : LFR et Compte administratif 2022

Le graphique suivant illustre la répartition des ordonnancements par institution et ministères.

Graphique n°13 : Répartition des ordonnancements des dépenses des biens et services



❖ Ordonnancement des dépenses de transferts et subventions

Les dépenses relatives aux transferts et subventions sont ordonnancées à 155 672 millions de FCFA pour une prévision de 208 747 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 74,57 %. Comparées à la gestion 2021 où elles étaient ordonnancées à 125 718 millions de FCFA, elles ont augmenté de 29 954 millions de FCFA, soit un taux 19,24 %. Elles représentent 14,53% des ordonnancements de l'année.

Tableau n°32 : Répartition des subventions et contributions par institutions et ministères

Dépenses Transferts et subventions	Prévisions	Ordonnancements	Taux	Ecart	Part
Grandes institutions	18 316 786 465	17 451 969 465	95,28%	864 817 000	11,21%
Défense nationale et sécurité	15 992 000 000	15 624 975 000	97,70%	367 025 000	10,04%
Education Nationale	1 700 000 000	1 700 000 000	100,00 %	-	1,09%
Santé publique	14 491 587 000	14 261 587 000	98,41%	230 000 000	9,16%
Enseignement supérieur	15 770 826 021	15 730 075 998	99,74%	40 750 023	10,10%
Autres ministères	142 475 396 241	90 903 349 798	63,80%	51 572 046 443	58,39%
Total	208 746 595 727	155 671 957 261	74,57%	53 074 638 466	100,00 %

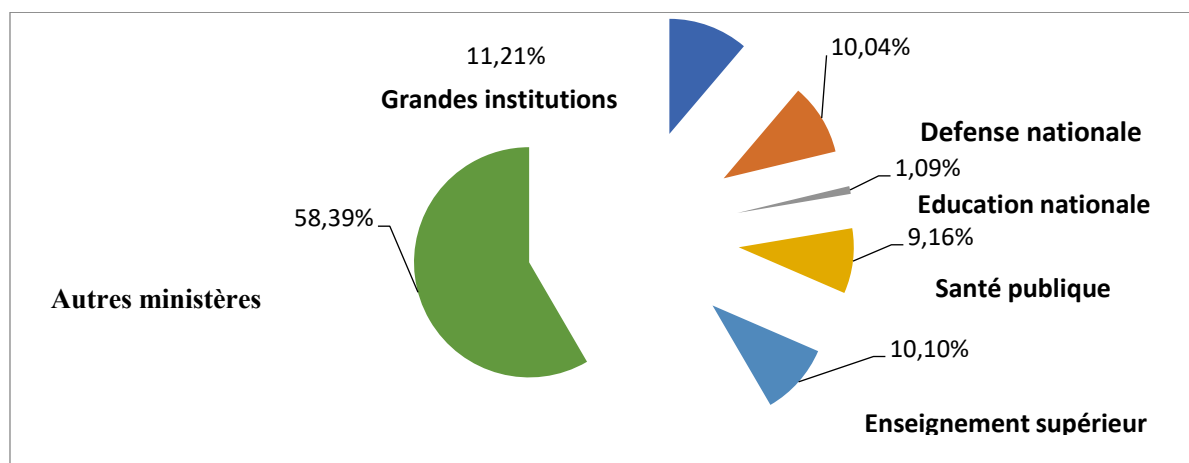
Source : Compte administratif et LF 2022

Les dépenses relatives aux transferts et subventions de l'Etat sont ordonnancées en 2022 à 155 671 957 261 FCFA contre une prévision de 208 746 595 727 FCFA, soit un taux d'exécution de 74,57%. Elles sont consommées par les ministères et institutions comme suit :

✓ Grandes institutions	11,21%
✓ Défense nationale et sécurité	10,04%
✓ Education Nationale	1,09%
✓ Santé publique	9,16%
✓ Enseignement supérieur	10,10%
✓ Autres ministères	58,39%

Le graphique suivant montre la répartition des transferts et subventions de l'Etat entre les ministères et institutions.

Graphique n° 14: Répartition des transferts et subventions par institutions et ministères



❖ **Ordonnancement des dépenses d'équipements et d'investissement**

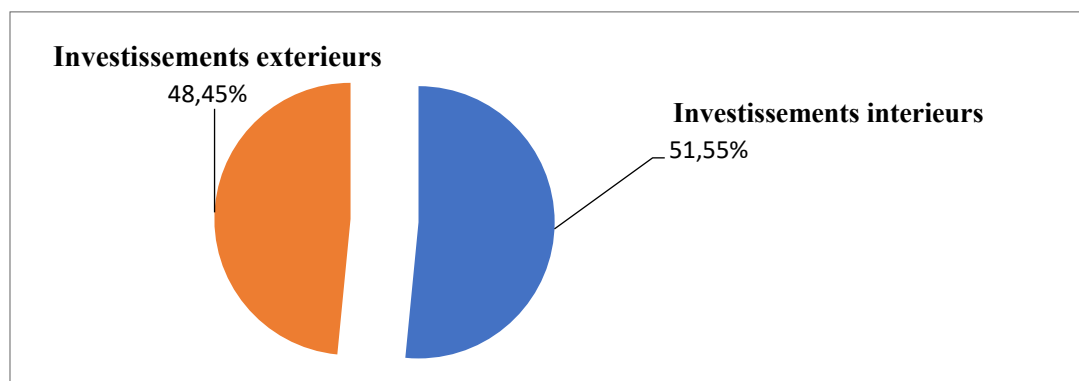
Les dépenses d'équipements et d'investissement sont ordonnancées à 221 135 millions de FCFA pour une prévision de 345 603 FCFA, soit un taux de réalisation de 63,99 %. Comparées à la gestion 2021 où elles étaient exécutées à 165 943 millions de FCFA, elles ont augmenté de 55 129,2 millions de FCFA soit 24,96 %. Elles représentent 20,64% des dépenses totales ordonnancées en 2021.

Ces dépenses sont réparties comme suit :

✓ Investissements intérieurs	85 540	51,55%
✓ Investissements extérieurs	80 403	48,45%

Le graphique suivant montre la répartition des dépenses ordonnancées des investissements intérieurs et extérieurs.

Graphique n° 15 : Répartition des dépenses d'investissements intérieurs et extérieurs



CHAPITRE V : COMPTES DES OPERATIONS DE TRESORERIE

Les comptes relatifs aux opérations de trésorerie comprennent :

- Les comptes des déposants et les divers dépôts et consignations ;
- Les comptes de trésorerie.

5.1. Comptes des déposants

La Chambre des comptes a examiné les comptes des déposants autres que les collectivités territoriales et ceux des communes.

5.1.1. Comptes des déposants autres que les collectivités territoriales

Les comptes des déposants **autres que les collectivités territoriales** sont crédités des dépôts des fonds effectués au trésor et débités des retraits effectués au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente la situation des comptes des déposants au 31 décembre 2022.

Tableau n°33 : Situation des comptes des déposants

Comptes	Intitulés	Débit	Crédit	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteurs	Créditeurs		
450/0	Fiscalisation des Marchés publics	13 054 605 701	- 5 419 931 377	18 474 537 078	-	10 966 026 961	- 7 508 510 117
450/1	Fonds spéciaux	10 682 257 740	2 656 014 500	8 026 243 240	-	7 152 174 298	- 874 068 942
450/2	INSEED	721 280 110	8 539 931 837		7 818 651 727	8 889 583 664	16 708 235 391
450/3	Haut Conseil de la Communication (HCC)	152 180 000	64 440 000	87 740 000	-	555 157 563	467 417 563
450/4	Université de N'Djaména	3 446 265 156	681 250 000	2 765 015 156	-	- 529 277 516	-3 294 292 672
450/5	CENTRE ARTISANAL					11 963 296	11 963 296
450/6	Observatoire Foncier au Tchad (OFT)	124 294 043	118 000 000	6 294 043	-	32 205 829	25 911 786
450/7	Economie et Commerce	-	1 647 280	-	1 647 280	66 708 448	68 355 728
450/8	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement de NDJ	420 217 465	1 403 806 368	-	983 588 903	- 132 323 471	851 265 432
450/9	SODELAC	914 195 147	700 000 000	214 195 147	-	788 976 116	574 780 969
450/10	ONAPE	-	-	-		180 475 685	180 475 685
450/11	Université des Sciences et de	183 697 383	251 400 000		67 702 617	126 945 083	194 647 700

	la Technologie d'Ati (USTA)						
450//12	Contrôle et Inspection des Services Vétérinaires	-	50 500 000	-	50 500 000	-	50 500 000
450/13	Cour des Comptes	89 033 549	-	89 033 549	-	1 199 044 597	1 110 011 048
450/14	Fiscalité pétrolière	2 344 686	-	2 344 686	-	97 500 000	95 155 314
450/15	Agence pour la promotion des initiatives communautaires en	1 064 719 405	750 000 000	314 719 405	-	5 720 495 153	5 405 775 748
450/16	Université virtuelle du Tchad	266 457 485	258 296 225	8 161 260	-	39 540 633	31 379 373
450/17	Institut de Moundou	589 946 285	95 155 325	494 790 960	-	- 44 388 063	- 539 179 023
450/18	Institut de Mongo	361 947 709	381 604	361 566 105	-	-119 917 332	- 481 483 437
450/19	Ecole Sup des Sciences Ex et App de Bongor (ESSEAB)	352 921 623	217 500 000	135 421 623	-	-31 958 055	- 167 379 678
450/20	Haute Cour de Justice	57 674 184	-	57 674 184	-	78 152 729	20 478 545
450/21	Fonds déposés Conserbateur foncier	-	-	-	-	957 670 052	957 670 052
450/22	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Sarh	194 082 025	170 000 000	24 082 025	-	53 770 820	29 688 795
450/23	Inst Univ des Sciences Agro et des Techno agroalimentaires	281 973 922	37 500 000	244 473 922	-	56 877 536	- 187 596 386
450/24	Comité National d'Appui à la Recherche (CNAR)	245 287 505	217 500 000	27 787 505	-	116 468 911	88 681 406
450/25	Université Nationale Adam Barka d'Abéché (UNABA)	679 954 013	305 000 000	374 954 013	-	24 587 784	- 350 366 229
450/26	Centre National de Curricula (CNC)	734 105 111	700 000 000	34 105 111	-	592 192 147	558 087 036
450/27	Université Roi Fayçal	718 289 132	250 000 000	468 289 132	-	84 128 695	- 384 160 437
450/28	Office National des Media Audiovisuels	9 488 688 034	7 883 359 291	1 605 328 743	-	1 492 393 644	- 112 935 099
450/29	FONAP	1 039 793 968	144 279 864	895 514 104	-	4 024 961 584	3 129 447 480
450/30	ONASPORT	-	-	-	-	- 67 652 171	- 67 652 171
450/31	Maison des Patrimoines Culturels du Tchad	-	-	-	-	- 23 216 788	- 23 216 788
450/32	INJS	429 998 652	-	429 998 652	-	238 381 685	- 191 616 967

450/34	ONAJES	3 451 443 915	4 981 011 439	-	1 529 567 524	9 059 980 233	10 589 547 757
450/35	Chambre des Comptes	-	-	-	-	955 643 516	955 643 516
450/36	CAER	1 569 127 299	883 503 606	685 623 693	-	2 541 132 346	1 855 508 653
450/37	FNE	100 000 000	59 324 581	40 675 419	-	750 000 000	709 324 581
450/38	Assemblée Nationale	2 292 143 673	-	2 292 143 673	-	- 11 284 078 305	- 13 576 221 978
450/39	Institut d'Abéché	617 393 271	358 530 600	258 862 671	-	303 615 744	44 753 073
450/40	Institut Agro de Sarh (IUSAES)	397 549 600	330 000 000	67 549 600	-	- 136 155 528	- 203 705 128
450/41	Conseil Constitutionnel	52 865 120	-	52 865 120	-	474 639 064	421 773 944
450/42	Cour Suprême (CS)	467 781 200	336 962 400	130 818 800	-	552 290 888	421 472 088
450/43	Haut Conseil Collectivités Auto-Chefferies Traditionnelles	-	-	-	-	-	-
450/44	CESRAP	69 402 000	25 000 000	44 402 000	-	90 730 280	46 328 280
450/45	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Biltine (ISAM/B)	234 853 825	150 000 000	84 853 825	-	83 734 575	- 1 119 250
450/46	Conseil Economique Social et Culturel (CESC)	742 510 999	21 877 575	720 633 424	-	93 068 199	- 627 565 225
450/47	Médiateur National	-	-	-	-	75 000 000	75 000 000
450/48	Commission Nationale d'Accueil et Reinsertion des Réfugiés	-	-	-	-	118 000 000	118 000 000
450/49	Institut Universitaire de Pétrole de Mao (IUP)	211 043 782	160 000 000	51 043 782	-	78 208 096	27 164 314
450/50	Office National des Examens et Concours du Supérieurs	-	160 000 000	-	160 000 000	30 562 128	190 562 128
450/51	Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU)	3 839 075 083	3 792 839 965	46 235 118	-	- 82 031 123	- 128 266 241
450/52	Centre de Formation académique de Football	11 775 451	-	11 775 451	-	-	- 11 775 451
450/53	Institut du Sahara et du Sahel d'Iriba (ISSI)	180 934 164	72 500 000	108 434 164	-	54 389 264	- 54 044 900
450/54	Université de Doba	353 103 087	120 000 000	233 103 087	-	- 52 560 146	- 285 663 233
450/55	Institut Polytechnique d'Elevage de Moussoro (IPEM)	310 792 989	81 500 000	229 292 989	-	9 223 418	- 220 069 571

450/56	Université de Pala	234 786 415	85 679 930	149 106 485		95 102 272	- 54 004 213
450/57	Centre de Contrôle Qualité des Denrées Alimentaires	652 864 089	225 000 000	427 864 089		88 143 530	- 339 720 559
450/58	ARSAT	103 743	-	103 743		- 1 437 763 363	- 1 437 867 106
450/59	ATPE	298 467 330	30 000 000	268 467 330		-394 945 830	- 663 413 160
450/60	MPCT	631 030 123	400 000 000	231 030 123		689 842 553	458 812 430
450/62	Forum Dialogue Etat-Secteur Privé	100 505 540	-	100 505 540		-	- 100 505 540
450/64	PM	150 000 000		150 000 000		150 000 000	-
450/65	ANLA	668 961 390	1 163 408 351		494 446 961	779 542 732	1 273 989 693
450/68	ARSE	185 826 996	-	185 826 996		- 114 402 004	- 300 229 000
450/70	Académie du Nord (FAYA)	95 468 750	20 781 250	74 687 500		9 375 000	- 65 312 500
450/71	Académie de l'Est (ABECHE)	95 468 750	20 781 250	74 687 500		- 37 500 000	- 112 187 500
450/72	Académie du sud-ouest (BONGOR)	94 843 750	20 781 250	74 062 500		- 57 500 000	-131 562 500
450/73	Académie du Centre (MONGO)	61 406 250	20 781 250	40 625 000		- 39 375 000	- 80 000 000
450/74	Académie du Sud (MOUNDOU)	80 419 307	20 781 250	59 638 057		- 40 038 483	- 99 676 540
450/75	Académie du sud-est (SARH)	82 187 500	20 781 250	61 406 250		- 39 375 000	- 100 781 250
450/76	Académie du Nord-ouest (MAO)	83 125 000	20 781 250	62 343 750			- 62 343 750
450/77	Académie de l'Ouest (LAC)	121 875 000	20 781 250	101 093 750			- 101 093 750
450/78	STPE	286 451 544	72 000 000	214 451 544		- 86 657 252	- 301 108 796
450/79	ENATE	229 819 942	75 000 000	154 819 942		301 939 800	147 119 858
450/81	HCND	843 801 300	125 000 000	718 801 300		- 73 441 150	- 792 242 450
450/82	ATNOR	111 163 617	-	111 163 617			- 111 163 617
450/83	PM	-	-	-		-	-
450/84	PM (HCNC en 2021)	45 682 932	-	45 682 932		- 85 491 954	- 131 174 886
450/85	PM	-	-	-		-	-
450/86	PM	-	-	-		-	-
450/87	ONASER	147 522 223	45 124 700	102 397 523		-24 218 600	- 126 616 123
450/88	CNT	17 233 043 211	9 542 727 000	7 690 316 211		-3 978 984 526	- 11 669 300 737
450/89	PM	-	-	-		-	-

450/90	ARV	659 737 463	307 112 799	352 624 664			- 352 624 664
450/91	ONCF	86 184 207	-	86 184 207			- 86 184 207
450/92	PM	-	-	-	-		-
450/93	ANATS	2 901 474 276	-	2 901 474 276			- 2 901 474 276
450/94	Caisse Nationale d'Assurance Santé	-	2 241 208 622		2 241 208 622		2 241 208 622
450/100	Ecole Normale Supérieure d'Abéché (ENSA)	281 764 073	92 500 000	189 264 073	-	- 4 629 431	- 193 893 504
TOTAL		87 661 990 212	46 180 092 485	54 829 211 361	13 347 313 634	42 012 665 460	530 767 733

SOURCE : Balance générale du Trésor 2022

L'examen du tableau révèle que le montant total des recettes et subventions des comptes des déposants est de 46 180 092 485 FCFA tandis que les dépenses se chiffrent à 87 661 990 212 FCFA dégageant ainsi, au titre de l'exercice 2022, un solde débiteur net de 41 481 897 727 FCFA.

En prenant en compte les reports à nouveau créditeur de l'exercice précédent (balance d'entrée) qui se chiffrent à 42 012 665 460 FCFA, la situation devient créditrice de 530 767 733 FCFA au 31 décembre 2022.

5.1.2. Comptes des communes

Le principe du fonctionnement des comptes des communes logés au Trésor Public est le même que celui des comptes des déposants ; ils sont crédités des dépôts des fonds effectués au Trésor et débités des retraits effectués au cours de l'exercice.

En 2021, les comptes des collectivités locales de N'Djamena et des provinces tenus dans les livres du Trésor se présentent comme suit :

Tableau n°34: Situation des comptes des communes de N'Djamena et des provinces

N° Comptes	INTITULE	Débit	Crédit	Solde de la période		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débit	Crédit		
4310	Communes des provinces	7 950 176 572	6 660 665 972	1 289 510 600	0	1 592 642 957	303 132 357
4312/0	Communes de N'Djaména	3 417 985 804	3 846 532 617	0	428 546 813	137 236 822	565 783 635
4312	Mairie de N'Djaména	4 068 252 205	1 845 442 464	2 222 809 741	0	245 072 319	-1 977 737 422
4312/1	1 ^{er} Arrondissement	381 819 707	200 240 893	181 578 814	0	102 906 201	-78 672 613
4312/2	2 ^{ème} Arrondissement	384 143 002	215 003 735	169 139 267	0	20 403 018	-148 736 249
4312/3	3 ^{ème} Arrondissement	289 851 170	207 482 431	82 368 739	0	186 482 626	104 113 887

4312/4	4 ^{ème} Arrondissement	322 368 442	191 990 518	130 377 924	0	191 254 486	60 876 562
4312/5	5 ^{ème} Arrondissement	548 656 659	241 633 551	307 023 108	0	59 166 058	-247 857 050
4312/6	6 ^{ème} Arrondissement	307 772 554	220 090 799	87 681 755	0	123 720 112	36 038 357
4312/7	7 ^{ème} Arrondissement	556 021 460	259 386 207	296 635 253	0	143 666 889	-152 968 364
4312/8	8 ^{ème} Arrondissement	320 670 730	198 409 354	122 261 376	0	225 302 703	103 041 327
4312/9	9 ^{ème} Arrondissement	387 049 751	223 749 271	163 300 480	0	194 097 890	30 797 410
4312/10	10 ^{ème} Arrondissement	390 797 265	220 995 867	169 801 398	0	279 358 643	109 557 245
TOTAL		19 325 565 321	14 531 623 679	5 222 488 455	428 546 813	3 501 310 724	-1 292 630 918

Source : Balance Générale du TPG 2022

Au titre de l'exercice 2022, les opérations enregistrées au niveau des communes des provinces et de celles de N'Djamena font apparaître des recettes de 14 531 623 679 FCFA et des dépenses arrêtées à 19 325 565 321 FCFA d'où un solde débiteur net de 4 793 941 642 FCFA au 31 Décembre 2022.

En prenant en compte une balance d'entrée créditrice de 3 501 310 724 FCFA, la situation des comptes des communes est débitrice de 1 292 630 918 FCFA à fin décembre 2022.

5.1.3. Autres divers dépôts et consignations

Le principe du fonctionnement des comptes des divers dépôts et consignations logés au Trésor Public est le même que celui des comptes des déposants. Ils sont crédités des dépôts des fonds effectués au Trésor et débités des retraits effectués au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente la situation des comptes des divers dépôts et consignations au 31 décembre 2022.

Tableau n°35 : Situation des comptes des divers dépôts et consignations

Comptes	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteurs	Créditeurs		
4500	Bénéficiaires Chèques sur le Trésor	134 875 388 542	-22 890 097 142	157 765 485 684	0	161 731 016 417	3 965 530 733
4510	Consignations Judiciaires et Administratives	0	2 000 000		2 000 000	34 354 117	36 354 117
4512	Dépôts greffier de justice	28 542 784	674 250 602		645 707 818	2 072 378 254	2 718 086 072
4513	Successions vacantes et déshérences	0	0			9 407 500	9 407 500
4514	Fonds consignés divers particuliers	0	0	0	0	357 284 930	357 284 930
4515	Cautionnement des comptables publics	0	0	0	0	144 905 215	144 905 215
4516	Désengagement de l'Etat vis-à-vis des sociétés para étatiques	0	0	0	0	0	0
4517	Taxe de l'Union Africaine (TUA)	0	736 539 024	0	736 539 024	1 568 777 774	2 305 316 798

4518	Retenues au profit de la MAT	0	3 506 877	0	3 506 877	0	3 506 877
4519/0	Cautionnement des candidats aux élections présidentielles	0	0	0	0	208 390 564	208 390 564
4519/1	Cautionnement des candidats aux élections législatives	0	0	0	0		0
4519/2	Cautionnement des candidats aux élections communales	0	0	0	0		0
4519/3	Comité national de transition pour le passage de l'audiovisuel	174 353 985	0	174 353 985	0	-153 195 180	-327 549 165
4520	FIR	5 859 657 269	289 282 920	5 570 374 349	0	1 899 049 610	-3 671 324 739
4521	Chambre de Commerce	105 008 613	352 114 313	0	247 105 700	54 438 074	301 543 774
4522	CNPS	1 247 991 563	2 732 295 205	0	1 484 303 642	15 665 844 719	17 150 148 361
4523	CNRT	38 263 812 390	23 215 477 128	15 048 335 262	0	-13 893 468 943	-28 941 804 205
4524	FER	0	0	0	0	7 750 368 230	7 750 368 230
4525	SYDONIA	570 000 000	8 597 151 555	0	8 027 151 555	2 831 605 088	10 858 756 643
4527	Taxe Communautaire d'Intégration CEMAC (TCI)	0	3 631 340 933	0	3 631 340 933	15 120 410 651	18 751 751 584
4528	Contribution Communautaire d'Intégration (CEEAC)	0	1 508 414 874	0	1 508 414 874	3 227 873 970	4 736 288 844
4529	ARCEP	3 999 999 996	77 177 159	3 922 822 837	0	6 520 089 567	2 597 266 730
4530	Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE)	589 089 069	1 933 570 919	0	1 344 481 850	4 405 482 366	5 749 964 216
TOTAL		185 713 844 211	20 863 024 367	182 481 372 117	17 630 552 273	209 555 012 923	44 704 193 079

Il ressort du tableau ci-dessus que le montant total des ressources des divers dépôts et consignations s'élève 20 863 024 367 FCFA tandis que les retraits se chiffrent 185 713 844 211 FCFA. Il se dégage un solde débiteur net de 164 850 819 844 FCFA pour l'exercice 2022.

En prenant en compte une balance d'entrée créditrice de 2 095 550 129 FCFA, la situation des comptes des divers dépôts et consignations devient créditrice de 44 704 193 079 FCFA à fin décembre 2021.

Observation n°10

La Chambre des Comptes constate qu'en 2022, le compte « 4523 CNRT », a enregistré des entrées de 23 215 477 128 FCFA pour des sorties de 38 263 812 390 FCFA soit un solde déficitaire net de la période de 15 048 335 262 FCFA. En prenant en compte le report à nouveau déficitaire de 13 893 468 943 FCFA, le déficit s'aggrave à 28 941 804 205 FCFA.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes publics, des explications sur le fonctionnement de ce compte, et les mesures prises pour résorber ce déficit.

Réponse du MFBCP

Ces décaissements en surplus est du par le fait qu'à la suite d'une convention entre le gouvernement et les organismes sociaux (la CNRT en particulier) il a été constaté que le compte de la CNRT n'a pas été alimenté par les retenues effectuées pour son compte dans les livres du TPG et il fallait passer à une régularisation ; c'est ainsi qu'un compromis a été trouvé pour régulariser la situation de la CNRT. Pour ce faire des opérations d'ordre sont en train d'être effectuées pour rendre ce compte débiteur ou nul.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP et maintient l'observation.

Recommandation n°8

La Chambre des Comptes recommande l'alimentation du compte de la CNRT par la part patronale versée par l'Etat et les cotisations de travailleurs et l'érection du compte de la CNRT en un compte spécial.

5. 2. Comptes de trésorerie

Les comptes de trésorerie comprennent les opérations bancaires et les opérations en numéraires.

Les comptes de trésorerie retracent des opérations effectuées par le Trésor à partir de ses comptes ouverts dans les livres de la Banque Centrale, des banques commerciales et du Centre des Chèques Postaux.

Au Trésor public, les comptes de trésorerie sont débités des encaissements et crédités des décaissements, à l'opposé des comptes des déposants et divers dépôts et consignations.

Les tableaux ci-dessous retracent les opérations de trésorerie par comptes bancaires d'une part et par comptes en numéraires d'autre part.

5.2.1 Comptes des opérations bancaires

Tableau n° 36 : Situation des comptes bancaires (en FCFA)

N°CPTE	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDES		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
5001	Bon de trésor à CT	0		0		-8 595 000 000	-8 595 000 000
5002	Prêts divers	0	0	0		-36 620 490 414	-36 620 490 414
5120	Emprunt à court terme	0		0		-33 196 098 454	-33 196 098 454
5121	Emprunt à long terme	0	0	0		-8 722 232 348	-8 722 232 348
5322	rejets techniques virements non effectués	0	0	0	0	-399 233 642	-399 233 642
5403	Dettes sur les communes des provinces		146 582 713		146 582 713	7 653 398 559	7 506 815 846

5500	Chèques bancaires à l'encaissement	0	0	0	0	962 621 337	962 621 337
5510	Chèques bancaires impayés	0	0	0	0	28 404 302	28 404 302
5600	Compte courant du Trésorier Payeur à la BEAC	1 785 925 775 122	1 681 189 815 046	104 735 960 076	0	19 921 528	104 755 881 604
56001	Revenus pétroliers : compte répartition	20 188 452 615	0	20 188 452 615	0		20 188 452 615
56004	Revenus pétroliers : compte de la région productrice	32 144 460 979	1 158 157 068	30 986 303 911	0	4 788 736	30 991 092 647
56005	Revenus pétroliers : cpte de stabilisation intérêts échus	0	0	0	0		0
56006	Revenus pétroliers : cpte de Région productrice intérêts échus	0	0	0	0	-7 409 459	-7 409 459
56008	Programme d'Appui Réforme en matière de Gouvernance		0		0	606 382	606 382
56009	Trésor Public Aide budgétaire 9 ^{ème} FED	0	0	0	0	0	0
5601	Quatrième Crédit d'Ajustement Structurel CAS IV	0	0	0	0	0	0
56011	Compte Spécial Dépenses Secteurs Prioritaires	20 351 502 819	20 279 397 701	72 105 118	0	7 769 883	79 875 001
56013	Compte de stabilisation: revenus pétroliers indirects	85 274 055 900	85 274 055 900	0	0		0
56014	Compte de Répartition : Revenus Pétroliers directs	36 747 079 357	40 558 795 400	0	3 811 716 043	3 811 000 000	-716 043
56015	Compte de Répartition : Revenus Pétroliers indirects	132 338 553 716	132 338 553 716	0	0		0
56016	Compte de Gestion MINUSMA	11 945 872 554	17 675 292 388	0	5 729 419 834	0	-5 729 419 834
5602/2	Consolidation des créances sur le Tchad	0		0		479 430 305 418	479 430 305 418
5603	Découvert à la BEAC hors plafond	0	0	0	0	0	0
5604	Intérêts courus sur les créances consolidées	2 301 155 625	2 301 155 625	0	0	0	0
5604/1	Avance au taux de pénalités GABAC	0	0	0	0	0	0
5605	Compte Séquestre ECOBANK	7 295 554 647	5 810 977 368	1 484 577 279	0	234 310 899	1 718 888 178
5607	Subventions Françaises	111 500 002	0	111 500 002	0		111 500 002
5608	Cpte Initiative PPTE à la BEAC	0	0	0	0	563 669 782	563 669 782
5609	Dépôts Spéciaux du Tchad à la BEAC	465 114 526	436 445 771	28 668 755	0	3 038 824 422	3 067 493 177
5610	Compte Courant de la dette extérieure à la BEAC	85 842 423 687	83 127 907 964	2 714 515 723	0	612 000 000	3 326 515 723
5610/1	Dépôts spéciaux du Tchad à la BEAC services centraux	8 392 798 634	0	8 392 798 634	0	346 000 000	8 738 798 634

5611	Compte bancaire des ACPDC à l'étranger	0	0	0	0	0	0
5612	Séquestre-Prêt Acheteur Préférentiel	0	0	0	0	40 291 134	40 291 134
5613	Compte Séquestre Emprunt Obligataire	1 598 445 776	1 597 738 000	707 776	0		707 776
5613/1	Compte Salaires	178 171 966 479	234 576 680 028		56 404 713 549	56 590 988 950	186 275 401
5613/2	Compte Taxes Dédiées FNDS	13 985 233 604	7 000 000 000	6 985 233 604	0	1 860 984 897	8 846 218 501
5613/4	Aide budgétaire Union Européenne	6 835 742 000	5 883 214 556	952 527 444	0	2 984 193 027	3 936 720 471
5613/5	Aide budgétaire BANQUE MONDIALE	0	0		0	6 104 068	6 104 068
5613/6	Aide budgétaire BAD	0	0	0	0	0	0
5613/7	Rachat créances ordinaires CBT	0	0	0	0	591 660 053	591 660 053
5613/9	PM	0	0				0
5614	Aide budgétaire FMI	3 500 000 000	34 000 448 992		30 500 448 992	30 553 000 000	52 551 008
5614/1	Prêt soutien budgétaire	0	0	0	0	3 279 660 539	3 279 660 539
5614/1	Prêt de soutien budgétaire	0	0	0	0	103 283 903	103 283 903
5614/6	Compte courant du TPG à la BIAT	0	0	0	0		0
5614/9	Trésor Contrôle des Assurances (Taxes Union Africaine (TUA))	86 108 280	0	86 108 208	0		86 108 208
5615	Cpte Spécial Sécurité Extérieur et Intérieur	12 272 146 982	12 272 146 982	0	0	0	0
5616	Compte de Sécurité	90 311 365 427	78 197 834 193	12 113 531 234	0	7 463 120 370	19 576 651 604
5616/1	PM (Aide budgétaire FMI)	15 822 088 640	15 822 008 640	0	0	0	0
5616/2	PM (Mécanisme de soutien des prix de la production pétrolière)	10 033 765 332	0	10 033 765 332	0		10 033 765 332
5617	Bq Nivellement recettes provinces	2 924 564	0	2 924 564	0		2 924 564
5617/1	Bq Nivellement recettes TRS	18 087 767 184	19 458 615	18 068 308 569	0		18 068 308 569
5617/2	Bq Nivellement recettes TR	58 016 622 157	27 807 562 950	30 209 059 207			30 209 059 207
5617/3	Bq Nivellement recettes TD	607 643 483	0	607 643 483			607 643 483
5617/4	Bq Nivellement Recettes RP	0	0	0	0		0
5617/5	Contribution aux frais des assurances	33 145 628	0	33 145 628	0		33 145 628
5618	Bq Nivellement recettes des RAF NDJ	0	0	0	0		0
5618/1	Receveur des Impôts	620 759 282 405	622 551 757 840		1 792 475 435	1 806 071 616	13 596 181
5618/2	Receveur des Douanes	147 883 845 931	151 078 845 931		3 195 000 000	3 195 000 000	0
5618/3	Receveur des Domaines	7 035 148 048	7 317 208 970		282 060 922	895 000 000	612 939 078
5618/4	Receveur des Recettes Administratives	7 484 004 689	6 957 338 327	526 666 362	0	316 785 756	843 452 118
5620	Cpte Chèque Postal du TPG	0	0	0	0	0	0

5623	Cpte banque dans les Trésoreries Départementales	0	0	0	0	0	0
TOTAL		3 421 851 546 792	3 275 379 380 684	248 334 503 524	101 862 417 488	518 859 301 244	665 331 387 280

Source : Balance Générale 2022

Il ressort du tableau des opérations bancaires que le montant total des ressources détenues dans les banques est de 3 421 851 546 792 FCFA tandis que les sorties des fonds se chiffrent à 3 275 379 380 684 FCFA ; ceci laisse apparaître un solde net bancaire débiteur de 146 472 166 108 FCFA au 31 décembre 2022.

En prenant en compte les reports à nouveau débiteur de l'exercice précédent (balance d'entrée) qui se chiffrent à 518 859 301 244 FCFA, la situation globale à fin décembre 2022 est débitrice de 665 331 387 280 FCFA.

5.2.2 : Comptes des opérations en numéraires

Tableau n°37: Situation des comptes en numéraires (en FCFA)

N°CPTE	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDES		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
5700	Numéraire du Trésorier Payeur Général	-9 981	0		9 981	155 705 370	155 695 389
5701	Numéraire des ACDPC	0	0	0	0		0
5702	Disponibilités des Trésoreries régionales	65 652 461 102	64 350 240 113	1 302 220 989	0	2 842 574 302	4 144 795 291
5703	Disponibilités des Trésoreries départementales	22 266 288 298	22 507 809 047		241 520 749	2 655 971 145	2 414 450 396
5704	Disponibilités des Receveurs-percepteurs	2 283 499 712	2 194 521 172	88 978 540	0	78 932 437	167 910 977
5705	Envoi de fonds	75 332 792 786	75 332 792 786	0	0	0	0
5706	Disponibilités de la Direction des Grandes Entreprises	0	0	0	0	0	0
5707	Disponibilités en monnaie étrangère		51 947 053	0	51 947 053	51 947 053	0
TOTAL		165 535 031 917	164 437 310 171	1 391 199 529	293 477 783	5 785 130 307	6 882 852 053

Source : Balance consolidée du Trésor 2022

Il ressort du tableau ci-dessus que les comptes en numéraire affichent un solde débiteur de 1 097 721 746 FCFA à fin 2022.

En prenant en compte la balance d'entrée débitrice de l'exercice précédent qui se chiffre à 5 785 130 307 FCFA, la situation globale à fin décembre 2022 est débitrice de 6 882 852 053 FCFA.

Observation n° 11 : la Chambre des Comptes constate que certains établissements publics existant n'apparaissent pas dans la balance générale, par contre d'autres qui sont supprimés continuent de figurer.

La Chambre des Comptes demande au ministre en charge des finances des explications à ce sujet.

Réponse du MFBCP :

D'abord le MFBCP cerne avec difficulté cette question, car, il s'agit de quels établissements publics qui n'existent ou qui sont supprimés et continuent de figurer.

Toutefois, après consultation de la balance générale du 31 décembre 2022, tous les comptes 450/XXX sont dédiés aux établissements publics qui ont ouvert leur compte dans le livre du TPG.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP. Elle maintient l'observation.

Recommandation n°9

La Chambre des Comptes recommande au TPG l'assainissement du fichier des établissements publics.

CHAPITRES VI : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

La loi n° 0010/PCMT/2021 du 30 décembre 2021 portant budget général de l'Etat pour l'exercice 2022 a estimé les recettes de l'année 2022 à 1 359 000 millions FCFA et les dépenses à 1 203 000 millions de FCFA avec un excédent budgétaire prévisionnel de 156 000 millions de FCFA.

6.1. Présentation et analyse des modifications du budget

La partie dépenses du budget général de l'Etat a connu des modifications par arrêtés d'annulation de crédits et décrets de transferts et virements de crédits, notamment les arrêtés n°55/PMCT/PMT/MFB/2022 du 13 avril 2022 portant annulation de 30 milliards FCFA pour l'exercice 2022 sur les titres III, IV et V et n°065/PMCT/PMT/MFB/2022 du 14 juin 2022 portant annulation de 5 milliards de FCFA sur les titres IV et V.

La somme totale des crédits annulés est de 35 milliards de FCFA.

Les charges de l'Etat pour l'exercice budgétaire 2022 sont désormais de 1 167 999 millions de FCFA au lieu de 1 203 000 millions de FCFA prévus dans la LFI, avec un excédent budgétaire prévisionnel de 191 000 millions de FCFA.

Les décrets n° 1734/PCMT/PMT/MFB/2022 du 13 juin 2022, n°2274/PCMT/PMT/MFB/2022 du 28 juillet 2022 et n°3108/PCMT/PMT/MFB/2022 du 04 octobre 2022 ont procédé aux virements et transferts dans les différents départements ministériels et institutions.

Ces modifications du budget devraient être entérinées par une loi de finances rectificative conformément à l'article 34 de la LOLF qui dispose « un crédit doit être annulé lorsqu'il est devenu sans objet. Le montant cumulé des crédits annulés à ce titre ne peut dépasser 1,5% des crédits ouverts par la loi de finances afférente à l'année en cours. L'annulation est décidée par arrêté interministériel signé par le Ministre chargé des finances et le Ministre concerné. Cet arrêté est immédiatement communiqué pour information, à l'Assemblée Nationale ».

Les textes relatifs à la ratification de cette modification ne sont pas joints aux documents transmis à la Chambre des Comptes.

Tableau n°38 : prévisions initiales des dépenses 2022

N°	INSTITUTIONS	Dotation LFI 2022
1	PRESIDENCE	38 950 586 872
2	PRIMATURE	4 849 292 085
3	CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION	21 508 070 121
4	HAMA	1 215 308 236
5	COUR SUPREME	2 341 600 020
7	PLAN COOP. INTERN.	28 934 321 596
8	COMMUNICATION	3 490 312 954
9	A. ETR. INTE. AFRI	17 915 413 961
10	FINANCES & BUDGET	77 760 748 270
11	FONCTION PUBLIQUE	2 645 821 880

12	JUSTICE DROITS HOMM	13 869 035 655
13	ADM. TERR. SEC. PUB.	60 401 722 568
14	DEFENSE NATIONALE	197 932 838 427
15	EDUCATION NATIONALE	166 046 086 115
16	SANTE PUBLIQUE	103 032 568 027
17	FEMME ET FAMILLE.	7 918 247 529
18	AGRICULTURE	51 690 895 592
19	MINISTERE DE L'ELEVAGE	21 986 904 758
20	MINES INDUSTRIE ET COMMERCE	3 323 925 854
21	MINES ET GEOLOGIE	2 605 378 860
22	INFRASTR & Désenclavement	91 963 805 867
23	JEUN. SPORT & LOISIRS	6 750 906 051
24	DVPT TOUTRISTIQUE	2 358 557 727
25	POSTE ET NOUVELLE TECH	6 009 322 163
26	ENVIRONNEMENT et EAU	23 123 597 029
27	ENSEIGNEMENT. SUP	28 477 879 744
28	S. G.G.	5 808 182 518
31	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	8 639 044 786
32	SECURITE	24 053 102 216
33	PETROLE& ENERGIE	12 365 803 057
37	CULTURE PROMOTION DIVERSITE	2 726 923 286
38	EAU ET ASSAINISSEMENT	19 858 803 203
40	CONS. ECO. & SOCIAL	616 142 247
42	FORM ; PROF. PROMOT. METIER	6 649 028 454
43	AVIATION CIVILE	4 961 445 215
46	RECONCILIATION ET DIALOGUE	4 770 000 000
50	CNDH	840 083 277
52	TRANSPORT ET SECURITE ROUTIERE	2 000 755 956
88	DEPENSES COMMUNES	122 697 456 746
TOTAL GENERAL		1 203 089 918 922

Source : Compte administratif 2022

6.2 Actes règlementaires modificatifs du Budget initial

En 2022, le budget initial a été modifié par deux arrêtés d'annulation de crédits et trois décrets de virements/transferts.

6.2.1 Modification des dépenses initiales par arrêtés d'annulation et par décret de transferts/virements

Par arrêtés n°55/PMCT/PMT/MFB/2022 portant annulation de 30 milliards FCFA pour l'exercice 2022 sur les titres III, IV et V et n°065/PMCT/PMT/MFB/2022 portant annulation de 5 milliards de FCFA sur les titres IV et V, le Ministre en charge des finances a procédé à

l'annulation de 35 milliards de FCFA de crédits. Par décrets n° 1734, n° 2274 et n° 3108, il est procédé aux virements et transferts.

Tableau n°39 : Modification des crédits (dépenses) par arrêtés d'annulation et décrets de virements/transferts par titres.

Nature	LFI2022	Crédits modifiés 2022
TITRE I : SERVICE DE LA DETTE	54 714	54 714
S/TITRE intérêts intérieurs	17 098	17 098
S/TITRE intérêt extérieurs	37 616	37 615
TITRE II : DEPENSES DE PERSONNEL	454 437	454 437
TITRE III : BIENS ET SERVICES	119 499	104 499
TITRE IV: TRANSFERT ET SUBVENTIONS	213 850	208 746
TITRE V: EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS	360 500	345 603
TOTAL	1 203 000	1 167 999

Sources : Compte Administratif 2022

6.2.2. Modification des crédits par arrêtés d'annulation et décrets de virement et transfert

La ventilation des dotations de crédits a été modifiée comme présentée dans le tableau ci-après par section :

Tableau n°40 : crédits modifiés par section

N°	INSTITUTIONS	Dotations LFI 2021	crédits modifiés
1	PRESIDENCE	38 950 586 872	29 710 291 590
2	PRIMATURE	4 849 292 085	3 904 502 690
3	CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION	21 508 070 121	21 508 070 121
4	HAMA	1 215 308 236	1 215 308 236
5	COUR SUPREME	2 341 600 020	2 341 600 020
7	PLAN COOP. INTERN.	28 934 321 596	28 051 923 441
8	COMMUNICATION	3 490 312 954	3 327 490 442
9	A. ETR. INTE. AFRI	17 915 413 961	17 322 238 175
10	FINANCES & BUDGET	77 760 748 270	76 771 096 683
11	FONCTION PUBLIQUE	2 645 821 880	2 194 569 410
12	JUSTICE DROITS HOMM	13 869 035 655	12 026 316 034
13	ADM. TERR. SEC. PUB.	60 401 722 568	58 058 976 008
14	DEFENSE NATIONALE	197 932 838 427	181 908 540 182
15	EDUCATION NATIONALE	166 046 086 115	154 978 260 037
16	SANTE PUBLIQUE	103 032 568 027	93 351 747 664
17	FEMME ET FAMILLE.	7 918 247 529	6 999 051 550
18	AGRICULTURE	51 690 895 592	60 439 241 221
19	MINISTERE DE L'ELEVAGE	21 986 904 758	22 424 155 609
20	MINES INDUSTRIE ET COMMERCE	3 323 925 854	3 015 612 055

21	MINES ET GEOLOGIE	2 605 378 860	1 749 105 788
22	INFRASTR & Désenclavement	91 963 805 867	66 511 867 369
23	JEUN. SPORT & LOISIRS	6 750 906 051	6 382 470 851
24	DVPT TOUTRISTIQUE	2 358 557 727	1 869 698 740
25	POSTE ET NOUVELLE TECH	6 009 322 163	5 901 444 501
26	ENVIRONNEMENT & EAU	23 123 597 029	22 518 637 298
27	ENSEIGNEMENT. SUP	28 477 879 744	29 561 694 679
28	S. G.G.	5 808 182 518	3 686 780 467
31	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	8 639 044 786	8 051 081 628
32	SECURITE	24 053 102 216	22 187 108 181
33	PETROLE& ENERGIE	12 365 803 057	10 999 712 169
37	CULTURE PROMOTION DIVERSITE	2 726 923 286	2 438 899 786
38	EAU ET ASSAINISSEMENT	19 858 803 203	21 400 664 426
40	CONS. ECO. & SOCIAL	616 142 247	616 142 247
42	FORM ; PROF. PROMOT. METIER	6 649 028 454	6 592 698 048
43	AVIATION CIVILE	4 961 445 215	4 046 206 499
46	RECONCILIATION ET DIALOGUE	4 770 000 000	3 946 992 970
50	CNDH	840 083 277	840 083 277
52	TRANSPORT ET SECURITE ROUTIERE	2 000 755 956	1 390 287 397
88	DEPENSES COMMUNES	122 697 456 746	167 759 120 514
	TOTAL GENERAL	1 203 089 918 922	1 167 999 688 003

Source : Compte administratif 2022

Tableau n°41 : Modification des dépenses par arrêtés d'annulation et décrets de transferts/virements par titre

Nature	LFI 2022
TITRE I : SERVICE DE LA DETTE	54 714 106 605
S/TITRE intérêts intérieurs	17 098 441 613
S/TITRE intérêt extérieurs	37 615 664 992
TITRE II : DEPENSES DE PERSONNEL	454 436 949 000
TITRE III : BIENS ET SERVICES	104 498 944 398
TITRE IV : TRANSFERT ET SUBVENTIONS	208 746 595 727
Titre V : EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS	345 603 092 273
Sous-Titre V : Investissements intérieurs	126 553 092 273
Sous-Titre V : Investissements extérieurs	219 050 000 000
TOTAL	1 167 999 688 003

Source : Compte administratif 2022

Les arrêtés d'annulation et décrets de transferts/virements ont modifié les dotations initiales dans les titres III, IV et V. Cette situation nécessite une loi de ratification pour entériner les modifications.

6.2.2.1. Situation des autorisations par institutions

La situation des autorisations par institution permet de connaître les institutions qui ont totalement consommé leur crédit, celles qui sont en dépassements et celles qui ont une capacité de consommation faible. Le tableau ci-après montre que dix-huit (18) départements ministériels et institutions ont dépassés les dotations autorisées, dix-sept n'ont pas totalement consommé leurs dotations et deux ont consommé à 99% leurs crédits.

Tableau n° 42 ; Situation des autorisations

N°	INSTITUTIONS	Dotation LFI 2021	DEPENSES ORDONNANCEES	Crédits non consommés	Dépassements	Taux d'ordcnt
1	PRESIDENCE	29 710 291 590	30 605 472 367	2 419 871 400	3 315 052 177	103%
2	PRIMATURE	3 904 502 690	4 085 164 176	62 687 059	243 348 585	105%
3	CNT	21 508 070 121	20 296 762 060	1 211 308 061		94%
4	HAMA	1 215 308 236	1 375 985 137	15 229 915	175 906 816	113%
5	COUR SUPREME	2 341 600 020	2 439 707 317	76 000 000	174 107 297	104%
7	PLAN COOP. INTERN.	28 051 923 441	26 931 945 586	1 264 737 878	144 760 023	96%
8	COMMUNICATION	3 327 490 442	3 687 602 194	1 547 390	361 659 112	111%
9	A. ETR. INTE. AFRI	17 322 238 175	16 932 441 757	443 792 502	53 996 094	98%
10	FINANCES & BUDGET	76 771 096 683	52 695 326 137	27 945 757 477	3 869 986 931	69%
11	FONCTION PUBLIQUE	2 194 569 410	2 286 773 643	259 077 810	351 282 043	104%
12	JUSTICE DROITS HOMM	12 026 316 034	13 001 424 710	1 425 028 035	2 400 136 711	108%
13	ADM. TERR. SEC. PUB.	58 058 976 008	38 573 193 215	19 485 782 793	-	66%
14	DEFENSE NATIONALE	181 908 540 182	223 342 206 815	634 698 560	42 068 365 193	123%
15	EDUCATION NATIONALE	154 978 260 037	160 759 259 446	15 836 229 064	21 617 228 473	104%
16	SANTE PUBLIQUE	93 351 747 664	117 472 538 671	2 907 271 566	27 028 062 573	126%
17	FEMME ET FAMILLE.	6 999 051 550	8 473 922 557	425 815 950	1 900 686 957	121%
18	AGRICULTURE	60 439 241 221	42 881 796 366	17 989 865 682	432 420 827	71%
19	MINISTERE DE L'ELEVAGE	22 424 155 609	8 437 483 834	14 249 918 153	263 246 378	38%
20	MINES INDUSTRIE ET COMMERCE	3 015 612 055	1 536 972 466	1 478 639 589	-	51%
21	MINES ET GEOLOGIE	1 749 105 788	1 996 280 944	24 372 715	271 547 871	114%
22	INFRASTR & Désenclavement	66 511 867 369	34 979 522 354	32 922 780 161	1 390 435 146	53%
23	JEUN. SPORT & LOISIRS	6 382 470 851	10 083 402 885	-	3 700 932 034	158%
24	DVPT TOUTRISTIQUE	1 869 698 740	1 637 737 391	236 205 028	4 243 679	88%
25	POSTE ET NOUVELLE TECH	5 901 444 501	1 740 946 085	4 221 032 824	60 534 408	30%
26	ENVIRON, & EAU	22 518 637 298	32 156 595 377	286 451 509	10 124 409 588	143%
27	ENSEIGNEMENT. SUP	29 561 694 679	29 325 880 994	1 437 251 226	1 201 437 541	99%
28	S. G.G.	3 686 780 467	4 294 997 215	7 711 395	615 928 143	116%
31	AMENAGEM. TERRITOIRE	8 051 081 628	2 166 138 259	6 037 576 669	152 633 300	27%
32	SECURITE	22 187 108 181	38 348 289 133	2 090 007 720	18 251 188 672	173%
33	PETROLE& ENERGIE	10 999 712 169	7 818 579 203	3 781 319 638	600 186 672	71%

37	CULTURE PROMOTION DIVERSITE	2 438 899 786	2 594 886 890	7 279 422	163 266 526	106%
38	EAU ET ASSAINISSEMENT	21 400 664 426	7 518 819 489	13 881 844 937	-	35%
40	CONS. ECO. & SOCIAL	616 142 247	718 973 631	6 907 150	109 738 534	117%
42	FORM ; PROF. PROMOT. METIER	6 592 698 048	4 176 747 328	2 575 139 265	159 188 545	63%
43	AVIATION CIVILE	4 046 206 499	1 962 888 184	2 110 213 083	26 894 768	49%
46	RECONCILIATION ET DIALOGUE	3 946 992 970	3 919 268 324	27 724 646		99%
5	CNDH	840 083 277	931 236 870		91 153 593	111%
52	TRANSPORT ET SECURITE ROUTIERE	1 390 287 397	663 632 037	726 655 360		48%
88	DEPENSES COMMUNES	167 759 120 514	108 674 071 566	59 285 048 948		65%
TOTAL GENERAL		1 167 999 688 003	1 071 524 872 613	237 798 780 580	141 323 965 210	92%

Sources : LFI 2022 Compte administratif et compte de gestion 2022

Le tableau 42 ci-dessus montre que certains départements ministériels et institutions ont dépassé les dépenses autorisées de **141 323 965 210 FCFA**. Par contre d'autres ont consommé en deçà de leurs autorisations budgétaires de **237 798 965 210 FCFAS**.

Tableau 43 : situation des autorisations des dépenses ordonnancées par titre

Nature	Crédits modifiés 2022	Ordonnancements	Taux	Dépassements	Crédits non consommés
TITRE I : SERVICE DE LA DETTE	54 714 106 605	27 431 485 089	50%	-	27 282 621 516
S/TITRE intérêts intérieurs	17 098 441 613	-	0%		
S/TITRE intérêt extérieurs	37 615 664 992	-	0%		
TITRE II : Dépenses de Personnel	454 436 949 000	571 506 703 433	126%	- 121 687 132 056	4 617 377 623
TITRE II : BIENS ET SERVICES	104 498 944 398	95 780 143 123	92%	- 59 197 978	8 777 999 253
TITRE IV : Transfert et Subventions	208 746 595 727	155 671 957 261	75%	-	53 074 638 466
Titre V : Equipements et Investissements	345 603 092 273	221 134 583 686	64%	-	-
Sous-Titre V : Investissements Intérieurs	126 553 092 273	111 571 836 044	88%	- 783 672 581	15 764 928 810
Sous-Titre V : Investissements Extérieurs	219 050 000 000	109 562 747 642	50%	- 18 793 962 555	128 281 214 913
TOTAL	1 167 999 688 003	1 071 524 872 592	92%	-141 323 965 170	237 798 780 581

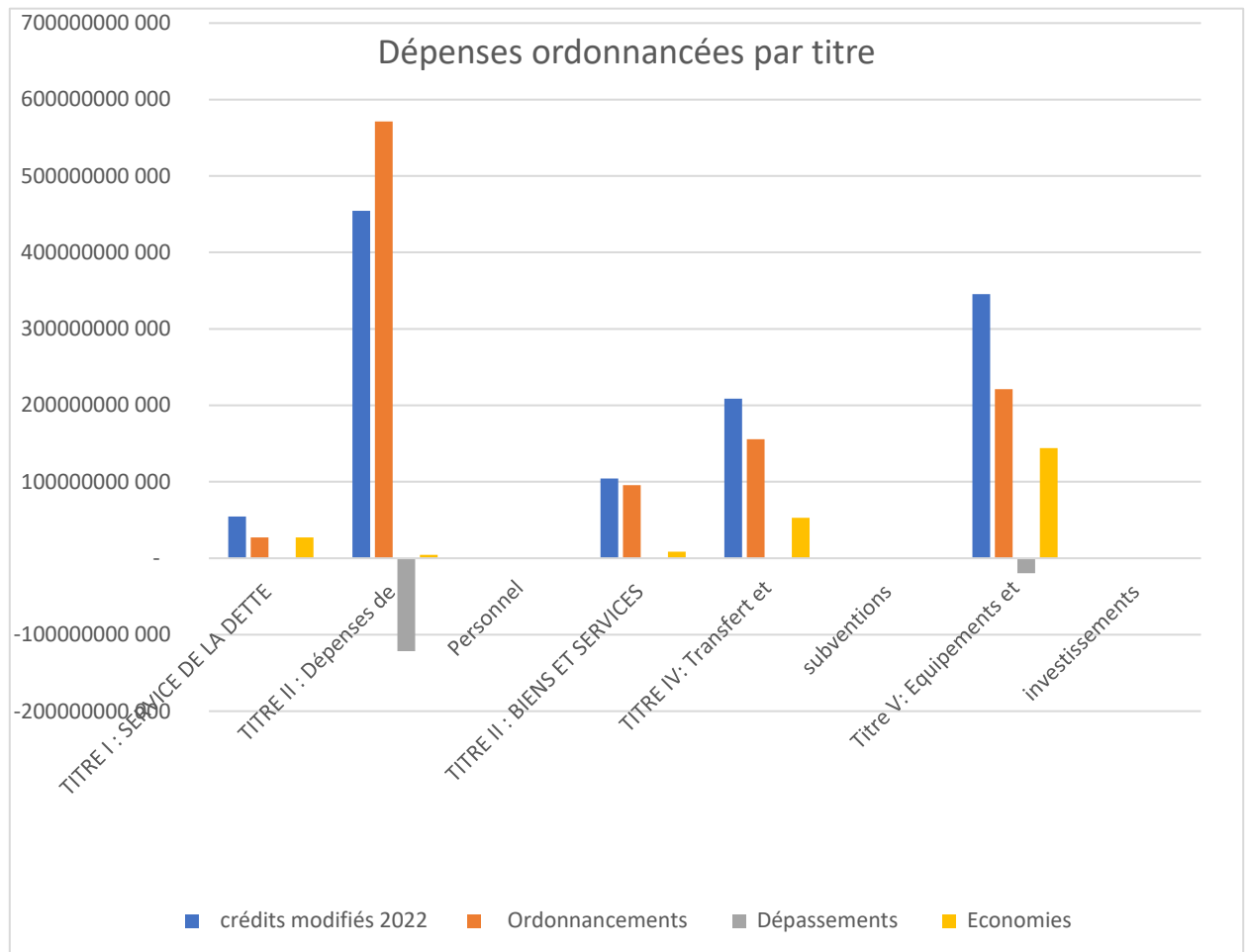
Sources : Compte administratif et Compte de Gestion 2022

Le tableau des autorisations des dépenses ordonnancées par titre montre que le titre 2 : dépenses du personnel a accusé un dépassement de **121 687 132 056 653 FCFA**, contraire à l'esprit de la LOLF qui dit en son article 24 que : « les crédits ouverts au titre des dépenses du personnel sont assortis de plafonds d'autorisations des emplois rémunérés par l'Etat.

Ces plafonds sont spécialisés par ministère.

Le nombre et la répartition des emplois autorisés pour chaque ministère ne peuvent être modifiés que par une loi de finances. »

Graphique n° 16: Dépenses ordonnancées par titre et dépassements



Ce graphique présente la consommation des crédits par titre. Le Titre II dépenses du personnel a crevé le plafond d'un montant de 121 687 132 056 FCFA, soit 26% de la dotation.

Observation n°13: la Chambre des Comptes constate que dans presque toutes les institutions de l'Etat, les dépenses du personnel ont dépassé les limites autorisées, totalisant un dépassement de 121 687 132 056 FCFA. Cette pratique est contraire à l'article 24 ci-haut cité.

La Chambre des Comptes demande au MFBCP les justifications de ces dépassements.

Réponse du MFBCP :

Toutes les institutions étaient concernées par les retombées de l'application du PACTE SOCIAL.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP. Elle maintient son observation.

Recommandation n°10

La Chambre des Comptes recommande l'application des dispositions de la LOLF relatives aux dépenses de personnel.

6.3. Ajustement des crédits

Le projet de loi de règlement en son article 2 alinéa 1 dispose que les crédits (tous les titres confondus) en dépenses du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2022 (tous les textes modificatifs considérés) s'élève à **1 167 999 688 003 FCFA** dont **948 949 688 003 FCFA** de financement interne et **219 050 000 000 FCFA** de financements extérieurs attendus.

L'alinéa 2 précise que les dépenses ordonnancées s'élèvent à **1 071 524 872 592 FCFA** dont **961 962 124 956 FCFA** de dépenses sur fonds propres et **109 562 747 636 FCFA** de dépenses sur financements extérieurs. Il en résulte des crédits non consommés de **96 474 815 411 FCFA** et un dépassement en dépenses du personnel de **117 069 754 433 FCFA** (voir tableau n°1, annexe)

Observation n° 14 : la Chambre des Comptes relève que :

- a) La modification du budget général intervenue par des arrêtés d'annulation de crédits de 35 000 000 000 FCFA sur les titres III, IV et V ainsi que par des décrets de transferts/virements devait faire l'objet d'une loi de Finances rectificative.**
- b) Les crédits non consommés se chiffrent à 237 798 780 581 FCFA et non 96 474 815 411 FCFA comme signalés dans le tableau annexé au projet de loi de règlement.**
- c) Les dépassements de crédit pour lesquels il faut ouvrir une nouvelle ligne de crédit sont d'un montant de 141 323 965 170 FCFA. Le tableau récapitulatif des dépenses ordonnancées par titre et sous-titre devrait être présenté de la façon suivante :**

Tableau n°44 : récapitulatif des dépenses ordonnancées par titre et sous-titre

Nature	LFI 2022	Ordonnancements	Taux	Dépassements	Crédits non consommés
TITRE I : SERVICE DE LA DETTE	54 714 106 605	27 431 485 089	50%	-	27 282 621 516
S/TITRE intérêts intérieurs	17 098 441 613	-	0%		
S/TITRE intérêt extérieurs	37 615 664 992	-	0%		
TITRE II : Dépenses de Personnel	454 436 949 000	571 506 703 433	126 %	- 121 687 132 056	4 617 377 623
TITRE II : BIENS ET SERVICES	104 498 944 398	95 780 143 123	92%	- 59 197 978	8 777 999 253
TITRE IV : Transfert et Subventions	208 746 595 727	155 671 957 261	75%	-	53 074 638 466
Titre V : Equipements et Investissements	345 603 092 273	221 134 583 686	64%	-	-
Sous-Titre V : Investissements	126 553 092 273	111 571 836 044	88%	- 783 672 581	15 764 928 810

Intérieurs					
Sous-Titre V : Investissements Extérieurs	219 050 000 000	109 562 747 642	50%	- 18 793 962 555	128 281 214 913
TOTAL	1 167 999 688 003	1 071 524 872 592	92%	141 323 965 170	237 798 780 581

Sources : Compte administratif et Compte de gestion 2022

- d) Les dépenses en dépassement pour lesquelles il faut ouvrir une ligne de crédits sont d'un montant de 141 323 965 170 FCFA au lieu de 117 069 754 914 FCFA comme indiqué à l'article 7 du projet de loi de règlement.
- e) Les crédits non consommés qui doivent faire l'objet d'annulation sont d'un montant de 237 798 780 581 FCFA au lieu de 96 474 815 411 FCFA.

La Chambre des Comptes demande au MFBCP des justifications sur ces différentes situations.

Réponses du MFBCP

- a) *Il n'y a pas eu de LFR en 2022, la régularisation de ces modifications par la loi de règlement est permise par l'article 56 de la LOLF.*
- b) *Les crédits non consommés se chiffrent plutôt à 213.544.569.844 FCFA (27.282.621.516+8.718.801.275+53.074.638.460+124.468.508.593).*
- c) *Les dépassements restent 117.069.754.914 FCFA en dépenses du personnel.*
- d) *Même question que le (c)*
- e) *Voir réponse b*

En effet, au de l'article 24 de la LOLF dans aucune des modifications intervenues au cours de l'exécution, les dépenses de personnel allouées aux différents ministères n'ont été touchées. Mais à la fin de l'exécution, comme les Lois des Finances donnent les réponses par Titre, il faut faire la somme de tous les crédits consommés par titre, il faut la somme de tous les crédits consommés par Titre pour dégager les dépassements constatés par Titre ou des crédits non consommés à annuler. Ainsi, des dépassements seront compensés par les crédits non consommés du même Titre, de telle sorte qu'on aboutisse au résultat du Titre donné.

La Chambre des Comptes constate que le MFBCP fait une interprétation erronée des dispositions de la LOLF.

Les crédits sont plafonnés et regroupés par titre et affectés par départements ministériels ou institutions. Aucune compensation ne peut être effectuée entre les différents départements dans le même titre.

Recommandation n°11

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de reprendre, comme proposée à l'observation 14, le projet de loi de de règlement avec les chiffres proposés la Chambre des Comptes.

6. 4. Situations des dépenses avant ordonnancement

Le projet de loi de règlement en son article 8 intègre les dépenses avant ordonnancement d'un montant de **172 086 960 390 FCFA**. Ces dépenses appelées dépenses avant ordonnancement sont en réalité des dépenses non prévues au budget général de l'Etat.

Ces dépenses non autorisées par l'Assemblée Nationale sont exécutées sur le titre III relatif aux biens et services.

Observation n° 15 : la Chambre des Comptes constate que le projet de loi de règlement ouvre une ligne de crédits pour régulariser ces dépenses.

La régularisation de ces dépenses doit se faire par une loi de finances rectificative et non par l'ouverture d'une ligne de crédit dans la loi de règlement.

La Chambre des Comptes demande au MFBCP des explications.

Réponse du MFBCP

Comme il n'y a pas eu LFR, on se réfère à l'article 56 de la LOLF.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP et maintient son observation.

L'alinéa 2 de l'article 56 de la LOLF invoqué par le MFBCP pour régulariser les dépassements ne peut porter que sur les crédits évaluatifs. Les dépassements des dépenses de personnel ne peuvent être régularisés par ce procédé.

Recommandation n°12

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP d'avoir recours à une Loi de finances rectificative pour régulariser les dépassements sur tous les crédits limitatifs.

A cet effet, le MFBCP doit assurer le suivi de l'exécution du budget durant l'exercice.

Graphique n° 17 : Evolution des dépenses avant ordonnancement (DAO) de 2018 à 2022

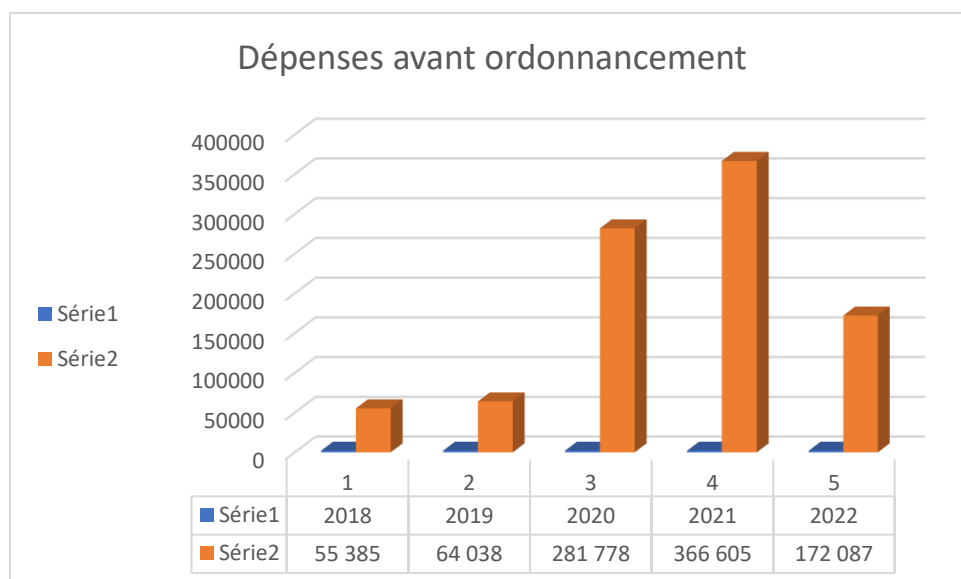


Tableau n°45 : Evolution des DAO de 2018-2022

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
DAO	55 385	64 038	281 778	366 605	172 087

Source : comptes de gestion 2018, 2019,2020, 2021 et 2022

Le graphique et le tableau ci-dessus présentent l'évolution des dépenses avant ordonnancement qui sont plutôt des dépenses non autorisées. Contrairement à l'année 2021, l'exercice 2022 a connu une importante baisse de DAO tout en restant assez important.

Observation n°16 : la Chambre des Comptes constate un recours systématique aux dépenses avant ordonnancement pour toutes les dépenses par le MFBCP en violation des dispositions de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances.

La Chambre des Comptes demande au MFBCP des explications et justifications par rapport à cette situation.

Réponse du MFBCP :

Les dépenses avant ordonnancement ne pas en violation de la LOLF, mais les circonstances font qu'on dépasse parfois la limite autorisée.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP et maintient son observation.

Recommandation n°13

Les dépenses avant ordonnancement doivent être régularisées conformément aux dispositions de l'article 49 alinéa 2 du décret N° 817 /PR/PM/MFB/2015 du 1^{er} Avril 2015 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique.

REPONSES AUX OBSERVATIONS DU RAPPORT PROVISOIRE SUR L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES EXERCICE 2022

N°	OBSERVATIONS	REPONSES
OBS.1	<p>La Chambre des Comptes constate que le titre III relatif aux cotisations sociales n'est approvisionné</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.</p>	<p>✓ Ce titre est prévu par la nouvelle nomenclature qui consacre des recettes pour les organismes sociaux. C'est ainsi que dans cet esprit de la LOLF qu'on a pu ressortir ce titre même avec zéro prévision. Pour l'exercice 2022 comme rien n'a été prévu pour ce titre c'est pourquoi aucun recouvrement n'a été effectué à cet effet.</p>
OBS.2	<p>La Chambre des Comptes constate une baisse drastique des prévisions des taxes patronales d'apprentissage en 2022.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.</p>	<p>✓ Cette baisse s'explique par le fait que l'Etat dans sa politique de la recherche de la paix sociale a orienté une partie importante du montant de ces taxes vers la solution au chômage de la jeunesse en intégrant assez des jeunes à la fonction publique.</p>
OBS.3	<p>La Chambres des Comptes constate que les prévisions des certaines taxes sont en très forte hausse par rapport à l'exercice budgétaire 2021. Il s'agit de ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contributions des patentes en licence : 260% ➤ Autres taxes : 7379% ➤ Autres impôts (bomage) : 2627% ➤ 	<ul style="list-style-type: none"> • Ces taux élevés de ces différentes taxes sur les contributions des patentes (260%), autres taxes (7379%) et les autres impôts (bomage) (262%) sont liés à l'introduction l'applicatif E-tax qui réduit de 50% le taux d'imposition en 2021, ce qui a suscité un fort engouement des contribuables élargissant ainsi la base de l'assiette.

	<p>Par contre, les prévisions des taxes spéciales sur les produits pétroliers en 2022 sont en baisse de 24% par rapport à l'exercice précédent.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette baisse de taux des taxes spéciales sur les produits pétroliers (24%) est due par la prise en compte des troubles du contexte économique mondial (mauvaise conjoncture économique) causés par des conflits mondiaux. D'où, ce faible taux s'explique par les effets de la conjoncture économique ressentie pendant cette période.
OBS.4	<p>La Chambre des Comptes constate que le recouvrement des impôts sur les revenus et bénéfices est de 181% des prévisions.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ce taux élevé de l'impôt sur les revenus et bénéfices (181%) est dû à la forte réalisation des recettes pétrolières particulièrement les bonus reçus dans le cadre de ces recettes par rapport à leurs prévisions.
OBS.5	<p>La Chambre des Comptes constate que les impôts sur les mutations par décès et ceux sur les donations entre vifs, bien que prévus chacun à 2 515 000 FCFA n'ont connu aucune réalisation au cours des exercices 2021 et 2022.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications sur le non recouvrement de ces impôts .</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bien que ces catégories des recettes ont été prévues dans les budgets 2021 et 2022 mais ces prévisions n'ont pas été réalisées en termes de recouvrement.
OBS.6	<p>La Chambre des comptes constate que le montant des ordonnancements de recettes fiscales pris en charge au titre de l'exercice 2022 est de 1 277 818 682 577 FCFA et que les recouvrements opérés sur ces pris en charge sont de 1 228 409 068 659 FCFA, ce qui dégage des restes à recouvrer de 49 409 613 918 FCFA au titre de l'exercice 2022.</p> <p>Comme le montre le graphique ci-dessous (voir graphique), les restes à recouvrer sont passés de 169, 18 milliards en 2021 à 575 milliards en 2022 soit une augmentation de 362, 621 milliards FCFA sur Six ans</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications sur ces augmentations et les mesures prises pour inverser la tendance qui persiste.</p> <p>Par ailleurs, la chambre demande les détails de ces restes à recouvrer</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ces augmentations des restes à recouvrer sont dues au fait qu'il y'a accumulation de recettes sont irrécouvrables dû sont introuvables. Toutefois, une commission de recouvrement est mise en place. Celle-ci déterminera les recettes irrécouvrables pour permettre d'engager la procédure de demande d'admission en non-valeur des recettes irrécouvrables. ✓ Parmi les mesures prises pour inverser cette tendance, il y'a : <ul style="list-style-type: none"> • La création d'une commission chargée de recouvrer les restes à recouvrer des années

		<p>antérieures par arrêté N° 029/PT/PM/MFBCP/SG/DGTC/2023 du 22 mars 2023 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Le dépôt du rapport d'activités de la commission périodiquement à l'attention de la hiérarchie et un suivi et évaluation régulier de ces activités par le TPG.
<p>OBS.7</p>	<p>La Chambre des Comptes constate que l'annulation des crédits effectués sur plusieurs sections à hauteur de 2,9% des crédits ouverts devraient faire l'objet d'un arrêté interministériel comme le prévoit l'article 34 de la LOLF qui précise qu'un crédit doit être annulé lorsqu'il est devenu sans objet. Le montant cumulé des crédits annulés à ce titre ne peut dépasser 1,5% des crédits ouverts par la loi de finances annulés à l'année en cours. L'annulation est décidée par arrêté interministériel signé par le ministre en charge des finances concerné. Cet arrêté est immédiatement communiqué, pour information, à l'assemblée Nationale.</p> <p>La Chambre des Comptes demande des explications sur le dépassement du seuil légal et la violation de la procédure d'annulation des crédits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Cette annulation des crédits qui concerne presque tous les ministères, a d'abord été annoncée en conseil des ministres, donc la procédure d'annulation des crédits n'a pas été violée. Seulement ces arrêtés n'ont pas été transmis au CNT pour information. Avec la nouvelle dynamique de concertation et d'échanges instaurée entre le MFBCP et la Commission Finances, Budget et Comptabilité Publique toute modification intervenue au cours de l'exécution sera communiquée.
<p>OBS.8</p>	<p>La Chambre des Comptes constate que les ministères et institution suivants ont consommé des crédits au-delà de la dotation accordée par la loi de finance, notamment la présidence (103%), la primature (104%), la HAMA (113,2%), la cour suprême (104 ; 2%), le ministère de la communication (110,8%), le ministère de la fonction publique (104,2%), le ministère des droits de l'homme (108,1%), le ministère de la défense Nationale (122,8%), le ministère de l'éducation Nationale (103,7%), le ministère de la santé publique (125,8%), le ministère de la famille (121 ; 1%), le ministère des mines et géologie (114,1%), le ministère de la jeunesse et des sports (158%), le ministère de l'environnement et de l'eau (142,8%), le SGG (116,5%), le ministère de la sécurité publique (172,8%), le ministère de la culture et de la diversité (106,4%), le conseil économique, social et culturel (116,7%), et la commission Nationale des droits de l'homme (110,9%).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En ce qui concerne ces dépassements, pour la plupart des cas il s'agit des dépassements en dépenses du personnel. Cela découle du recrutement des jeunes opérés et surtout les paiements des rappels de salaires, frais de transports, primes de départ à la retraite, etc. et autres engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Pacte Social avec les syndicats.

	<p>Cette situation contrevient aux dispositions de l'article 26 de la LOLF qui proscrivent l'imputation de dépenses au-delà du montant des crédits ouverts, sauf lorsqu'il s'agit de crédits relatifs à la dette publique, comme le prévoit l'article 27 de ladite loi organique.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics de donner de détails des dépenses citées ci-haut et de justifier les dépassements des crédits.</p>	
<p>OBS.9</p>	<p>La Chambre des Comptes constate que les dépenses de personnel prévues à 454 437 millions FCFA par la LF, ont été ordonnancées à 571 507 millions FCFA correspondant à un dépassement de 117 070 millions FCFA, soit 27, 76% des prévisions.</p> <p>Cette situation contrevient aux dispositions des articles 23 et 24 de la loi organique qui proscrivent l'engagement des dépenses de personnel au-delà du montant des crédits ouverts et au principe de la fongibilité asymétrique des dépenses de personnel.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics d4 expliquer l'exécution des dépenses de personnel en dépassement des crédits ouverts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les raisons évoquées ci-haut à l'observation précédente sont bien justifiées ces dépassements. Certes il y a la loi qu'il faut respecter les dispositions. Mais, il ne faut pas oublier les contraintes politiques et sociales qui pèsent sur le Gouvernement. Ces contraintes sont très fortes, il s'agit de la PAIX SOCIALE.
<p>OBS.10</p>	<p>La chambre des comptes constate qu'en 2022, le compte CNRT, a enregistré des entrées de 23 215 477 128 FCFA pour les sorties de 38 263 812 390 FCFA, soit un solde déficitaire net de la période de 15 048 335 262 FCFA. En prenant en compte le report à nouveau déficitaire de 13 893 468 943 FCFA, le déficit s'aggrave à 28 941 804 205 FCFA.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications et le fonctionnement de ce compte, et les mesures prises pour résorber ce déficit.</p>	<p>✓ Ces décaissements en surplus est du par le fait qu'à la suite d'une convention entre le gouvernement et les organismes sociaux (la CNRT en particulier) il a été constaté que le compte de la CNRT n'a pas été alimenté par les retenues effectuées pour son compte dans les livres du TPG et il fallait passer à une régularisation ; c'est ainsi que compromis à été trouvé pour régulariser la situation de la CNRT. Pour ce faire, des opérations d'ordre sont entrain être effectuées pour rendre ce compte débiteur ou nul.</p>
<p>OBS.11</p>	<p>La Chambre des Comptes constate que certains établissements publics existant n'apparaissent pas dans la balance générale, par contre d'autres qui sont supprimés continuent de figurer.</p>	<p>✓ D'abord le MFBCP cerne avec difficulté cette question, car, il s'agit de quels établissements publics qui n'existent ou qui sont supprimés et</p>

	<p>d/ les dépenses en dépassement pour lesquelles il faut ouvrir une ligne de crédit sont d'un montant de 141 323 965 170 FCFA au lieu de 117 069 754 914 FCFA comme indiqué à l'article 7 du projet de loi de règlement.</p> <p>e/ les crédits non consommés qui doivent faire l'objet d'annulation sont d'un montant de 237 798 780 581 FCFA au lieu de 96 474 815 411 FCFA.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au MFBCP des justifications sur ces différentes situations.</p>	<p>FCFA en dépenses de personnel.</p> <p>d. Même question que le (c).</p> <p>e. Voir réponse b.</p> <p>En effet, au de l'article 24 de la LOLF, dans aucune des modifications intervenues au cours de l'exécution, les dépenses de personnel allouées aux différents ministères n'ont été touchées. Mais à la fin de l'exécution, comme les Lois de Finances donnent les dépenses par Titre, il faut la somme des tous les crédits consommés par Titre pour dégager les dépassements constatés par Titre ou des crédits non consommés à annuler. Ainsi, des dépassements seront compensés par les crédits non consommés du même Titre, de telle sorte qu'on aboutisse au résultat du Titre donné.</p>
OBS.15	<p>La Chambre des Comptes constate que le projet de loi de règlement ouvre une ligne de crédit pour régulariser ces dépenses.</p> <p>La régularisation de ces dépenses doit se faire par une LFR et non par l'ouverture d'une ligne de crédit dans la loi de règlement.</p> <p>La Chambre des Comptes demande des explications au MFBCP.</p>	<p>Comme il n'y a pas eu LFR, on se réfère à l'article 56 de la LOLF.</p>
OBS.16	<p>La Chambre des Comptes constate un recours systématique aux dépenses avant ordonnancement pour toute les dépenses par le MFBCP en violation des dispositions de la LOLF</p> <p>La Chambre des Comptes demande au MFBCP des justifications par rapport à cette situation.</p>	<p>Les dépenses avant ordonnancement ne pas en violation de la LOLF, mais les circonstances font qu'on dépasse parfois la limite autorisée.</p>

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

UNITÉ – TRAVAIL – PROGRÈS

COUR SUPRÊME

CHAMBRE DES COMPTES



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

محكمة للعدالة

ديوان المحاسبة

DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE GESTION 2022

Décembre 2023

I FONDEMENTS JURIDIQUES ET CONDITIONS GENERALES DE LA DECLARATION DE CONFORMITE

1-1 Fondements juridiques

La déclaration générale de conformité est établie en application des textes qui suivent :

- La Charte de Transition dispose, en son article 102 : « sauf abrogation expresse, les dispositions de la constitution, les institutions ainsi que toute la législation et la réglementation en vigueur non contraire à la présente Charte demeurent entièrement applicables » ;
- La Constitution du 04 mai 2018 révisée dispose en son article 146, alinéas 8 et suivants, que la Chambre des Comptes assiste le Gouvernement et le parlement dans le contrôle et l'exécution des lois de finances ;
- La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) en son article 57 Point 9 dispose « Un rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution de la loi de finances accompagné d'une certification (en l'état actuel, la déclaration générale de conformité) de la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'Etat » ;
- L'Article 48, alinéa 2 de l'Ordonnance N°015/PR/2018 du 31 mai 2018 portant attributions, organisation, fonctionnement, et règles de procédure devant la Cour Suprême, dispose que la Section de contrôle, des affaires financières et budgétaires de la Chambre des Comptes contrôle l'exécution des lois des finances (...);
- Le décret N°817/PR/PM/MFP/2015 du 1^{er} avril 2015 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique dispose, en son article 29, alinéa 2 que *les comptes de l'Etat et les comptes de gestion des comptables sont produits à la Cour des Comptes au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui au titre duquel ils sont établis.*

La Chambre des Comptes note cependant que la déclaration générale de conformité est un rapprochement des écritures comptables du Trésorier Payeur Général et celles de l'Ordonnateur Principal du Budget Général de l'Etat. Elle ne tient pas lieu de certification des comptes de l'Etat et ne saurait être un quitus à la gestion du Trésorier Payeur Général (TPG).

1-2 Conditions requises pour la déclaration générale de conformité

La déclaration générale de conformité est soumise à des conditions de forme et de fond.

1-2-1 Sur la forme

La condition à remplir est de produire à la Chambre des Comptes dans les formes et délais prescrits par les lois et règlements, le compte administratif du Ministre en charge des Finances, ordonnateur principal du budget de l'Etat et le compte de gestion du Trésorier Payeur Général (TPG).

1-2-2 Sur le fond

La condition requise est la concordance entre les montants inscrits dans le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du TPG.

II OBSERVATIONS SUR LES COMPTES DE 2022

2-1 Observations sur la forme

La Chambre des Comptes constate que le Ministre en charge des Finances a déposé les documents relatifs à l'exécution du Budget de l'Etat de l'exercice 2022 le 14 juin 2023, dans les délais requis conformément au décret N°817 /PR/PM/MFB/2015 du 01 avril 2015 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP) qui précise qu'il doit être fait au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant l'exécution du budget.

2-2 Observations sur le fond

Pour l'élaboration de la déclaration générale de conformité, les diligences suivantes ont été effectuées :

- Le rapprochement entre la balance générale de sortie des comptes consolidés de l'année 2021 et la balance générale d'entrée des comptes consolidés de l'année 2022 ;
- Le rapprochement entre la balance générale des comptes consolidés du TPG et le Compte administratif de l'ordonnateur.

2.2.1. Rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de la gestion 2021 et la balance générale d'entrée de la gestion 2022 du TPG.

Tableau n°1 : Rapprochement entre la balance de sortie 2021 et balance d'entrée 2022

Classe	Balance de Sortie 2021		Balance d'Entrée 2022		Différence	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1		819 497 650 723		819 497 650 723	-	-
2					-	-
3	572 867 227 585	836 261 650 247	572 867 227 585	836 261 650 247	-	-
4	2 009 804 103 281	492 703 260 290	2 009 804 103 281	492 703 260 290	-	-
5	132 754 590 670	566 963 360 276	132 754 590 670	566 963 360 276	-	-
6					-	-
7					-	-
8					-	-
9					-	-
	2 715 425 921 536	2 715 425 921 536	2 715 425 921 536	2 715 425 921 536		

Le rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de gestion 2021 et la balance générale d'entrée de la gestion 2022 affiche une parfaite concordance.

2-2-2 Rapprochement entre le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du TPG

2-2-2-1 Comparaison des Recettes

Les recettes figurant au compte administratif et au compte de gestion du TPG se présentent au tableau ci-dessous :

Tableau N°2 : Recettes figurant au compte administratif et au compte de gestion

Titre	Libellés	Compte ordonnateur (1)	Compte TPG (2)	Recouvrement 2022(3)	Reste à recouvrer (4)	Différence (1) - [(3)+(4)]
I	Recettes fiscales	1 277 818 682 577	1 228 409 068 659	1 228 409 068 659	49 409 613 918	
II	Dons Legs ET Fonds de concours	92 124 662 222	92 124 662 222	92 124 662 222	0	
III	Cotisations sociales	-	-	-		
IV	Autres recettes	158 857 200 397	158 857 200 397	158 857 200 397	0	
	TOTAL	1 528 800 545 196	1 479 390 931 278	1 479 390 931 278	49 409 613 918	

Source : Comptes Administratif et de Gestion 2022

Il y'a concordance entre les émissions des recettes du compte administratif et les prises en charge (recouvrements et restes à recouvrer) du compte de gestion du TPG.

2-2-2-2 Comparaison des dépenses

Les dépenses figurant au compte administratif et au compte de gestion du TPG se présentent comme au tableau ci-dessous :

Tableau N°3 : Dépenses figurant au compte administratif et au compte de gestion

Titre	Libellés	Compte ordonnateur (1)	Compte TPG (2)	Paiements 2022(3)	Reste à payer (4)	Différence
						(1)-[(3)+(4)]
I	Charges de la dette	27 431 485 089	27 431 485 089	27 359 920 364	71 564 725	
	<i>Dettes intérieures</i>		9 827 653 906	9 827 653 906		
	<i>Dettes extérieures</i>		17 532 266 458	17 532 266 458		
II	Dépenses du personnel	571 506 703 433	571 506 703 433	545 553 119 182	25 953 584 251	
III	Dépenses de biens et services	95 780 143 123	95 780 143 123	156 755 214 887	-60 975 071 764	
IV	Transfert et Subvention	155 671 957 267	155 671 957 267	111 571 493 243	44 100 464 024	
V	Equipements & investissements	221 134 583 680	221 134 583 680	187 615 000 202	33 519 583 478	
	<i>Investissements intérieurs</i>	111 571 836 044	111 571 836 044	78 052 252 566	33 519 583 478	
	<i>Investissements extérieurs</i>	109 562 747 636	109 562 747 636	109 562 747 636		
s	Total	1 071 524 872 592	1 071 524 872 592	1 028 854 747 878	42 670 124 714	

Sources : Comptes administratif et de gestion 2022

Les ordonnancements et les prises en charge affichent une parfaite concordance.

Par contre, la Chambre des Comptes constate que pour des ordonnancements de **95 780 143 123 FCFA**, des paiements de **156 755 214 887 FCFA** ont été effectués sur le **titre III** « dépenses de biens et services », soit une différence de **60 975 071 764 FCFA**. Par ailleurs, si l'on soustrait ce paiement de **60 975 071 764 FCFA**, les paiements et les restes à payer de l'exercice 2022 sont respectivement de **967 879 676 114 FCFA** et de **103 645 196 478 FCFA**.

La Chambre des Comptes demande au Trésorier Payeur Général des clarifications sur ce paiement.

Réponse du MFBCP

Le TPG prend acte de l'observation et correction sera faite, voir annexe (nouveau tableau des pecs et des paiements pendant l'exercice 2022 et situation de développement des pecs, paiement et restes à payer).

La Chambre des Comptes prend acte et lève l'observation.

En conséquence, la Chambre des Comptes

DECLARE CE QUI SUIT :

- 1) *Le rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de gestion 2021 **et la balance générale d'entrée de la** gestion 2022 affiche une parfaite concordance.*
- 2) *Le rapprochement des recettes des comptes administratif et de gestion affiche une parfaite concordance.*
- 3) *Le rapprochement des dépenses ordonnancées et des paiements du TPG affiche une parfaite concordance.*
- 4) *Les crédits non consommés se chiffrent à 237 798 780 581 FCFA au lieu de 96 474 815 411 FCFA comme inscrit au projet de loi de règlement.*
- 5) *Les dépassements de crédit pour lesquels il faut ouvrir une nouvelle ligne de **crédit sont d'un montant de 141 323 965** 170 FCFA au lieu de 117 069 754 433 FCFA comme inscrit au projet de loi de règlement.*

Le tableau récapitulatif des dépenses ordonnancées par titre et sous-titre devrait être présenté de la façon suivante :

Tableau n°44 : récapitulatif des dépenses ordonnancées par titre et sous-titre

Nature	LFI 2022	Ordonnancements	Taux	Dépassements	Crédits non consommés
TITRE I : SERVICE DE LA DETTE	54 714 106 605	27 431 485 089	50%	-	27 282 621 516
S/TITRE intérêts intérieurs	17 098 441 613	-	0%		


S/TITRE intérêt extérieurs	37 615 664 992	-	0%		
TITRE II : Dépenses de Personnel	454 436 949 000	571 506 703 433	126 %	- 121 687 132 056	4 617 377 623
TITRE II : BIENS ET SERVICES	104 498 944 398	95 780 143 123	92%	- 59 197 978	8 777 999 253
TITRE IV : Transfert et Subventions	208 746 595 727	155 671 957 261	75%	-	53 074 638 466
Titre V : Equipements et Investissements	345 603 092 273	221 134 583 686	64%	-	-
Sous-Titre V : Investissements Intérieurs	126 553 092 273	111 571 836 044	88%	- 783 672 581	15 764 928 810
Sous-Titre V : Investissements Extérieurs	219 050 000 000	109 562 747 642	50%	- 18 793 962 555	128 281 214 913
TOTAL	1 167 999 688 003	1 071 524 872 592	92%	141 323 965 170	237 798 780 581

Sources : Compte administratif et Compte de gestion 2022

Ont siégé :

Avec voix délibérante :

- Mme **ZARA IBRAHIM MAHAMAT ITNO**, Présidente de la Chambre des Comptes, Présidente de Séance.



- M. **OUSMAN MAMADOU AFFONO**, Président de la Section de Jugement des Comptes.



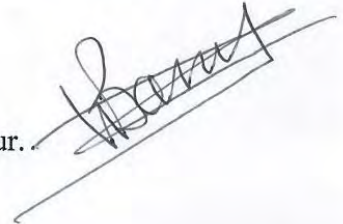
- M. **AMADOU OUMAROU**, Président de la Section de Discipline Budgétaire et Financière.



- Mme. **NEPIDE DOSSOUM POPEE**, Présidente de la Section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires.



- M. **NDINTAMNAN PANINGAR**, Conseiller Rapporteur.



- M. **OUMAR ADOUM SINI**, Conseiller.



- M. **NDOUBAHIDI SAMADJINGAR FRANCOIS**, Conseiller



- M. **HAMIT ATIM**, Conseiller.



- M. **ALI MAHAMAT ABDOUL**, Conseiller.

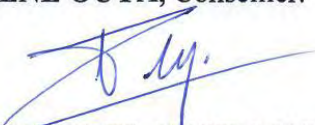


z

- M. HASSAN HAMIT DABOU, Conseiller.



- M. LAMENE OUYA, Conseiller.



- M. MOHAMED EL-NOUR MAKI, Conseiller



- M. TATA MAHAMAT ZENE, Conseiller.



- M. KABADI KARERI EGNE, Conseiller.



- M. MAHAMAT AHMAT DOGO, Conseiller.



Avec voix consultative :


- Mme. KOULARAMBAYE NELDENGAR Clémentine, Conseillère référendaire.



- Mme. DJIMRABAYE DIONODJI Viviane, Conseillère référendaire.



- M. MAHAMAT ASBALLAH HAGRI, Conseiller référendaire.



7

- M. **ABDRAMANE ADAM FADOUL**, Conseiller référendaire.



- M. **YOUSOUF BRAHIM MAHAMAT TIDEI**, Conseiller référendaire.

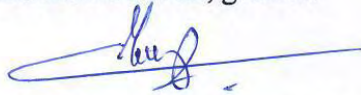


A représenté le Parquet Général :

M. **RATOU ANDO**, 3^{ème} Avocat Général.

En présence de :

Maitre **MERSIA HLOKODI Justin**, greffier.



Fait à la Chambre des Comptes à N'Djamena, le 27 décembre 2023



**REPONSES AUX OBSERVATIONS ET CONSTATS SUR LA DECLARATION DE
CONFORMITE DE L'EXERCICE 2022**

N°	OBSERVATIONS	REPONSES																																									
2.1	<p>La Chambre des Comptes constate que le Ministère des Finances et du Budget a déposé les documents relatifs à l'exécution du Budget de l'exercice 2022 le 14 JUIN 2023, dans délais requis conformément au décret n°817/PR/PM/MFB/2015 du 01 avril 2015 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP) précise qu'il doit être fait au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant l'exécution du budget.</p>	LE MFBCP PREND ACTE																																									
2.2	<p>Pour l'élaboration de la déclaration générale de conformité, les diligentes suivantes ont été effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rapprochement entre la balance générale de sortie des comptes consolidés de l'année 20201 et la balance générale d'entrée des comptes consolidés de l'année 2022 ; ▪ Le rapprochement entre la balance générale des comptes consolidés du TPG et le Compte administratif de l'ordonnateur. 																																										
2.2.1	<p>Rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de la gestion 2021 et la balance générale d'entrée de la gestion 2022 du TPG</p> <p>Tableau n°1 : Rapprochement entre la balance de sortie 2020 et la balance d'entrée 2021</p>																																										
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Classe</th> <th colspan="2">Balance de Sortie 2021</th> <th colspan="2">Balance d'Entrée 2022</th> <th colspan="2">Différence</th> </tr> <tr> <th>Débit</th> <th>Crédit</th> <th>Débit</th> <th>Crédit</th> <th>Débit</th> <th>Crédit</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td>819 497 650 723</td> <td>-</td> <td>819 497 650 723</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>572 867 227 585</td> <td>836 261 250 247</td> <td>572 867 227 585</td> <td>836 261 250 247</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>2 009 804 103 281</td> <td>492 703 260 290</td> <td>2 009 804 103 281</td> <td>492 703 260 290</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	Classe	Balance de Sortie 2021		Balance d'Entrée 2022		Différence		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	1		819 497 650 723	-	819 497 650 723	-	-	2			-	-	-	-	3	572 867 227 585	836 261 250 247	572 867 227 585	836 261 250 247			4	2 009 804 103 281	492 703 260 290	2 009 804 103 281	492 703 260 290	-	-	
Classe	Balance de Sortie 2021		Balance d'Entrée 2022		Différence																																						
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit																																					
1		819 497 650 723	-	819 497 650 723	-	-																																					
2			-	-	-	-																																					
3	572 867 227 585	836 261 250 247	572 867 227 585	836 261 250 247																																							
4	2 009 804 103 281	492 703 260 290	2 009 804 103 281	492 703 260 290	-	-																																					

5	132 754 590 670	566 963 360 276	132 754 590 670	566 963 360 276	-
6	-	-	-	-	-
7	-	-	-	-	-
8	-	-	-	-	-
9	-	-	-	-	-
Total	2 715 425 921 536	2 715 425 921 536	2 715 425 921 536	2 715 425 921 536	-

Le rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de gestion 2021 et la balance générale d'entrée de la gestion 2022 affiche une parfaite concordance.

2.2.2 Rapprochement entre le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du TPG

2.2.2.1 Comparaison des Recettes

Les recettes figurant au compte administratif et au compte de gestion du TPG se présentent comme au tableau ci-dessous :

Tableau n°2 : Recette figurant au compte administratif et au compte de gestion

Titre	Libellés	Compte ordonnateur (1)	Compte TPG (2)	Recouvrement (3)	Reste recouvrer (4)	Différence (1)-(3) +/(4)
I	Recettes fiscales	1 277 818 682 577	1 288 409 068 659	1 288 409 068 659	49 409 613 918	
II	Dons Legs et Fonds de Concours	92 124 662 222	92 124 662 222	92 124 662 222	0	
III	Cotisation sociales	-	-	-	-	
IV	Autres recettes	158 857 200 397	158 857 200 397	158 857 200 397	0	

TOTAL	1 528 800 545 196	1 479 390 931 278	1 479 390 931 278	49 409 613 918
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	----------------

Source : comptes Administratif et de Gestion 2022

Il y'a concordance entre les émissions des recettes du compte administratif et les prises en charge (recouvrement et restes à recouvrer) du compte de gestion du TPG.

2.2.2.2

Comparaison des dépenses

Les dépenses figurant au compte administratif et au compte de gestion du TPG se présentent comme au tableau ci-dessous :

Tableau n°3 : Dépenses figurant au compte administratif et au compte de gestion

Titre	Libellés	Compte ordonnateur (1)	TPG Compte (2)	Paiement 2022 (3)	Reste à payer (4)	Différence (1)-(3) +(4)
I	Charges de la dette	27 431 485 089	27 431 485 089	27 359 920 364	71 564 725	-
	Dettes intérieures		9 827 653 906	9 827 653 906		-
	Dettes extérieures		17 532 266 458	17 532 266 458		-
II	Dépenses du personnel	571 506 703 433	571 506 703 433	545 553 119 182	25 953 584 251	-
III	Dépenses de biens et services	95 780 143 123	95 780 143 123	156 755 214 887	-60 975 071 764	-
IV	Transfert et subventions	155 671 957 267	155 671 957 267	111 571 493 243	44 100 464 024	-
V	Equipements et investissements	221 134 583 680	221 134 583 680	187 615 000 202	33 519 583 478	-
	Investissement intérieurs	111 571 836 044	111 571 836 044	78 052 252 566	33 519 583 478	-
	Investissement extérieurs	109 562 747 636	109 562 747 636	109 562 747 636		-
	TOTAL	1 071 524 872 592	1 071 524 872 592	1 028 854 747 878	42 670 124 714	-

REMARQUE TRES PERTINENTES :

Après vérification une erreur de saisie serait parvenue pendant la comptabilisation des opérations qu'il faut le signaler se fait manuellement sur la base Access (non informatiser).

Au niveau du titre III intitulé biens et services à la colonne paiement 2022 au lieu de 156 755 214 887 FCFA ; le montant réellement payé s'éleve à 94 780 143 123 FCFA.

D'où, le montant hors financements extérieurs est de 896.316.928.478 FCFA.

Donc, si est seulement si les prises en charges globales s'élevant à :
(1 071 524 872 592 -1 005 879 676 14

	<p>Les ordonnancements et les prise en charge affichent une parfaite concordance.</p> <p>Par contre, la chambre constate que pour les ordonnancements de 95 780 143 123 FCFA, les paiements de 156 755 214 887 FCFA ont été effectués sur le titre III « dépenses de biens et services », soit une différence de 60 975 071B764 FCFA. Par ailleurs, si l'on soustrait ce paiement de 60 975 071 764 FCFA, les paiements et les restes à payer de l'exercice 2022 sont respectivement de 967 879 676 114 FCFA et de 103 645 196 478 FCFA.</p> <p>La chambre demande au TPG des clarifications sur ce paiement.</p>	<p>= 65 645 196 478). Les restes à payer s'élevaient à 65 645 196 478 FCFA.</p> <p>Le TPG prend acte de l'observation et correction sera faite voir annexe (nouveau tableau des peccs et des paiements pendant l'exercice 2022 et situation de développement des peccs, paiements et reste à payer)</p>
--	---	---

I

Sections	Nature des Charges	Total Dotation 2022			Ecart constaté en valeurs absolues	
		Budget Général de l'Etat Prévision de Dépenses	Dépenses ordonnancées au 31 Décembre 2022	Taux d'ordonnement (%)	Crédits sans emploi à annuler	Dépassements à régulariser
	TITRES / SOUS-TITRES					
	Titre I : Service de la Dette Publique	1 167 999 688 003	1 071 524 872 592	91,7%	96 474 815 411	
	S/Titre I : Intérêts intérieurs	54 714 106 605	27 431 485 089	50,1%	27 282 621 516	
	S/Titre I : Intérêts extérieurs	17 098 441 613	-	0,0%	17 098 441 613	
	Titre II : DEPENSES DE PERSONNEL DE L'ETAT	37 615 664 992		0,0%	37 615 664 992	
		454 436 949 000	571 506 703 433	125,8%		117 069 754 433
	Titre III : BIENS ET SERVICES	104 498 944 398				
			95 780 143 123	91,7%	8 718 801 275	
	Titre V : TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	208 746 595 727				
			155 671 957 267	74,6%	53 074 638 460	
	Titre V : EQUIPEMENTS - INVESTISSEMENTS	345 603 092 273				
	S/Titre V : Investissements intérieurs	126 553 092 273	221 134 583 680	64,0%	124 468 508 593	
	S/Titre V : Investissements extérieurs	219 050 000 000	111 571 836 044	88,2%	14 981 256 229	
			109 562 747 636	50,0%	109 487 252 364	
	BUDGET DE L'ETAT SUR RESSOURCES PROPRES	948 949 688 003	961 962 124 956	101,4%	213 544 569 844	117 069 754 433
	FINANCEMENTS EXTERIEURS ATTENDUS	219 050 000 000	109 562 747 636	50,0%		
	TOTAL BUDGET GENERAL DE L'ETAT	1 167 999 688 003	1 071 524 872 592	91,7%	213 544 569 844	117 069 754 433

*Annexe A
= la réclamation de la société*

SITUATION DES PEC ET DES PAIEMENTS PENDANT L'EXERCICE 2022

TITRES	NOMANCLATURE	PEC TRESOR		PAIEMENTS				
		2022	2022	2022	EXERCICES ANT	DAO	TOTAL	
I	S/TOTAUX	27 431 485 089	27 359 920 364	15 478 171 339	0	42 838 091 703		
	INTERET INTERIEUR	9899218631	7 282 040 455	15 478 171 339	0	22 760 211 794		
	INTERET EXTERIEUR	17 532 266 458	20 077 879 909		0	20 077 879 909		
II	S/TOTAUX	667 286 846 556	640 333 262 305	19 565 884 791	172 086 960 390	831 986 107 486		
	DEP. DE PERSONNEL	571 506 703 433	545 553 119 182	19 505 884 791	0	565 059 003 973		
	DEP. DE BIENS ET SERVICES	95 780 143 123	94 780 143 123	60 000 000	172 086 960 390	266 927 103 513		
III	S/TOTAUX	155 671 957 267	150 571 493 243	15 488 824 267	0	166 060 317 510		
	CONTRIB. & SUBVENTION	154 879 377 267	150 571 493 243	15 488 824 267	0	166 060 317 510		
	S/TOTAUX	0	0	0	0	0		
IV	INTERIEURE	0	0	0	0	0		
	EXTERIEURE	0	0	0	0	0		
	S/TOTAUX	221 134 583 680	187 615 000 202	7 334 168 787	0	194 949 168 989		
V	A - FINANC. INTERIEUR	111 571 836 044	78 052 252 566	7 334 168 787	0	85 386 421 353		
	DIRECT.	111 571 836 044	78 052 252 566	7 334 168 787	0	85 386 421 353		
	B - FINANC. EXTERIEUR	109 562 747 636	109 562 747 636	0	0	109 562 747 636		
	DONS PROJETS	109 562 747 636	109 562 747 636	0	0	109 562 747 636		
	PRETS PROJETS			0	0	0		
TOTAL	DEPENSES HORS FIN. EXT	961 962 124 956	896 316 928 478	57 867 049 184	172 086 960 390	1 126 270 938 052		
	DEPENSES Y COMP. FIN. EXT	1 071 524 872 592	1 005 879 676 114	65 256 768 290	172 086 960 390	1 235 833 685 688		

(*) le TPG N'EST PAS ASSIGNATAIRE DE CES DEPENSES

Annexe 2 de
le Déclassement
à la Conformité

SITUATION DE DEVELOPPEMENT DES PEC, DES PAIEMENTS ET DES RESTES A PAYER PENDANT L'EXERCICE 2022

TITRES	NOMANCLATURE	PRISES EN CHARGE		PAIEMENTS		TOTAL
		EXERC. ANT.	2022	EXERC. ANT.	2022	
I	S/TOTAUX	21 078 579 545	27 431 485 089	15 478 171 339	27 359 920 364	42 838 091 703
	DETTES INTERIEURES	29 701 531 459	9 899 218 631	15 478 171 339	7 282 040 455	22 760 211 794
	DETTES EXTERIEURES	1 909 048 086	17 532 266 458	14 077 879 909	14 077 879 909	20 077 879 909
II	S/TOTAUX	171 496 438 149	667 286 846 556	19 565 884 791	640 333 262 305	831 986 107 486
	DEP. DE PERSONNEL	39 471 647 279	571 506 703 433	19 565 884 791	545 553 119 182	565 059 003 973
	DEP. DE BIENS ET SERVI	67 424 790 870	95 780 143 123	60 000 000	94 780 143 123	266 927 103 513
III	S/TOTAUX	75 652 045 957	155 671 957 267	15 488 824 267	150 571 493 243	166 060 317 510
	CONTRIB. & SUBVENTIO	75 652 045 957	154 879 377 267	15 488 824 267	150 571 493 243	166 060 317 510
	S/TOTAUX	128 350 000 000	0	0	0	0
IV	DOTATION AUX AMO IN	69 654 000 000	0	0	0	0
	DOTATION AUX AMO EX	58 696 000 000	0	0	0	0
	S/TOTAUX	367 614 536 603	221 134 583 680	7 334 168 787	187 615 000 202	194 949 168 989
V	A - FINANC. INTERIEUR	164 282 536 603	111 571 836 044	7 334 168 787	78 052 252 566	85 386 421 353
	DIRECT.	164 282 536 603	111 571 836 044	7 334 168 787	78 052 252 566	85 386 421 353
	B - FINANC. EXTERIEUR	203 332 000 000	109 562 747 636	0	109 562 747 636	109 562 747 636
TOTAL	DONS PROJETS	0	109 562 747 636	0	109 562 747 636	109 562 747 636
	PRETS PROJETS	0	0	0	0	0
	DEPENSES HORS FIN. E	764 191 600 254	961 962 124 956	57 867 049 184	896 316 928 478	1 126 270 938 052
DEPENSES Y COMP. FIN	592 949 600 254	1 071 524 872 592	65 256 768 290	1 005 879 676 114	1 235 833 685 688	
						65 645 196 478
						65 645 196 478

(*) IFG N'EST PAS ASSIGNATAIRE DE CES DEPENSES



**Projet de loi n°...../2023
Portant règlement définitif du Budget de l'Etat pour
la Gestion 2022**

Vu la Charte de Transition révisée ;

Le Conseil National de Transition a délibéré et adopté en sa séance du

Le Président de la République,
promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : La présente Loi, prise en application des dispositions de l'article de la Charte de Transition, porte règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2022.

Article 2 : De l'examen du Compte Administratif de l'Ordonnateur, il en résulte ce qui suit :

- Les dépenses du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2022 (tous textes modificatifs considérés) **1.167.999.688.003 FCFA**, dont 948.949.688.003 FCFA et 219.050.000.000 FCFA à titre de financements extérieurs attendus ;
- les dépenses ordonnancées s'élèvent à **1.071.524.872.592 FCFA**, dont de dépenses ordonnancées sur fonds propres **961.962.124.956 FCFA**, et **109.562.747.636 FCFA** de décaissements directs sur financements extérieurs. Il a été constaté des crédits sans emploi (non consommés) d'un montant de 96.474.815.411 FCFA et un dépassement en dépenses de personnel d'un montant de 117.069.754.433 FCFA (voir tableau I en annexe).

Article 3 : l'examen du Compte de Gestion du Comptable Principal de l'Etat dégage :

- les ressources mobilisées au titre du Budget général de l'Etat pour l'exercice 2022 s'élèvent à **1.588.953.678.914 FCFA** réparties comme suit :
 - recouvrements des recettes réalisés par le Trésor s'élèvent à **1.479.390.931.278 FCFA** (voir tableau en annexe II) ;
 - décaissements directs effectués au titre de financements extérieurs sont de **109.562.747.636 FCFA** (voir tableau en annexe III) ;

Article 4 : Les paiements effectués au cours de l'année 2022 s'élèvent à **1.266.198.476.558 FCFA** et se décomposent comme suit :

- les paiements effectués par décaissements directs au titre des financements extérieurs s'élèvent à **109.562.747.636 FCFA**, (tableau III en annexe, source Ministère du Plan) ;
- les paiements effectués par la Trésorerie Paiement Générale s'élèvent à **1.156.635.728.922 FCFA** francs CFA (voir détails au tableau IV, source Trésor public) dont :
 - **919.292.000.242 FCFA** de paiements relatifs aux dépenses de l'exercice courant ;

- 65.256.768.290 FCFA des Restes A Payer des exercices antérieurs ;
- 172.086.960.390 FCFA paiements des dépenses avant ordonnancement (DAO).

Article 5 : Les réalisations comparées aux prévisions dégagent les résultats ci-dessus :

- les prévisions des recettes de l'Etat pour l'exercice 2022 étaient de **1.359.000.000.000 FCFA** et les réalisations en ressources mobilisées (recouvrements des recettes réalisés plus les décaissements directs effectués au titre de financements extérieurs) s'élèvent à **1.588.953.678.914 FCFA**. Il se dégage un excédent budgétaire de **229.953.678.914 FCFA** ;
- les dépenses de l'Etat ont été évaluées à la somme de **1.167.999.688.003 FCFA** au titre du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2021. Les dépenses ordonnancées (y compris les décaissements directs des financements extérieurs) s'élèvent à **1.071.524.872.592 FCFA**. Il s'est dégagé des crédits sans emploi (non utilisés) d'un montant de **96.474.815.411 FCFA** et un dépassement de **117.069.754.433 FCFA** a été constaté (voir tableau I en annexe).

Article 6 : Les crédits sans emploi (non utilisés) d'un montant de 96.474.815.411 francs CFA sont annulés (voir tableau en annexe I);

Article 7 : Une ligne de crédits complémentaires d'un montant de 117.069.754.433 FCFA est ouverte pour absorber le dépassement en dépenses de personnel constaté.

Article 8 : Les paiements des Dépenses Avant Ordonnancement (DAO) d'un montant de 172.086.960.390 FCFA sont pris en compte et intégrées en dépenses (voir tableau IV en Annexe) ;

Article 9 : Le résultat définitif de l'exécution du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2022 s'établit en recettes à la somme de **1.588.953.678.914 FCFA** (recouvrements plus les décaissements directs) et en dépenses à la somme de **1.243.611.832.982 FCFA**, (la somme des dépenses ordonnancées plus les DAO) (voir tableau en annexe V);

Article 10 : Il se dégage un excédent budgétaire d'un montant de 345.341.845.932 FCFA.

Article 11 : Les tableaux I, II, III, IV et V en annexe font partie intégrante de la présente Loi.

Article 12 : La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

N'Djaména le,2023

Le Président de la République

Le Général

MAHAMAT IDRIS DEBY

**TABLEAU DE DEVELOPPEMENT DE RECOUVREMENT DES RECETTES
BUDGETAIRES POUR EXERCICE 2022**

TITRES	ART.	PARAG.	Code	NATURES DE RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	%
I	10	71		RECETTES FISCALES	897 552 777 297	1 228 409 068 659	137%
			711	Impôts sur revenus et bénéfices	502 767 304 688	912 521 441 437	181%
			711111	Impôts sur les bénéfices des sociétés pétrolières	336 413 130 420	399 782 719 597	119%
			711211	Impôts sur les bénéfices des sociétés non pétrolières	50 363 045 036	309 696 339 970	615%
			711311	salair, pension et rentes viagère	57 917 502 000	150 965 609 903	261%
			711321	Revenu foncier	1 888 614 189	1 709 431 697	91%
			711331	Bénéfices industriels et commerciaux	2 014 521 801	2 050 373 918	102%
			711341	Bénéfices industriels non commerciaux	22 663 370 266	13 288 732 982	59%
			711351	Revenus des valeurs mobilières	20 145 218 014	16 960 574 877	84%
			711361	Retenu 4%	3 777 228 379	1 751 190 193	46%
			711371	IGL	3 807 446 205	2 077 984 673	55%
			714111	Contributions diverses	3 777 228 378	14 238 483 627	377%
			712	Impôts sur les salaires versés et rémunérations	14 227 560 223	10 192 959 697	72%
			712111	Taxes forfaitaires sur les salaires	12 590 761 000	10 192 959 697	81%
			712211	Taxes patronales d'apprentissage	1 636 799 223	-	0%
			713	Impôts sur le patrimoine	400 000 000	1 660 376 401	415%
			713311	Impôts sur les mutation par décès	2 515 000	-	0%
			713321	Impôts sur les donations entre vifs	2 515 000	-	0%
			713711	Concervation propriété foncier	394 970 000	1 660 376 401	420%
			714	Impôts et Taxes intérieurs sur biens et services	250 512 544 998	128 178 362 152	51%
			714111	TVA à l'intérieur	88 135 328 813	60 698 081 631	69%
			714131	TVA à l'importation	66 940 196 156	2 430 826 749	4%
			714221	Impôts sur les produits particuliers	31 476 903 148	-	0%
			714299	Autres accises	8 813 532 881	14 329 803 624	163%
			714311	Droits de timbre fiscal	360 000 000	376 225 280	105%
			714321	Droit d'enregistrement	21 840 000 000	20 342 840 263	93%
			714341	Taxes spéciales sur les produits pétroliers	18 130 696 000	13 004 270 658	72%
			714351	Taxe sur la vente de bétail	1 762 707 000	1 726 641 520	98%
			714361	Taxe sur le protection de l'environnement	2 140 429 000	-	0%
			714361	Contributions des patentes et licences	5 036 305 000	5 817 798 968	116%
			714399	Autres taxes	4 876 447 000	1 176 807 419	24%
			714399	Autres impôts	1 000 000 000	8 275 066 040	828%
			715	Impôts sur le commerce extérieur et transactions internat	129 645 367 388	175 855 928 972	136%
			715111	Droits et taxes à l'importation	66 161 530 000	127 899 146 805	193%
			715121	Surtaxes non douanières	18 796 000 000	-	0%
			715251	Redevances statistiques	37 210 455 388	40 409 095 156	109%
			715261	Droits de sortie	4 904 000 000	2 724 033 530	56%
			715919	Autres taxes sur les opérations de change	2 573 382 000	4 823 653 481	187%
II				DONS, LEGS et FONDS DE CCONCOU	169 238 280 000	92 124 662 222	54%
				Dons, legs et fonds de concours	169 238 280 000	92 124 662 222	54%
				autres recettes			
IV				RECETTES NON FISCALES	292 208 942 703	158 857 200 397	54%
				Ventes des produits	2 000 000 000	-	0%
				Etablissements marchands	2 000 000 000	-	0%
				Etablissements non marchands	-	-	-
				Ventes des prestations de services	11 611 370 375	3 009 673 063	26%
				Prestations d'établissements publics	11 411 370 375	3 009 673 063	26%
				Location d'actifs produits	-	-	-
				Loyers perçus	200 000 000	-	0%
				Revenus de la propriétés autres que les intérêts	277 663 803 719	137 337 581 348	49%
				Redevance pétrolière	256 597 237 618	113 028 124 211	44%
				Redevance minière	2 345 861 016	3 129 059 841	133%
				Bénéfices distribués	2 109 000 000	4 964 930 628	235%
				Droits d'accès pipe (pétrole)	16 611 705 085	16 215 466 668	98%
				Droits et frais administratifs	387 815 676	342 725 841	88%
				Droits administratifs	343 279 676	215 188 631	63%
				Frais administratifs	44 536 000	127 537 210	286%
				Amendes, pénalités et condamnations pécunières	341 952 933	154 776 850	45%
				Amendes forfaitaires	286 685 724	118 841 950	41%
				Condamnations et frais de justice	55 267 209	35 934 900	65%
				Autres recettes non fiscales	204 000 000	18 012 443 295	8830%
				Autres recettes non fiscales	204 000 000	18 012 443 295	8830%
				TOTAL GENERAL	1 359 000 000 000	1 479 390 931 278	109%

Décaissement par Ministère des Financements Extérieurs des Investissements pour l'exercice 2022

N°	SECTEUR	Montants décaissés		Décaissements provisionnels			Décaissements effectifs 2022	
		2020	2021	2022	2023	1 Semestre	2 Semestre	
1	Economie	16 501 152 310	17 986 547 934	16 481 243 364	45 018 594 539	5 902 927 398	17 958 467 419	
2	Infrastructures	26 690 838 740	29 166 602 830	20 847 367 017	268 474 739 374	4 790 210 452	3 172 442 366	
3	Santé	13 402 268 854	4 462 625 314	8 781 654 420	19 189 041 274	2 615 858 922	33 833 914 335	
4	Justice	-	-	-	-	-	-	
5	Formation Prof.	1 487 492 966	2 530 950 913	2 254 989 682	30 836 407 876	-	2 486 253 030	
6	Education	8 524 260 757	2 186 058 968	10 873 614 814	20 731 446 321	4 599 272 659	1 120 469 290	
7	Energie	590 586 870	239 871 800	340 986 284	17 974 093 289	117 420 000	893 458 006	
8	Enas Supérieur	12 713 546 446	1 777 504 519	8 148 966 168	18 950 436 328	296 907 118	1 076 573 836	
9	Adm. Territoire	-	-	-	-	-	-	
10	Environnement	1 909 176 449	6 729 618 007	4 628 422 915	98 177 509 915	12 445 989 416	2 080 083 560	
11	Femme	-	-	-	1 063 876 556	-	-	
12	NTIC	2 581 730 581	130 672 860	1 525 726 936	122 388 060 080	276 670 500	690 000 000	
13	Finances	525 403 661	134 682 241	269 388 182	224 654 544 283	-	673 962 584	
14	Elevage	-	1 309 619 734	736 661 100	24 053 719 166	-	807 905 539	
15	Urbanisme	-	-	-	12 076 073 785	-	-	
16	Jeunesse sport	-	-	-	54 011 502 970	-	-	
17	Agriculture	18 231 662 283	13 508 840 688	25 232 824 972	94 020 011 587	4 999 391 959	10 965 507 828	
18	Aviation	-	-	-	25 000 000 000	-	-	
	TOTAL	103 158 119 918	80 163 595 809	100 121 845 854	1 076 620 057 345	36 044 648 424	73 518 099 212	
							109 562 747 636	

Source : Direction de l'Analyse et de la Programmation des Investissements Publics

III

I

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES COURANTES ORDONNANCEES PAR TITRES ET SOUS-TITRES
au 31 DECEMBRE 2022**

Sections	Nature des Charges	Total Dotation LFI 2022			Ecart constaté en valeurs absolues	
		Budget Général de l'Etat Prévision de Dépenses	Dépenses ordonnancées au 31 Décembre 2022	Taux d'ordonnement (%)	Crédits sans emploi à annuler	Dépassements à régulariser
	TITRES / SOUS-TITRES	1 167 999 688 003	1 071 524 872 592	91,7%	96 474 815 411	
	Titre I : Service de la Dette Publique	54 714 106 605	27 431 485 089	50,1%	27 282 621 516	
	S/Titre I : Intérêts intérieurs	17 098 441 613	-	0,0%	17 098 441 613	
	S/Titre I : Intérêts extérieurs	37 615 664 992	-	0,0%	37 615 664 992	
	Titre II : DEPENSES DE PERSONNEL DE L'ETAT	454 436 949 000	571 506 703 433	125,8%		117 069 754 433
	Titre III : BIENS ET SERVICES	104 498 944 398	95 780 143 123	91,7%	8 718 801 275	
	Titre V : TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	208 746 595 721	155 671 957 267	74,6%	53 074 638 460	
	Titre V : EQUIPEMENTS - INVESTISSEMENTS	345 603 092 273	221 134 583 680	64,0%	124 468 508 593	
	S/Titre V : Investissements intérieurs	126 553 092 273	111 571 836 044	88,2%	14 981 256 229	
	S/Titre V : Investissements extérieurs	219 050 000 000	109 562 747 636	50,0%	109 487 252 364	
	BUDGET DE L'ETAT SUR RESSOURCES PROPRES	948 949 688 003	961 962 124 956	101,4%	104 057 317 480	117 069 754 433
	FINANCEMENTS EXTERIEURS ATTENDUS	219 050 000 000	109 562 747 636	50,0%	109 487 252 364	
	TOTAL BUDGET GENERAL DE L'ETAT	1 167 999 688 003	1 071 524 872 592	91,7%	96 474 815 411	

IV

SITUATION DES PAIEMENTS PENDANT L'EXERCICE 2022

TITRES	NOMANCLATURE	PEC TRESOR		PAIEMENTS				
		2022	2022	EXERCICES ANT.	DAO	TOTAL		
I	CHARGE DE LA DETTE:	27 431 485 089	27 359 920 364	15 478 171 339	0	42 838 091 703		
	INTERET INTERIEUR	9 899 218 631	7 282 040 455	15 478 171 339	0	22 760 211 794		
	INTERET EXTERIEUR	17 532 266 458	20 077 879 909		0	20 077 879 909		
II	DEPENSES DE PERSONNEL	571 506 703 433	545 553 119 182	19 505 884 791	0	0		
III	DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	95 780 143 123	156 755 214 887	7 449 719 106	172 086 960 390	0		
IV	TRANSFERTS	154 879 377 267	111 571 493 243	15 488 824 267	0	0		
	INVESTISSEMENTS-ÉQUIPEMENTS	221 134 583 680	187 615 000 202	7 334 168 787	0	194 949 168 989		
	FINANCEMENTS INTERIEURS	111 571 836 044	78 052 252 566	7 334 168 787	0	85 386 421 353		
	FINANCEMENTS EXTERIEURS	109 562 747 636	109 562 747 636	0	0	109 562 747 636		
	PAIEMENTS HORS FIN. EXT	961 169 544 956	919 292 000 242	65 256 768 290	172 086 960 390	1 156 635 728 922		
TOTAL	PAIEMENTS Y COMPRIS FINEXT	1 070 732 292 592	1 028 854 747 878	65 256 768 290	172 086 960 390	1 266 198 476 558		

(*) le TPG NEST PAS ASSIGNATAIRE DE CES DEPENSES

0

**TABLEAU DU RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT POUR
L'EXERCICE 2022**

RECETTES			DEPENSES		
Natures des Recettes	LFI	Réalisations	Natures des Charges	LFI modifié	Réalisations
Titre 1 : Recettes Fiscales	897 552 777 297	1 228 409 068 659	Titre I : Service de la Dette Publique	54 714 106 605	27 431 485 089
			S/Titre I : Intérêts Intérieurs	17 098 441 613	9 899 218 631
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	169 238 280 000	92 124 662 222	S/Titre I : Intérêts extérieurs	37 615 664 992	17 532 266 458
			Titre II : DEPENSES DE PERSONNELS	454 436 949 000	571 506 703 433
Titre 3 : Cotisations Sociales	0				
			Titre III : DEPENSES DES BIENS ET SERVICES	104 498 944 398	95 780 143 123
Titre 4 : Autres recettes	292 208 942 703	158 857 200 397			
			Titre IV : TRANSFERTS	208 667 170 000	155 671 957 267
			Titre V : EQUIPEMENTS - INVESTISSEMENTS	345 603 092 273	221 134 583 680
			S/Titre V : Investissements Intérieurs	126 553 092 273	111 571 836 044
			S/Titre V : Investissements extérieurs	219 050 000 000	109 562 747 636
TOTAL RECETTES DU TPG	1 359 000 000 000	1 479 390 931 278			
DECAISSEMENTS DIRECTS		109 562 747 636			
TOTAL RESSOURCES MOBILICETTES		1 588 953 678 914	TOTAL GENERAL	1 167 920 262 276	1 071 524 872 592